SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

Département du Territoire de Belfort

PROJET

Période 2015-2019

Sommaire

Préambule 4

Rappels sur la démarche 5

Diagnostic départemental 7

Partie 1 : Dynamique des territoires, caractéristiques démographiques et socioéconomiques des territoires 7

1. Le contexte de déploiement des politiques publiques 8
2. Eléments d'analyse démographique de 2009 à 2014 10
3. La situation socio-économique des familles de 2009 à 2014 12

Partie 2 : Etat des lieux de la petite enfance 15

1. L'accueil collectif Petite Enfance de 2009 à 2014 16
2. L'accueil des enfants de moins de 3 ans en milieu scolaire 22
3. L'accueil individuel de 2009 à 2014 23
4. Les Relais Assistants Maternels 27
5. La couverture des besoins d'accueil sur le département 28
6. Projections sur les évolutions du taux de couverture à moyen terme 29
7. Pour aller plus loin… L'accueil des enfants de plus de 3 ans 31

Partie 3 : Etat des lieux de la parentalité 33

1. Les dispositifs en faveur du lien parents-enfants 34
2. Des dispositifs en réponse à des situations particulières 37
3. Répartition des opérateurs parentalité 46

Plan d'actions **47**

1. Le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et la réduction des inégalités territoriales 48
2. L'accès des familles vulnérables aux services d'accueil de la petite enfance et au soutien à la parentalité 52
3. Le maillage progressif du territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité 54
4. L'action coordonnée des acteurs sur le territoire 58
5. L'amélioration de l'information des familles sur l'offre disponible 60
6. Le recrutement et la formation des professionnels 62

Modalités de gouvernance et de mise en œuvre du schéma départemental 65

Engagements des parties 69

Annexes 73

Préambule

Pour soutenir efficacement les familles et permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, le Gouvernement s'est fixé un objectif ambitieux en matière de développement de l'accueil pour les jeunes enfants entre 2013 et 2017. Pour aider concrètement les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, il a également fixé des objectifs concernant les dispositifs de soutien à la parentalité : réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), lieux d'accueil enfants parents (LAEP), contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), médiation familiale et espaces de rencontres en particulier.

Ces objectifs ont été inscrits dans la convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) pour la période 2013-2017 qui porte de fortes ambitions pour mieux accompagner toutes les familles. Elle fixe l'objectif de soutenir la création de solutions d'accueil au sein des établissements, de développer l'accueil des jeunes enfants par des assistant(e)s maternel(le)s et d'accroître le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans accueillis à l'école maternelle. Elle prévoit également des objectifs ambitieux de développement du soutien à la parentalité. Ainsi, les crédits consacrés à ces services par la branche Famille doivent permettre qu'une offre de service « parentalité » maille progressivement l'ensemble du territoire et réponde aux nouvelles attentes des parents : lieux d'écoute et d'échange, accompagnement des parents pour le soutien scolaire de leurs enfants, aide au départ en vacances des familles, etc.

Les politiques relatives à la petite enfance et à la parentalité étant conduites par de multiples acteurs dont le défaut de coordination parfois constaté peut nuire à l'efficacité, l'atteinte de l'ensemble de ces objectifs requiert une plus forte coordination des acteurs locaux.

Pour donner à cette politique publique prioritaire le cadre d'action qui lui fait défaut, a été décidé l'élaboration de schémas départementaux des services aux familles, qui a été expérimentée dans 16 départements dès 2014.

Le schéma de services aux familles vise donc un double objectif : développer des services aux familles dans les domaines de la Petite Enfance et du Soutien à la Parentalité et à réduire les inégalités territoriales dans l'accès à ces services.

Elaboré en concertation avec les organismes concernés par les politiques familiales, en particulier les communes et les intercommunalités, le schéma est défini à l'échelon départemental et prend la forme d'une convention entre les partenaires dont l'Etat, le Conseil Départemental, les caisses d'allocations familiales (CAF) et les caisses de mutualité sociale agricole (CMSA), les collectivités.

Par principe, il est fondé sur l'adhésion des différents acteurs qui s'accordent sur la définition et le déploiement d'une véritable stratégie de développement et d'amélioration des services sur les différents territoires.

Dans le département du Territoire de Belfort, la démarche de lancement des travaux préparatoires au schéma départemental 2015-2019 a été initié par Monsieur le Préfet le 27 octobre 2015.

Le présent document constitue donc l'aboutissement du travail engagé depuis cette date en direction des familles du département.

Rappels sur la démarche

Le schéma départemental d'action sociale est un instrument de politique sociale, un outil d'aide à la décision. A partir d'une analyse des besoins de la population et d'une évaluation de l'offre disponible, il permet d'envisager le développement des dispositifs existants sur un territoire donné.

L'élaboration du schéma étant basée sur une démarche volontaire, les services de la CAF, en charge du pilotage de ce projet, ont souhaité organiser des rencontres au plus près des territoires de façon à associer tous les acteurs locaux durant les travaux préparatoires.
Le partage du diagnostic territorial et l'identification des grandes orientations du plan d'actions ont constitué les deux grandes priorités de cette phase de travail.

Afin de mieux prendre en considération les particularités de chaque bassin de vie, les rencontres des acteurs locaux ont été organisées selon trois secteurs :

- Communautés de communes de la Haute-Savoureuse et du Pays sous Vosgien ;
- Communauté d'Agglomération Belfortaine et Communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse ;
- Communauté de communes du Sud Territoire.

Ces rencontres se sont déroulées entre le 12 janvier et le 11 février 2016 sur la base du pré-diagnostic réalisé préalablement par les équipes CAF et validé par les chefs de file du projet (Conseil Départemental, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Education Nationale, Caisse de Mutualité Sociale Agricole).

Le calendrier de travail a été organisé comme suit :

1ère réunion : Présentation du pré-diagnostic local
Explicitation des indicateurs
Identification des problématiques

2ème réunion : Définition de leviers existants et d'axes de travail en matière de Petite Enfance et de Soutien à la parentalité, sur la base du diagnostic territorial.

3ème réunion : Définition d'objectifs et d'actions pour chaque secteur et à l'échelle départementale.

Dans le cadre de ces travaux, 21 élus et 40 professionnels issus des services techniques des collectivités et du secteur associatif auront pu participer à la démarche:

Après la tenue des neuf rencontres sur les territoires, les éléments de diagnostic et le plan d'actions ont été complétés et validés par le comité de pilotage technique du projet.
Certains points particuliers ont également fait l'objet de rencontres bilatérales complémentaires (Ville de Belfort par exemple).

Le projet de schéma départemental a été présenté à la Commission départementale du 22 mars 2016. Les grandes orientations du schéma 2015-2019 ont été validées à cette occasion.

Diagnostic départemental

-

Partie 1
Dynamique, caractéristiques démographiques et socioéconomiques des territoires

1. Le contexte de déploiement des politiques publiques

1.1 Découpage et démographie des EPCI au 31/12/2014

Le département compte 5 EPCI, 102 communes et 147 528 habitants en 2012 selon l'INSEE contre 145 987 habitants en 2009 soit une augmentation de 1%.

La **Communauté de communes de la Haute-Savoureuse (CCHS)** représente 8 887 habitants et la **Communauté de communes du Pays Sous Vosgien (CCPSV)**, 6913 habitants. Les deux EPCI du Nord du Territoire enregistrent 10,7% de la population du Territoire de Belfort.

La **Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB)** compte 99 276 habitants et la **Communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse (CCTB)** en compte 8 399.

A eux seuls, les 2 EPCI du centre du Territoire représentent près de 73% de la population du Territoire de Belfort.

L'EPCI du **Sud Territoire (CCST)** compte 24 053 habitants soit près de 16,3% de la population du Territoire de Belfort.

1.2 Cartographie des zones prioritaires politiques de la ville*(1)*

Le département compte 5 quartiers prioritaires, éligibles au dispositif prévu par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Ces 5 quartiers inclus au sein de la CAB représentent plus de 10% de la population du département.

EPCI	Commune	Code_QP	Population	Revenu médian	Seuil de bas revenu
CAB	Belfort	Bougenel - Mulhouse	1 000	10 800	11 400
CAB	Belfort	Les Glacis du Château	2 130	7 600	11 400
CAB	Belfort	Dardel La Méchelle	1 870	11 200	11 400
CAB	Belfort	Résidences Le Mont	8 870	9 400	11 400
CAB	Offemont	Arsot Ganghoffer	1 082	9 700	11 400
Total population			**14 952**		

Le contrat de ville unique et global (CVUG) 2015-2020 prévoit plusieurs actions qui ont vocation à être articulées avec le Schéma Départemental des Services aux Familles en particulier sur le volet 1 « Cohésion sociale ».

(1) Source CGET/Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Belfortaine 2015-2020

1.3. Zones d'éducation prioritaire de l'Education Nationale

Les zones d'éducation prioritaire se concentrent sur Belfort et Offemont :

Ecoles en zone d'éducation prioritaire	Ecoles implantées en territoire « politique de la ville »
REP + :	Ecole élémentaire des Barres BELFORT Ecole élémentaire Emile Géhant BELFORT Ecole élémentaire Victor Schoelcher BELFORT Ecole élémentaire du Martinet OFFEMONT Ecole maternelle des Barres BELFORT Ecole maternelle Emile Géhant BELFORT Ecole maternelle Victor Schoelcher BELFORT Ecole maternelle Jean Macé OFFEMONT
Ecole élémentaire L. Pergaud BELFORT Ecole maternelle Martin Luther-King BELFORT Ecole maternelle Louis Pergaud BELFORT	
REP :	
Ecole élémentaire Louis Aragon BELFORT Ecole élémentaire Dreyfus-Schmidt BELFORT Ecole élémentaire René Rucklin BELFORT Ecole élémentaire Saint-Exupéry BELFORT Ecole maternelle Louis Aragon BELFORT Ecole maternelle Dreyfus-Schmidt BELFORT Ecole maternelle René Rucklin BELFORT Ecole maternelle Saint-Exupéry BELFORT	

Source : DASEN

1.4. Les évolutions à venir du périmètre des EPCI

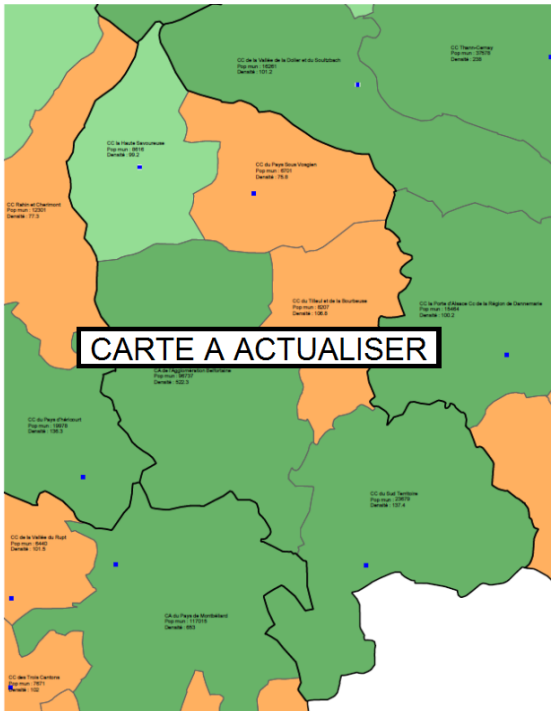

La loi du 7 août 2015 « portant nouvelle organisation territoriale de la République» (NOTRe) réorganise la répartition des compétences entre les collectivités et à ce titre, elle prévoit la redéfinition des périmètres intercommunaux par l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale au sein de chaque préfecture.

La loi NOTRe fixe à 15 000 habitants le seuil démographique pour la constitution d'EPCI à fiscalité propre, sans pouvoir être inférieur à 5 000 habitants.

Le schéma départemental de coopération intercommunale doit être arrêté fin mars 2016.

Ainsi des changements en termes de périmètres géographiques des EPCI et de leurs compétences sont à prévoir au cours du second trimestre 2016.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le schéma départemental de service aux familles, la question de l'évolution des compétences des collectivités se limite, pour l'essentiel, aux compétences dites « facultatives » au sens de la loi : petite enfance, accueils extrascolaires et/ou périscolaires...

2. Eléments d'analyse démographique de 2009 à 2014

2.1. Répartition des enfants sur le territoire

- **Au niveau départemental :**

La tendance générale sur la période récente est à la baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans et à l'augmentation du nombre d'enfants de 6 à 18 ans. Le nombre d'enfants de 3 à 6 ans reste relativement stable.

ENFANTS MOINS < 3 ANS			ENFANTS ENTRE 3 ET 6 ANS			ENFANTS ENTRE 6 ET 18 ANS		
2009	2014	EVOLUTION	2009	2014	EVOLUTION	2009	2014	EVOLUTION
5107	4708	-7,8%	4793	4775	-0,3%	18342	18684	+1,9%

Source : CAF

La dynamique des naissances sur le département :

L'INSEE recense 1880 naissances en 2007 sur le Territoire de Belfort et 1707 en 2014. De façon globale sur le département, la tendance est à la baisse de la natalité depuis une dizaine d'années.

- **Sur les territoires :**

La diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans concerne l'ensemble des territoires mais elle est plus marquée en zone rurale, notamment dans la CCPSV et la CCST.

En ce qui concerne la tranche d'âge des enfants de 3 à 6 ans, la baisse est importante dans les deux EPCI du Nord du territoire et la CAB est le seul EPCI qui voit cette population croître.

Enfin, le nombre d'enfants entre 6 et 18 ans est en évolution dans la CAB et la CCPSV.

EPCI	ENFANTS MOINS < 3 ANS			ENFANTS ENTRE 3 ET 6 ANS			ENFANTS ENTRE 6 ET 18 ANS		
	2 009	2 014	EVOLUTION	2 009	2 014	EVOLUTION	2 009	2 014	EVOLUTION
CAB	3521	3299	-6,3%	3193	3296	+3%	12073	12561	4%
CCTB	280	276	-1,4%	301	288	-4,5%	1274	1244	-2,4%
CCHS	259	236	-8,9%	270	245	-10%	1145	1107	-3,3%
CCPSV	247	210	-15,0%	239	210	-13%	887	928	4,6%
CCST	800	687	-14,1%	790	736	-7%	2963	2854	3,7%

Source : CAF

NB : Cartographie de la répartition des enfants de moins de 3 ans sur les territoires disponible page 16.
Cartographie de la répartition des enfants de 3 à 10 ans disponible sur les territoires page 31.

2.2. Structure familiale des foyers bénéficiaires de prestations sociales

- **Au niveau départemental :**

A échelle départementale, la proportion de personnes isolées et de monoparents est en augmentation sur les 5 dernières années. Les familles monoparentales représentent 16% des familles bénéficiaires de prestations sociales sur le département.

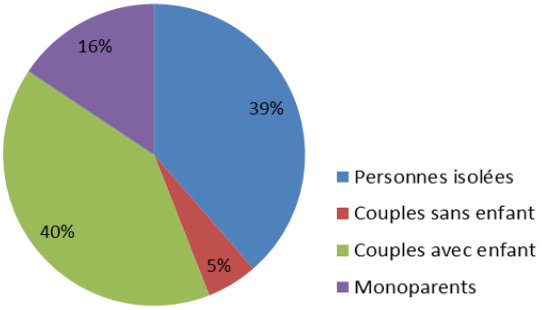

Répartition des bénéficiaires de prestations sociales selon la structuration familiale en 2014 - Département :

PERSONNES ISOLEES			COUPLES SANS ENFANT			COUPLES AVEC ENFANT			MONOPARENTS		
2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.
9024	9976	10,5%	1444	1409	-2,4%	10796	10418	-3,5%	3811	4046	6,2%

Source : CAF

- **Sur les territoires :**

A l'exception de la CCST, les 4 autres EPCI du département connaissent une augmentation du nombre de foyers composés de familles monoparentales. Dans la CCPSV, la hausse est très importante : 26% de monoparents en plus en 5 ans, mais doit être relativisée au regard du nombre total de foyers étudiés. La diminution du nombre de couples avec enfants est constatée dans tous les EPCI mais elle est néanmoins plus importante dans la CCHS et la CCST.

Répartition des bénéficiaires de prestations sociales selon la structuration familiale en 2014

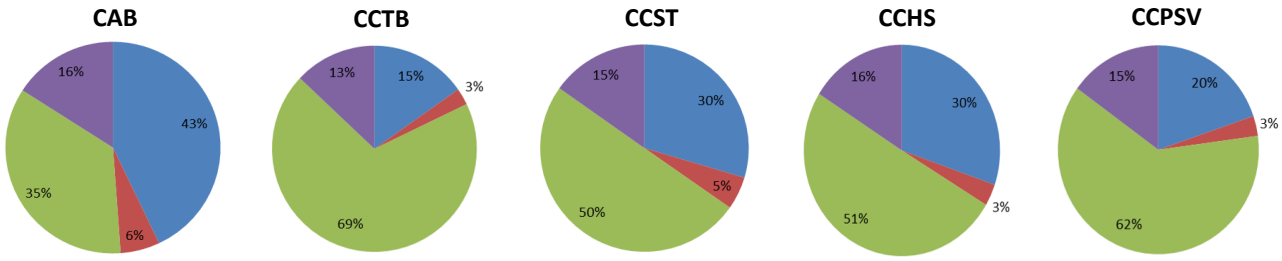

EPCI	PERSONNES ISOLEES			COUPLES SANS ENFANT			COUPLES AVEC ENFANT			MONOPARENTS		
	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.
CAB	7492	8253	10,2%	1171	1138	-2,8%	6900	6773	-1,8%	2841	3055	7,5%
CCTB	129	169	31,0%	31	29	-6,5%	789	767	-2,8%	135	144	6,7%
CCST	887	994	12,1%	167	172	3,0%	1830	1682	-8,1%	533	510	-4,3%
CCHS	352	382	8,5%	44	42	-4,5%	691	636	-8,0%	195	202	3,6%
CCPSV	164	178	8,5%	31	28	-9,7%	586	560	-4,4%	107	135	26,2%

Source : CAF

3. La situation socio-économique des familles de 2009 à 2014

3.1. Activité et besoins potentiels de garde

Taux d'activité des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans en 2014

- **Au niveau départemental :**

Cet indicateur a été retenu pour identifier les besoins potentiels de garde des familles avec enfant. Il doit donc être distingué de l'indicateur traditionnel de l'Insee concernant le taux d'activité de la population.

Il s'agit du pourcentage de familles avec enfants dont le couple ou le monoparent est en activité (soit l'ensemble des parents de la famille) sur 100 familles.

Le taux d'activité moyen départemental est de 55%. Il se caractérise par de fortes disparités entre les communes du département, l'écart constaté variant du simple au double.

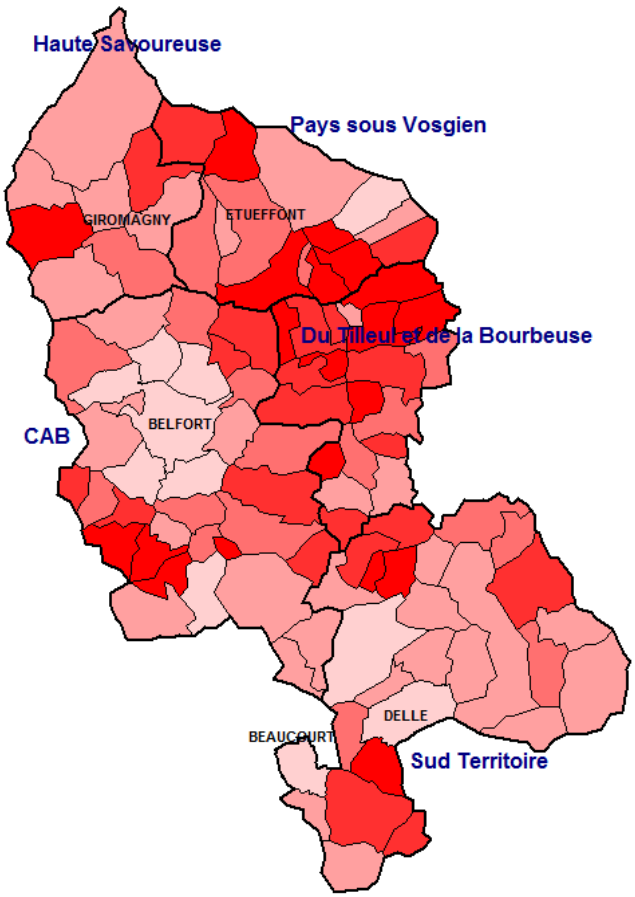

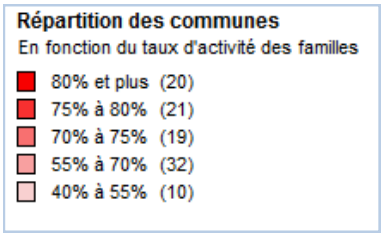

Cf. définition des indicateurs—Annexe 2

- **Sur les territoires :**

Le taux d'activité est plus faible dans les grandes villes, sauf à Bessoncourt dans la CCTB où l'inverse se produit. La CCPSV et la CCTB enregistrent les taux d'activité les plus élevés à l'inverse de la CAB, la CCHS et la CCST. (Ce sont également les deux territoires qui présentent les taux de couverture Petite Enfance les plus élevés du département en 2014.)

	Taux d'activité par EPCI		Détail par ville	
CENTRE	CAB	51%	Bavilliers	54,1%
			Belfort	40,4%
			Danjoutin	54,2%
			Offemont	48,9%
			Valdoie	50,3%
	CCTB	76%	Bessoncourt	78,2%
			Montreux-Château	65,6%
NORD	CCHS	66%	Giromagny	56,4%
	CCPSV	73%	Etueffont	70,3%
SUD	CCST	57%	Beaucourt	50,7%
			Delle	43,4%
			Grandvillars	54,4%

Source : CAF

3.2. Niveau de vie des familles avec enfant

3.2.1. Part des enfants 0-18 ans vivant dans une famille à bas revenu

- **Au niveau départemental :**

Cet indicateur permet d'identifier les familles à bas revenus avec enfant et ainsi leurs éventuelles difficultés financières à faire garder leur enfant.

Les enfants issus d'une famille à bas revenus vivent essentiellement dans les communes les plus importantes et en milieu urbain.

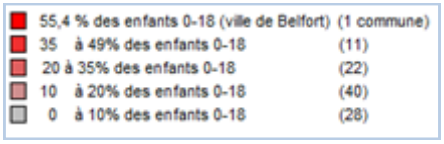

Cf. définition des indicateurs—Annexe 2

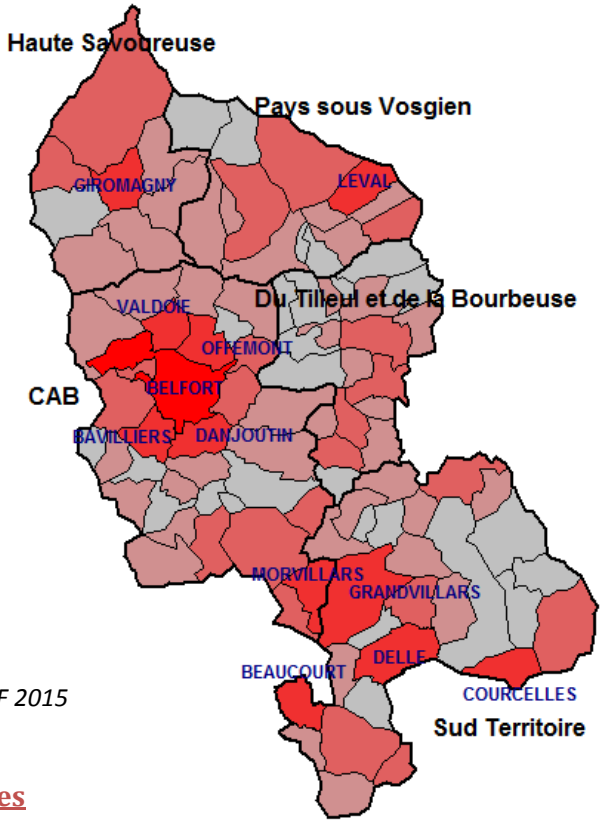

Source : CAF 2015

3.2.2. Quotient familial des familles allocataires

- **Au niveau départemental :**

Le quotient familial moyen départemental s'élève à 866€ en 2014.

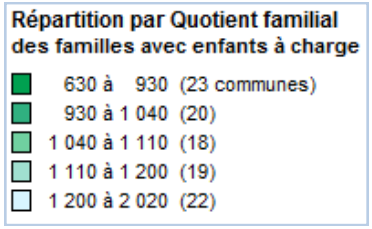

Cf. définition des indicateurs—Annexe 2

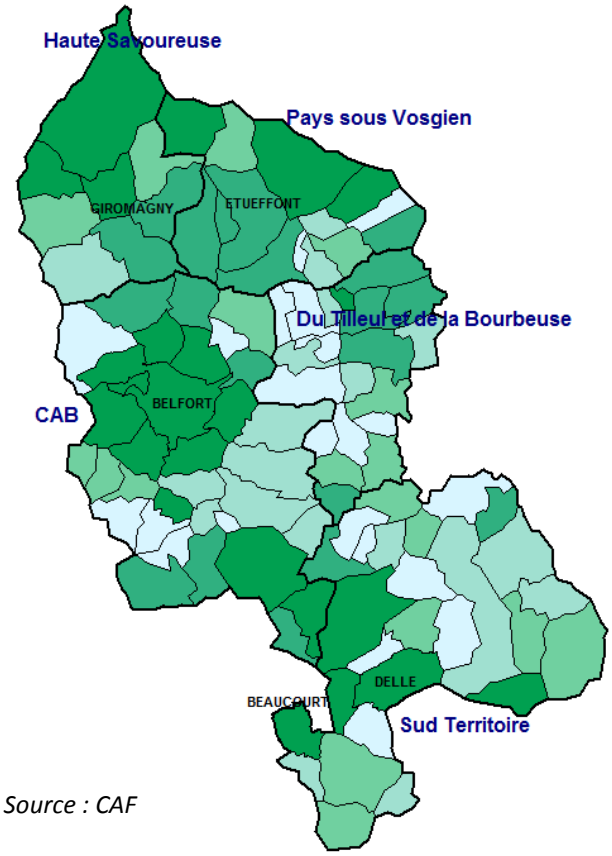

Source : CAF

- **Sur les territoires :**

La CAB, organisée autour de la ville de Belfort, se caractérise par le quotient familial moyen le plus faible du département.

	QF moyen / EPCI		Détail par ville	
CENTRE	CAB	819€	Bavilliers	816€
			Belfort	701€
			Danjoutin	925€
			Offemont	893€
			Valdoie	746€
	CCTB	1145€	Bessoncourt	1346€
			Montreux-Château	1080€
NORD	CCHS	922€	Giromagny	792€
	CCPSV	1002€	Etueffont	961€
SUD	CCST	916€	Beaucourt	834€
			Delle	760€
			Grandvillars	817€

Source : CAF

Ce constat est à analyser en lien avec le diagnostic social élaboré lors de la préparation du contrat unique de ville 2015-2020. Les 5 quartiers prioritaires situés sur les communes de Belfort et Offemont expliquent en partie le QF moyen constaté sur la ville de Belfort.

3.2.3. Zoom : Evolution du revenu médian au sein de la CAB *(1)*

Revenu médian en 2011 et évolution depuis 10 ans :

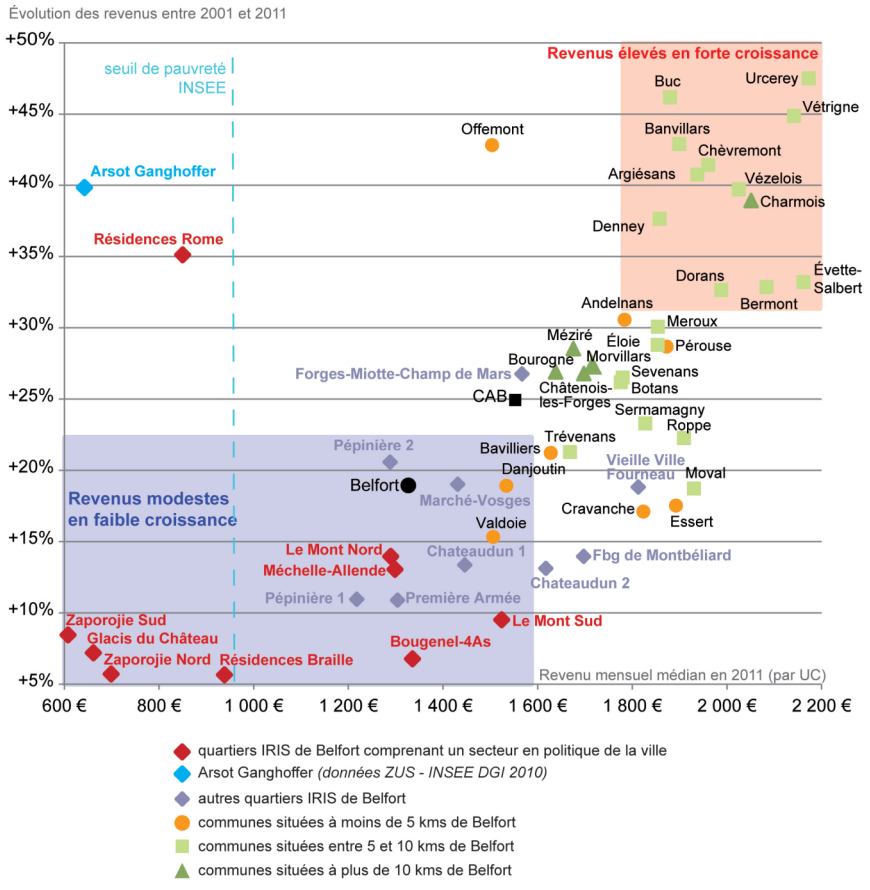

(1) Source : INSEE-DGI 2011/Document établi pour CVUG 2015-2020

Diagnostic départemental

-

Partie 2
Etat des lieux de la Petite Enfance

1. L'accueil collectif Petite Enfance de 2009 à 2014

1.1. L'offre d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans en 2014

- **Au niveau départemental :**

En 2014, il y a 756 places en accueil collectif sur le département.

La plupart des territoires présentant les plus fortes concentrations d'enfants de moins de 3 ans, bénéficient aujourd'hui d'au moins une structure d'accueil collectif.

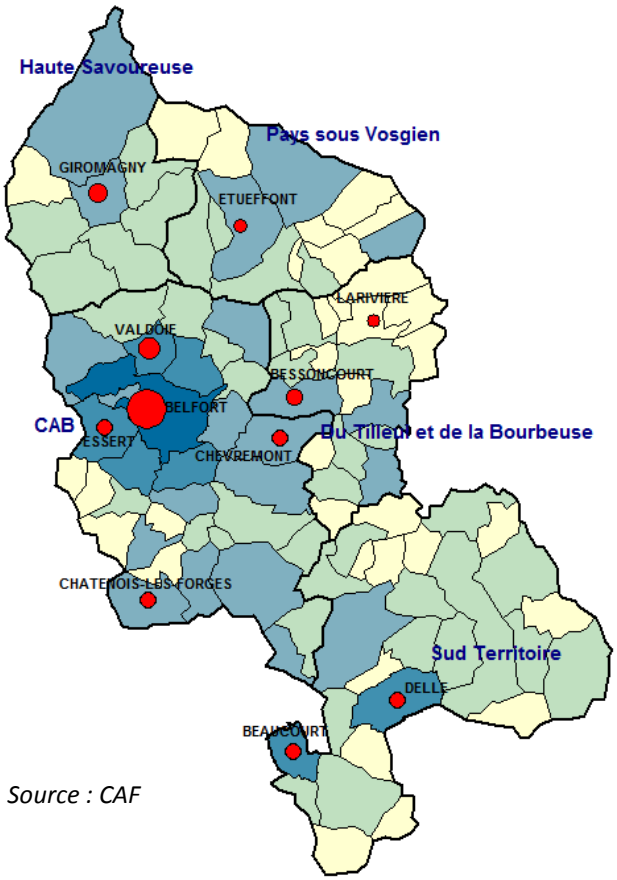

Source : CAF

- **Sur les territoires :**

Dans le Sud Territoire, deux communes gèrent des structures d'accueil collectif du jeune enfant.

La **ville de Beaucourt** proposait jusqu'en 2013 un accueil en halte-garderie et un accueil en crèche familiale. En 2013, 109 enfants différents ont été accueillis dans les 2 équipements. Des enfants en situation de handicap y ont également été inscrits mais il n'y a pas d'offre d'accueil proposée sur des horaires décalés.

A partir de 2014, après la fermeture de la crèche familiale, la halte-garderie a augmenté le nombre de places d'accueil proposé aux familles.

La **ville de Delle** propose un multi-accueil de 19 places qui a accueilli 125 enfants différents en 2014.

Néanmoins l'équipement ne propose pas d'accueil spécifique (handicap ou en horaires décalés).

Dans le nord du territoire, les enfants sont essentiellement concentrés sur les communes de Giromagny et Etueffont.

D'une part, la **CCHS** propose un accueil en multi-accueil collectif et familial sur 3 sites. 119 enfants différents dont 1 enfant handicapé ont été accueillis en 2014. Les équipements ne proposent pas d'accueil sur des horaires décalés.

D'autre part, la **CCPSV** accueille 99 enfants différents en Halte-Garderie mais l'équipement n'adapte pas son accueil aux enfants handicapés ou sur horaires décalés.

Dans le centre du territoire, les familles, et les équipements, se concentrent sur la **CAB**.

En effet, 15 équipements d'accueil collectif répartis sur **5 communes** sont gérés par différents gestionnaires : 5 collectivités, 1 association parentale, 1 entreprise de crèche, 1 établissement public (crèche de l'hôpital).

1 699 enfants différents ont fréquenté les 15 équipements dont des enfants en situation de handicap.

Il y n'a pas d'offre d'accueil proposée sur des horaires décalés mais une large amplitude d'ouverture journalière est assurée à la crèche hospitalière afin de s'adapter aux horaires de travail des professionnels de santé.

Sur la **CCTB**, la micro-crèche et le multi-accueil (gestion privée) ont ouvert en 2014. Il n'y a pas d'accueil spécifique ni d'accueil d'enfants en situation de handicap jusqu'à présent.

1.2. L'évolution de l'offre d'accueil collectif, par type d'accueil de 2009 à 2014

- **Au niveau départemental :**

Entre 2009 et 2014, le nombre de places total au niveau départemental reste globalement stable (progression de 1%), passant de 745 à 756 places.

Les tendances constatées au niveau national (accélération de la transformation des halte-garderies et crèches collectives en multi-accueils) semblent néanmoins moins marquées dans le département. Pour autant, l'offre d'accueil collectif s'est restructurée de manière importante ces dernières années.

Evolution des places en accueil collectif	2009	2012	2013	2014
Nombre de places d'accueil en multi-accueils	142	225	250	254
Nombre de places d'accueil en halte-garderie	94	94	94	87
Nombre de places d'accueil en micro-crèches	0	0	9	9
Nombre de places en crèches familiales et collectives	509	449	419	406
Total nombre de places d'accueil	745	768	763	756

Source : CAF

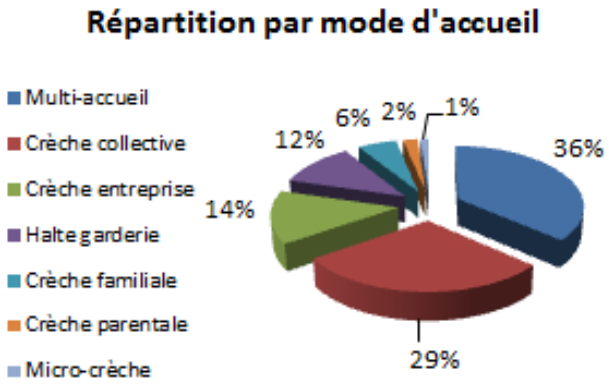

- **Sur les territoires :**

	EPCI	NOMBRE DE PLACES			Principales évolutions de l'offre
		2009	2012	2014	
CENTRE	**CAB**	618	626	628	+2%
	Nombre places Ville de Belfort	527	529	506	Les crèches collectives évoluent en multi-accueils collectifs en 2014 et maintien des 2 halte-garderies
	Nombre places Châtenois	14	14	18	Adaptation du type d'accueil et du nombre de places ces dernières années.
	Nombre places Chèvremont	12	18	18	
	Nombre places Essert	15	15	18	
	Nombre places Valdoie	50	50	68	Les Crèche familiale et Halte-garderie se transforment en multi-accueil collectif et familial en 2014
	CCTB	0	0	34	Ouverture
	Nombre places Bessoncourt	0	0	25	La micro-crèche et le multi-accueil (gestion privée) ont ouvert en 2014.
	Nombre places Larivière	0	0	9	
NORD	**CCHS**	36	45	45	+25%
	Nombre places Chaux	0	9	0	Regroupement des sites de Giromagny et Chaux pour faire 1 Multi accueil collectif et familial sur 3 sites
	Nombre places Giromagny	36	36	45	
	CCPSV	48	48	12	-75%
	Nombre places Etueffont	48	48	12	Fermeture de la crèche familiale et maintien de la Halte-garderie.
SUD	**CCST**	43	40	34	-14%
	Nombre places Beaucourt	24	21	15	Fermeture de la crèche familiale en 2014 (-6 places en 2014) compensée par 3 places en Halte-garderie en 2011
	Nombre places Delle	19	19	19	Multi-accueil depuis 2007

Source : CAF

1.3. L'accès effectif des familles aux structures d'accueil Petite Enfance

1.3.1. Evolution du nombre d'enfants fréquentant les structures entre 2009 et 2014

- **Au niveau départemental :**

De façon générale, le nombre d'enfants fréquentant les EAJE est en baisse. Cette trajectoire est à mettre en parallèle de la diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans sur le département.

Sur le département **en 2009, 2378** enfants fréquentent les EAJE contre **2299 en 2013** et **2216 en 2014**.

- **Sur les territoires :**

	2009	2013	2014	Evolution 2009-2014
CAB	1814	1754	1699	-6,3%
CCTB	0	46	84	/
CCHS	119	136	119	0%
CCPSV	199	184	175	-12%
CCST	246	225	223	-9,3%
Département	**2378**	**2299**	**2216**	**-7,3%**

Source : CAF, gestionnaires d'équipements

1.3.2. Taux d'occupation réel des établissements d'accueil du jeune enfant en 2014

NB : Le taux d'occupation réel est le ratio entre la capacité théorique d'accueil (exprimés en heures) et le nombre d'heures effectivement réalisées. Une variation du taux d'accueil peut donc résulter d'une évolution de l'offre de service utilisée par les familles mais aussi d'un recalibrage de l'offre proposée par la structure.

- **Au niveau départemental :**

Le **taux d'occupation réel** départemental s'élève à 64% en 2014 contre 50% en 2009. Cette progression résulte principalement de la réduction de la capacité théorique d'accueil (-300 000 heures) soit 16 %. En parallèle, l'utilisation des structures collectives par les familles a progressé de 61760 heures, soit + 6 %.

La CNAF fixe un **taux d'occupation financier cible > à 70%** dans ses conventions de financement afin de garantir l'efficience des projets financés par les CAF. Il est de 74% dans le département en 2014.

- **Sur les territoires :**

	EPCI	2009 Capacité théorique (heures)	2009 Nombre d'heures réalisées	2009 Taux d'occupation réel 2009	2014 Capacité théorique (heures)	2014 Nombre d'heures réalisées	2014 Taux d'occupation réel 2014	Evolution du taux d'occupation réel 2009-2014
CENTRE	CAB	1645979	809633	49%	1336842	848620	63%	+14
	CCTB	/	/	/	87945	50093	57%	/
SUD	CCST	77041	52933	69%	56905	44441	78%	+9
NORD	CCPSV	82864	46962	57%	20292	10180	50%	-7
	CCHS	95067	48 479	51%	97393	66433	68%	+17
Total Département		**1900951**	**958007**	**50%**	**1598927**	**1019767**	**64%**	**+14**

Source : CAF

Détail de l'évolution des taux d'occupation réels et financiers par structure en annexes

NB : les taux d'occupation varient en fonction du type d'accueil proposé. Un taux d'occupation de multi-accueil est toujours plus élevé qu'un taux de Halte-garderie par exemple.

1.3.3. Tarification appliquée aux familles

Rappel : l'ensemble des structures d'accueil du jeune enfant du département est financé dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU) versée par la CAF. La règlementation de la PSU prévoit l'application d'un barème tarifaire national prenant en compte les ressources et la composition de chaque famille.

Afin de garantir l'accès effectif de toutes les familles à ce mode d'accueil, une vigilance particulière est portée sur les familles vulnérables, bénéficiant d'une tarification plancher fixée à 1€ par heure de garde.

Enfants de familles bénéficiant d'une facturation inférieure à 1€ sur critère de revenus :

Secteur	EPCI	Nombre d'enfants de moins de 3 ans avec tarification <1€	Ville	Nombre d'enfants par ville
CENTRE	CAB	709	Belfort	592
			Chatenois	21
			Chèvrement	12
			Essert	22
			Valdoie	62
	CCTB	10	Bessoncourt	0
			Larivière	10
SUD	CCST	79	Beaucourt	35
			Delle	44
NORD	CCHS	35	Giromagny	35
	CCPSV	40	Etueffont	40

Source CAF

1.3.4. Enfants en situation de handicap accueillis dans les EAJE

En 2014, 11 enfants en situation de handicap fréquentent les EAJE :

- 10 enfants sur la CAB : 8 à Belfort, 1 à Essert et 1 à Châtenois
- 1 enfant dans la CCHS (Giromagny)

1.3.5. Modalités d'inscription des enfants dans les structures

Point non traité dans le cadre des travaux préparatoires du SDSF 2015-2019. A traiter dans le cadre des travaux annuels du comité départemental.

1.4. Le financement de l'accueil collectif Petite Enfance

- **Au niveau départemental :**

Répartition des financements en 2009

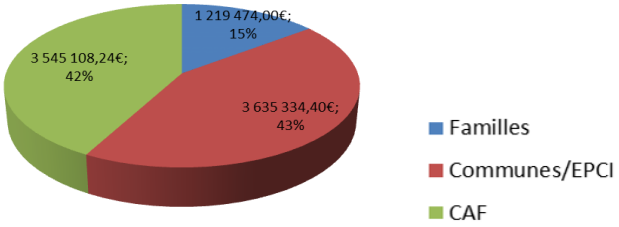

Répartition des financements en 2014

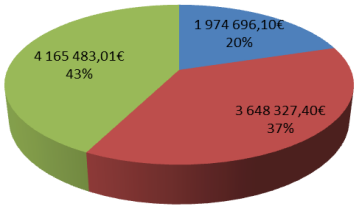

Les structures Petite Enfance du département représentent une économie globale de 9 788 507€ sur le département en 2014. 80% des dépenses de fonctionnement de ces structures sont financés sur fonds publics.

- **Sur les territoires (situation à fin 2014) :**

CAB

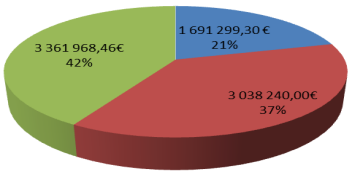

CCTB

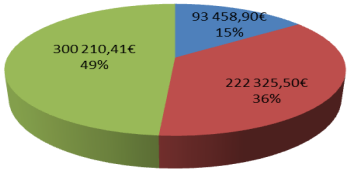

CCHS

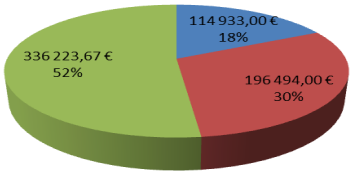

CCPSV

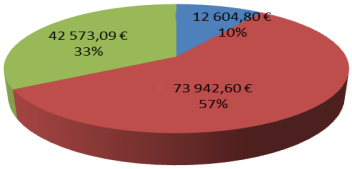

CCST

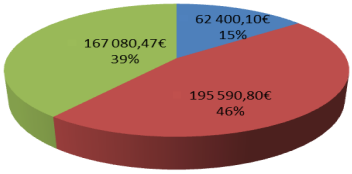

Source : CAF

Rappel : Dans le cadre de la PSU, les structures Petite Enfance sont financées à partir de 3 modes de financement : financement CAF, financement collectivités et financement des familles. Le financement CAF intègre à la fois l'aide au fonctionnement des structures d'accueil (la PSU) et les éventuelles prestations Enfance issus du CEJ, signées avec les collectivités.

2. L'accueil des enfants de moins de 3 ans en milieu scolaire

- **Au niveau départemental :**

A la rentrée 2015, 138 enfants de moins de 3 ans étaient scolarisés représentant 2,9% des enfants de moins de 3 ans sur le département.

Dénomination	Commune	Spécificités	Nombre d'enfants
E.M.PU J. MACE *	OFFEMONT	Politique de la Ville	17
E.M.PU P. DREYFUS SCHMIDT	BELFORT	Réseau d'Education Prioritaire	18
E.M.PU SAINT-EXUPERY	BELFORT	Réseau d'Education Prioritaire	28
E.M.PU RENE RUCKLIN	BELFORT	Réseau d'Education Prioritaire	13
E.M.PU MARTIN LUTHER KING	BELFORT	Réseau d'Education Prioritaire +	24
E.M.PU LOUIS PERGAUD	BELFORT	Réseau d'Education Prioritaire +	23
Autres écoles de Belfort	BELFORT	/	6
Autres écoles hors Belfort	/	/	9
		Total	**138**

Source : DASEN

NB : La scolarisation des enfants de moins de 3 ans est intégrée dans le calcul du taux de couverture Petite Enfance qui vise à mesurer la tension entre offre et demande d'accueil sur les territoires.

3. L'accueil individuel de 2009 à 2014

Les agréments nécessaires à l'exercice du métier d'assistant maternel, qui visent à garantir aux parents que les conditions d'accueil des enfants au domicile de l'assistant maternel respectent la règlementation (règles de sécurité, capacité de l'assistant maternel à assurer la garde de l'enfant et garantir son bien-être) sont délivrés par les services de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental.

L'ensemble des assistants maternels agréés représente donc le potentiel d'accueil individuel disponible sur le département. Cette offre théorique doit néanmoins être mise en perspective afin de prendre en compte l'offre d'accueil effective mobilisée sur le département.

3.1. Répartition de l'âge des assistants maternels

- **Au niveau départemental :**

Sur le département, 45% des assistants maternels actifs sont âgés de plus de 50 ans dont 9% de plus de 60 ans.

Cette répartition pose la question du renouvellement générationnel, très peu d'assistants maternels de moins de 30 ans exerçant cette activité.

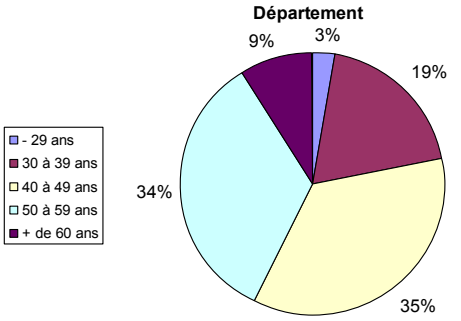

Source : CAF

- **Sur les territoires :**

Les assistants maternels de moins de 40 ans représentent bien souvent moins d'un quart des assistants maternels. La CCPSV fait figure d'exception dans la mesure où cette population représente près d'un tiers des assistants maternels. A l'inverse, la CCST et la CCHS n'en comptent seulement 16 et 17%.

Dans la CCST, 49% des assistants maternels ont plus de 50 ans, dont 10% plus de 60 ans. Dans la CCTB et la CCPSV également, 1 assistant maternel sur 10 a plus de 60 ans.

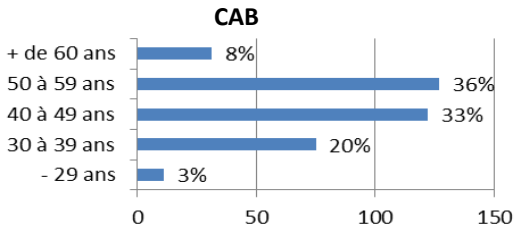

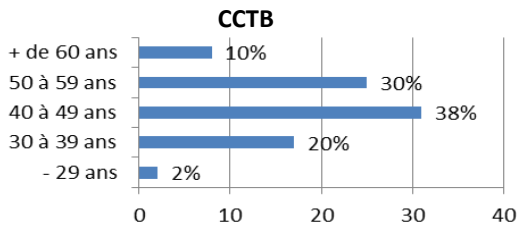

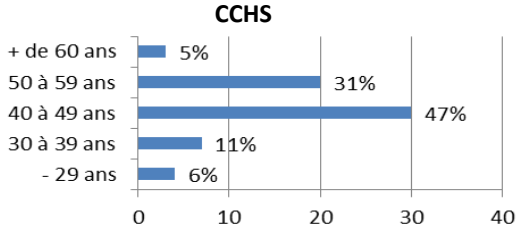

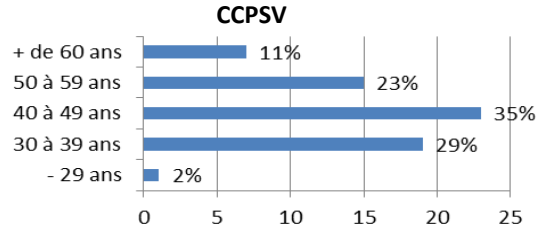

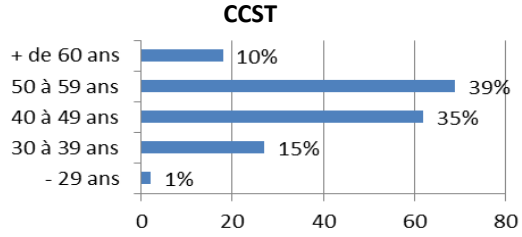

3.2. Evolution de l'offre active des assistants maternels de 2009 à 2014

3.2.1. Nombre d'assistants maternels agréés

C'est la notion d'Assistant€ maternel(le) active qui va mesurer l'effectivité de la garde d'enfant. Est considéré comme « active », toute assistante maternelle ayant gardé un enfant—3 ans au moins un mois au cours des 12 derniers mois.

- **Au niveau départemental :**

En 2014, le département compte 1237 assistants maternels agréés dont **756 en activité** seulement.

La trajectoire globale de ce mode d'accueil reste incertaine.

De 2009 à 2012, le nombre d'assistants maternels en activité est en progression mais depuis 2012, la tendance s'est inversée.

Moins de 2/3 des assistants maternels agréés (61,1%) ont effectivement exercé une activité de garde d'enfants l'an dernier.

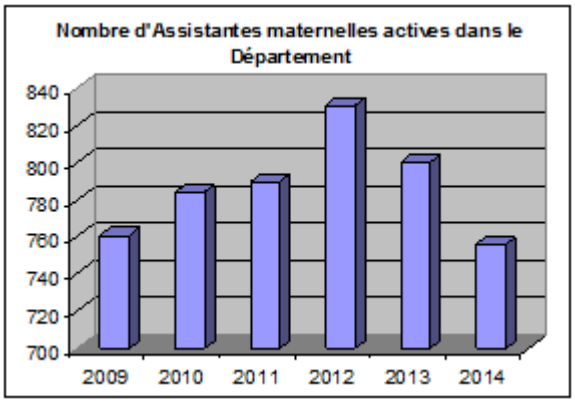

Source CAF, centre PAJE-Emploi

Cf. définition des indicateurs—Annexe 2

- **Sur les territoires :**

Taux d'activité des assistants maternels en 2014 :

	Nombre d'Assistants maternels agréés	Nombre d'Assistants maternels actifs	Taux d'activité des Assistants maternels
CAB	699	406	58%
CCTB	125	89	71,2%
CCPSV	68	52	76,4%
CCHS	70	47	67,1%
CCST	274	162	59,1%
Total Département	**1236**	**756**	**61,1%**

Evolution du nombre d'assistants maternels en activité au sein de chaque EPCI :

CAB

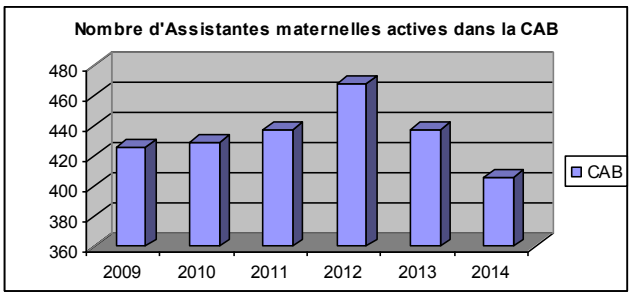

CCTB

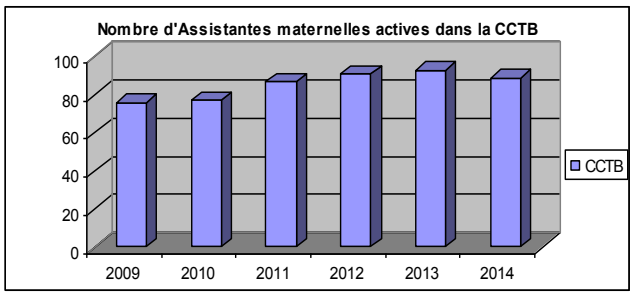

CCPSV

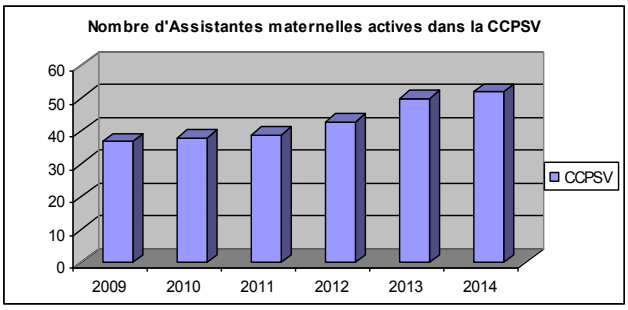

CCHS

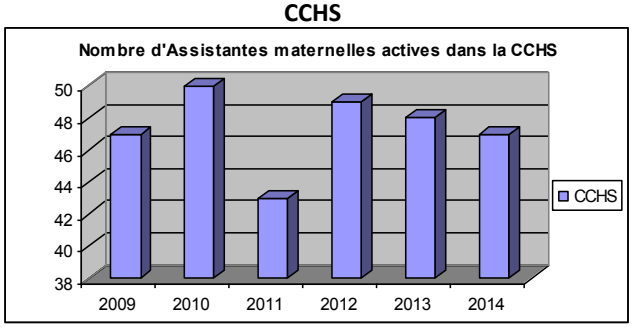

CCST

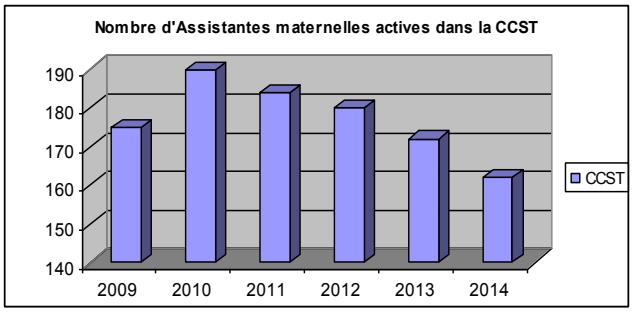

3.2.2. Capacité théorique d'accueil auprès des assistants maternels

Evolution du nombre de places agréées pour l'accueil chez un assistant maternel par EPCI de 2009 à 2014 :

COMCOM	2009	2014	Evolution
CAB	946	932	-1,8%
CCTB	167	211	+7,3%
CCHS	115	108	-6%
CCPSV	76	127	+67,1%
CCST	348	339	-2,5%
Total Département	**1652**	**1717**	**+3,9%**

Source PMI

Rappel : Le nombre de places agréées pour chaque assistant maternel peut varier dans le cadre de l'agrément PMI (agrément pour une, deux, trois, quatre places).

3.3. Maisons d'assistants maternels (MAM)

Depuis 2010, les assistants maternels agréés ont la possibilité d'exercer leur métier en dehors de leur domicile et accueillir les enfants qui leurs sont confiés dans des MAM.

L'idée est d'exercer différemment le métier ou rompre l'isolement de l'exercice à domicile. Les Mam permettent à 4 assistants maternels au plus d'accueillir chacun un maximum de 4 enfants simultanément dans un local garantissant la sécurité et la santé des enfants. Un agrément spécifique est nécessaire pour l'accueil des enfants en MAM.

- **Au niveau départemental :**

Il existe 2 Maisons d'Assistants maternels sur le département.

L'une regroupe 2 assistants maternels pour 8 places à Belfort (CAB) et l'autre est proposée par 4 assistants maternels pour 10 places à Novillard (CCTB).

4. Les Relais Assistants Maternels

Les relais d'assistants maternels sont des lieux d'information sur tous les modes de garde (individuels ou collectifs), de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Les RAM sont financés par la CAF.

- **Au niveau départemental :**

En 2015, 5 RAM couvrent 42 communes du département pour 1237 assistants maternels agréés. Les effectifs consacrés à l'animation de RAM représentent 3,55 ETP.

La CNAF préconisant 1 ETP d'animation pour 70 assistants maternels, le département reste actuellement sous-doté : le besoin théorique pour l'animation des assistants maternels actifs du département s'élève à près de 11 ETP.

47% des assistants maternels actifs sont rattachés aujourd'hui à un RAM.

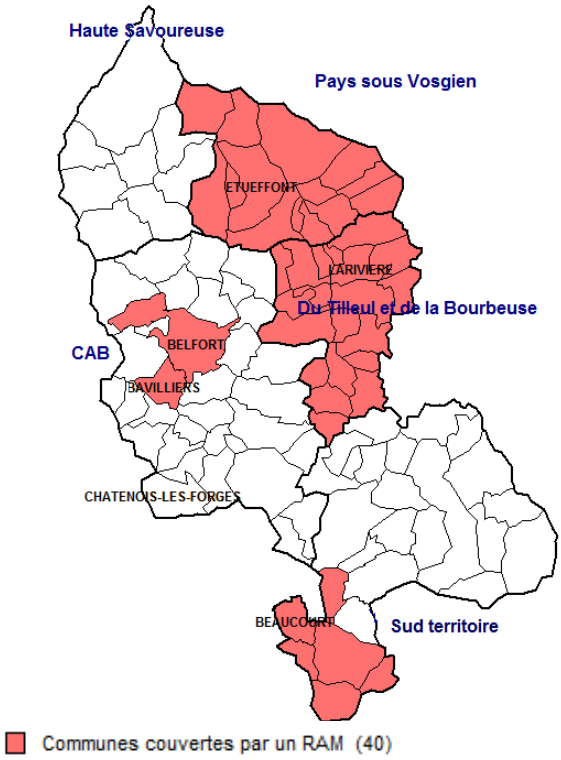

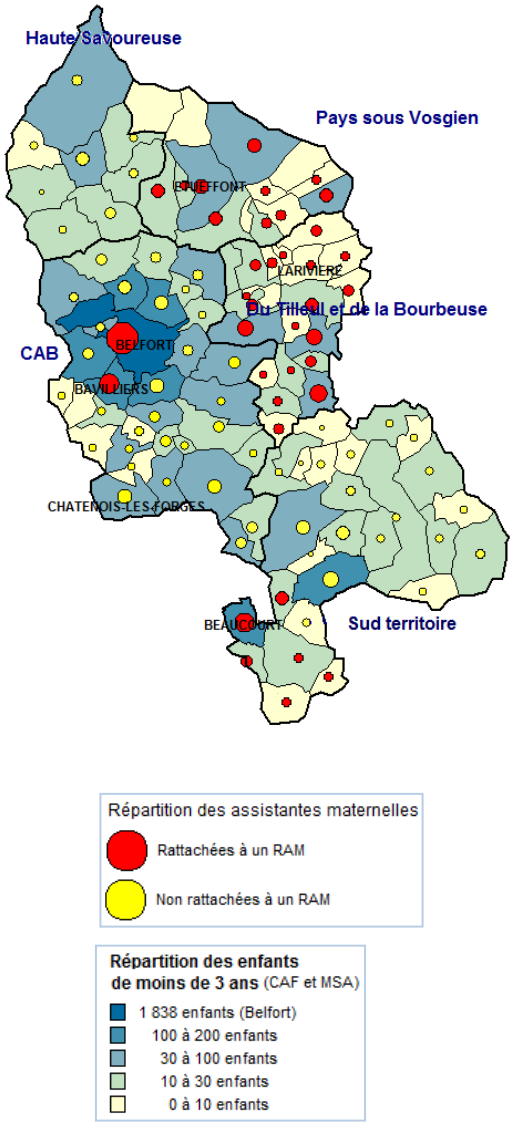

- **Sur les territoires :**

Dans le **nord du département**, la CCPSV a mis en place un RAM en 2011, les moyens consacrés à l'animation représentant 0,7 ETP et 52 assistants maternels y sont rattachés. Il n'y a actuellement pas de RAM sur la CCHS qui compte 47 assistants maternels actifs.

Dans le **sud du département**, 83 assistants maternels sont rattachés à un RAM de l'ancien canton de Beaucourt (6 Communes sont couvertes). Les moyens consacrés par la ville de Beaucourt à l'animation du RAM représentent 0,85 ETP.

Dans le **centre**, la CAB propose deux RAM. L'un à Belfort pour 270 assistants maternels (1 ETP) et l'autre à Bavilliers pour 51 assistants maternels (0,5 ETP).

Depuis 2015, la CCTB propose un RAM pour ses 89 assistants maternels actifs (0,5 ETP).

5. La couverture des besoins d'accueil sur le département

Le taux de couverture Accueil Petite Enfance fin 2014

Le taux de couverture est défini comme le ratio entre la capacité théorique d'accueil collectif et individuel sur un territoire, c'est-à-dire tous les modes d'accueil, soit aussi bien les assistants maternels, que les crèches, ou les scolarisations d'enfants de moins de 3 ans… et le nombre d'enfants de moins de 3 ans.

- **Au niveau départemental :**

Le taux de couverture est de **54% à l'échelon national en 2014.**

Le taux de couverture départemental Petite Enfance en 2014 s'élève à **52%** et à **56%** en 2015**.**

Dans l'ensemble, le département semble donc bien couvert. Deux EPCI (CAB et CCST) présentent un taux de couverture inférieur ou égal à la moyenne nationale fin 2014. En 2015, la CAB présente un taux inférieur aux moyennes départementale et nationale.

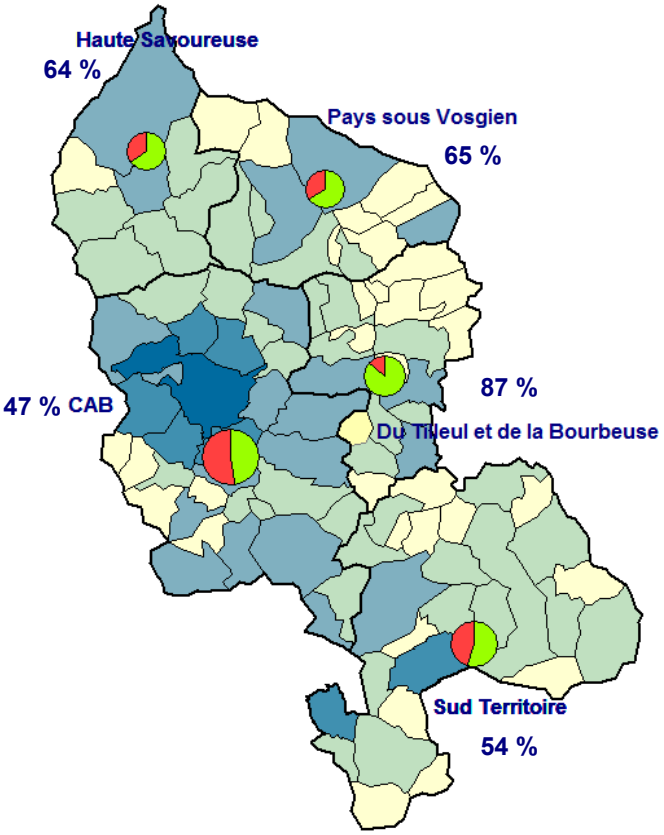

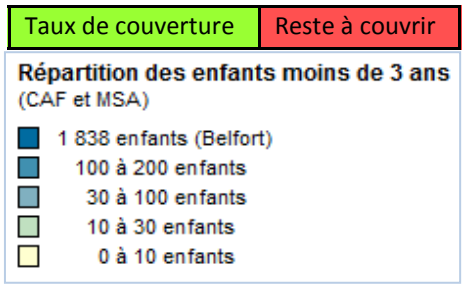

- **Sur les territoires :**

COMMUNAUTES DE COMMUNES	TAUX DE COUVERTURE			EVOLUTION 2009-2015
	2009	2014	2015	
CAB	44%	47%	51%	+ 7
CCTB	57%	87%	93%	+ 36
CCHS	58%	64%	74%	+ 16
CCPSV	51%	65%	70%	+ 19
CCST	46%	54%	59%	+ 13

Le taux de couverture de la **CCTB** est en forte évolution entre 2009 et 2015, ce qui s'explique par l'ouverture de deux structures, soit 34 places supplémentaires en accueil collectif.

Sur la **CAB**, le taux augmente mais en faible mesure. La communauté connait actuellement une baisse du nombre d'assistants maternels actifs contrebalancée par une petite augmentation du nombre de places en accueil collectif (10 places entre 2009 et 2014).

Dans la **CCHS**, le taux de couverture gagne 16 points en 6 ans avec notamment 9 places nouvelles créées en 2012 et une baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans.

Dans la **CCPSV**, le nombre d'assistants maternels est en augmentation et le nombre d'enfants de moins de 3 ans en baisse importante (-15%). Ainsi, le taux de couverture augmente nettement malgré la fermeture de la crèche familiale entrainant une diminution de 36 places.

Dans la **CCST**, la baisse du nombre d'enfants de 0 à 3 ans de 14% en 5 ans participe à l'augmentation du taux de couverture malgré la fermeture de la crèche familiale et une baisse importante du nombre d'assistants maternels.

6. Projections sur les évolutions à moyen terme

6.1. Projections sur le taux de couverture Petite Enfance de 2015 à 2020

Hypothèse 1 : Effet de la trajectoire démographique (nombre d'enfants de moins de 3 ans) sur le taux de couverture

Projection réalisée à offre d'accueil constante (accueil individuel et collectif figés à fin 2016 intégrant les projets en cours) et avec application du taux d'évolution moyen des enfants de moins de 3 ans constaté sur chaque EPCI sur la période 2009-2014.

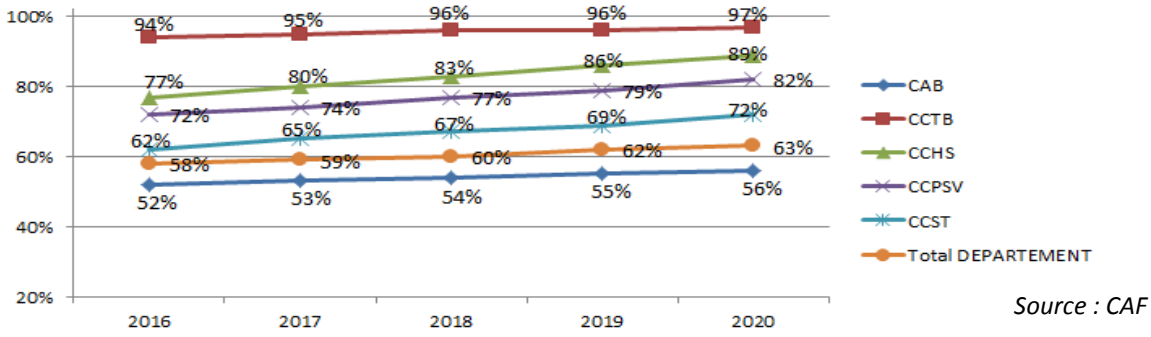

Source : CAF

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TAUX DE COUVERTURE VILLE DE BELFORT	49%	46%	47%	49%	50%	52%

Hypothèse 2 : Prise en compte de l'effet de l'évolution de l'offre d'accueil individuel sur le taux de couverture

Projection réalisée à partir de l'hypothèse 1 avec prise en compte supplémentaire de l'évolution de l'offre d'accueil individuel (assistants maternels) constatée sur la période 2009-2014.

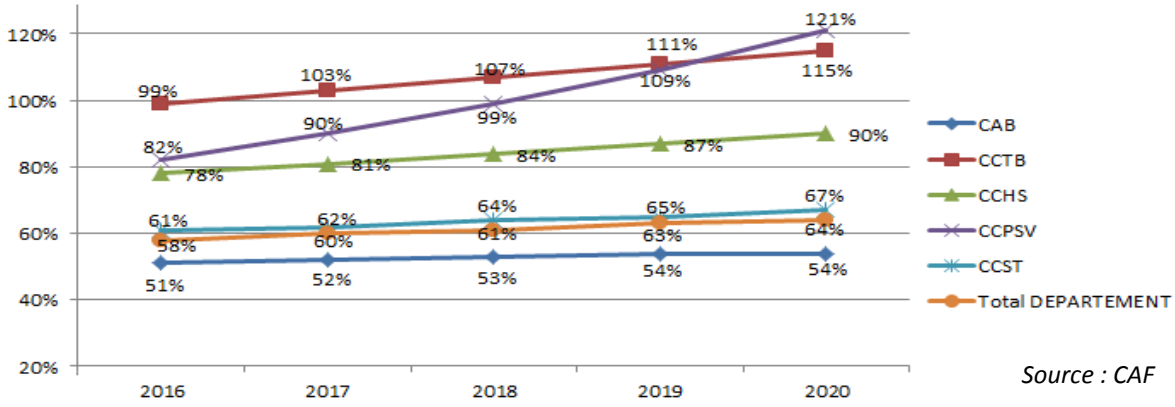

Source : CAF

Sous réserve des limites liées à cet exercice de prospective, et les précautions à prendre en terme d'analyse, on constate deux éléments principaux :

- les écarts entre territoires ont tendance à augmenter. Les territoires de la CCTB et la CCPSV seraient ainsi davantage couverts que nécessaire.
- La situation relative de la CAB reste globalement stable et confirme qu'il s'agit du territoire nécessitant le plus d'attention

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TAUX DE COUVERTURE VILLE DE BELFORT	49%	46%	48%	49%	50%	52%

6.2. Projections sur le taux de couverture RAM (1)

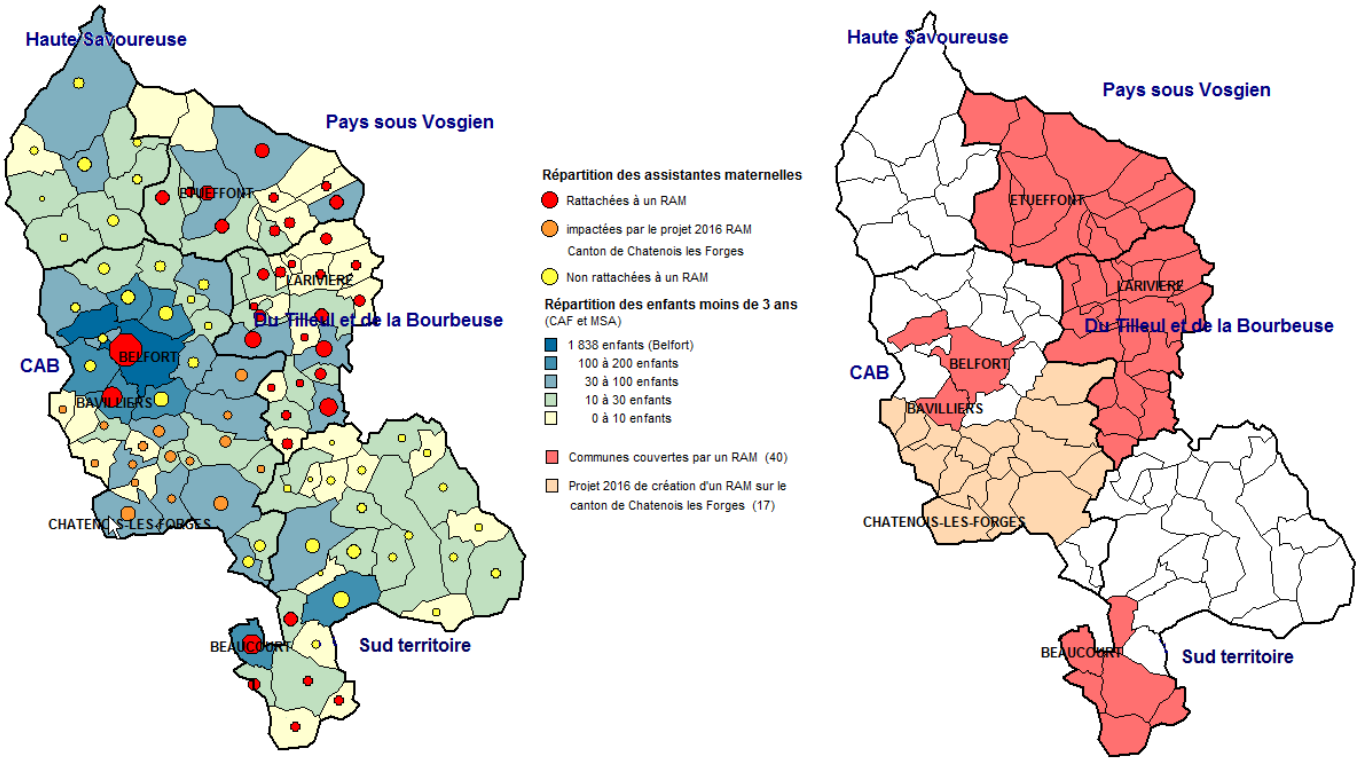

6.3. Projections sur la situation de l'offre d'accueil collectif à fin 2016

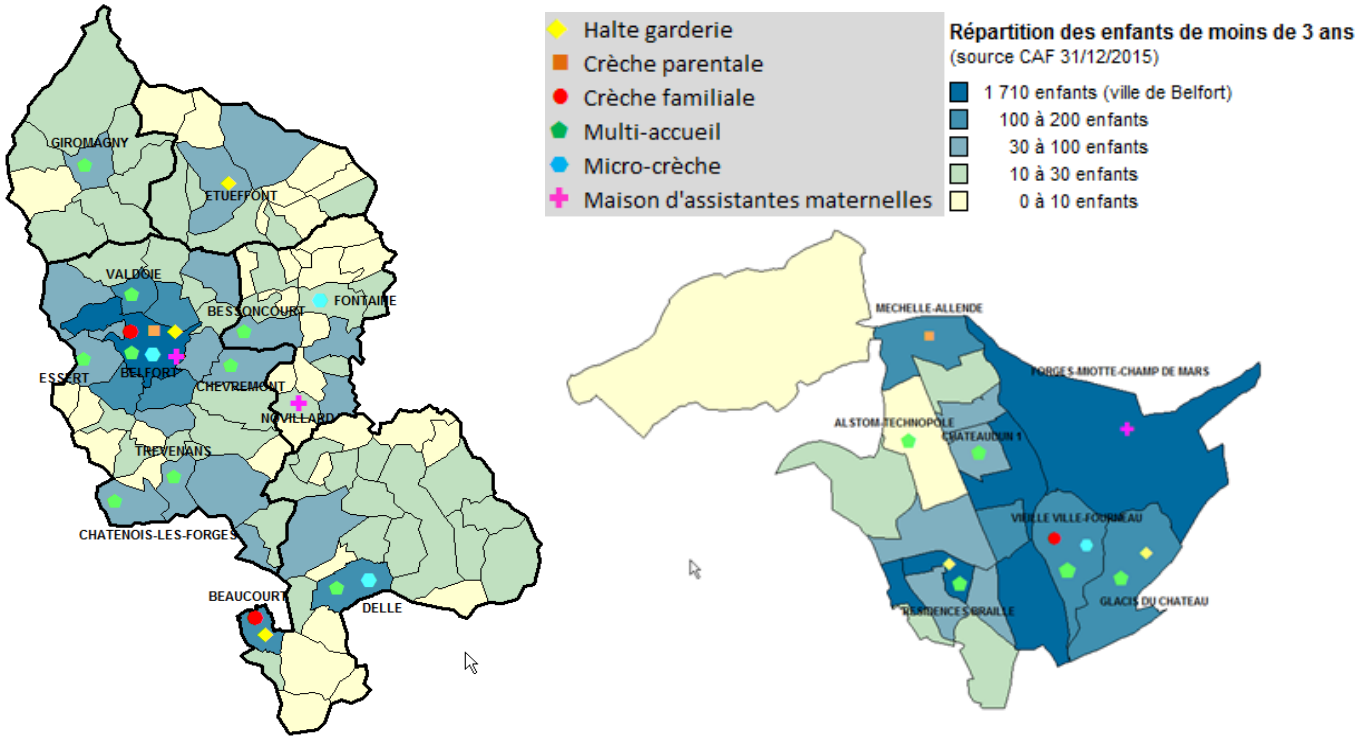

(1) Projections intégrant les projets déjà financés par la Caf (dont EAJE, Hôpital médian).

7. Pour aller plus loin… L'accueil des enfants de plus de 3 ans

Au sens des politiques publiques, la Petite Enfance concerne les enfants de moins de 4 ans. Au-delà et jusqu'aux 6 ans de l'enfant, la CAF accompagne les gestionnaires pour compléter l'offre d'accueil. Les Accueils de mineurs - agréés DDCSPP- (ALSH, accueils périscolaires et extrascolaires, et nouveaux rythmes éducatifs liés à la réforme) sont une réponse aux besoins d'accueil pour les familles sur les territoires.

- **Au niveau départemental :**

Accueil périscolaire en 2013

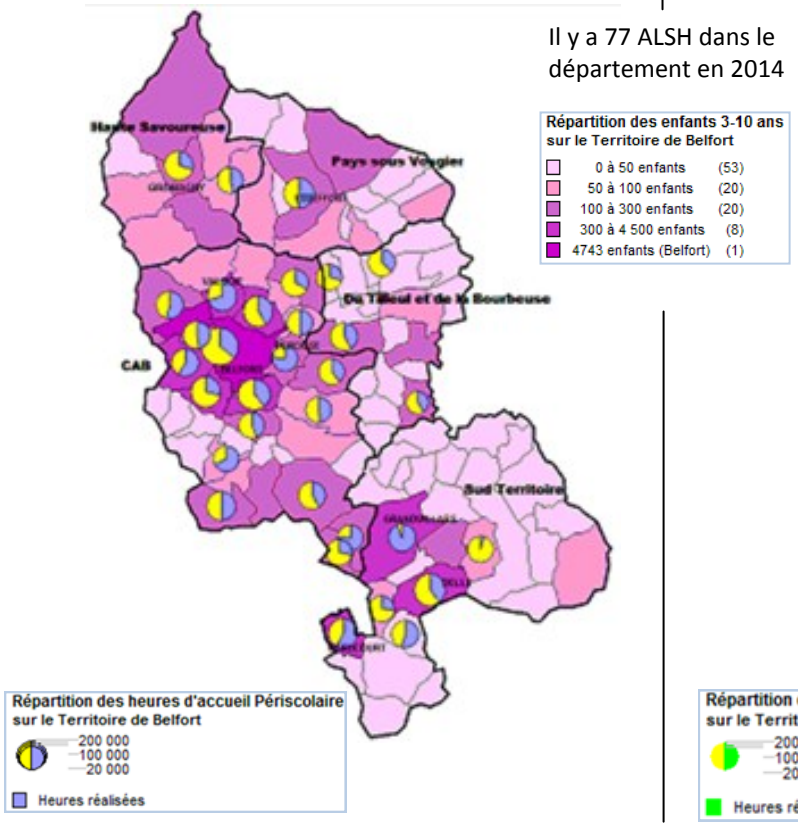

Il y a 77 ALSH dans le département en 2014

Accueil extrascolaire en 2013

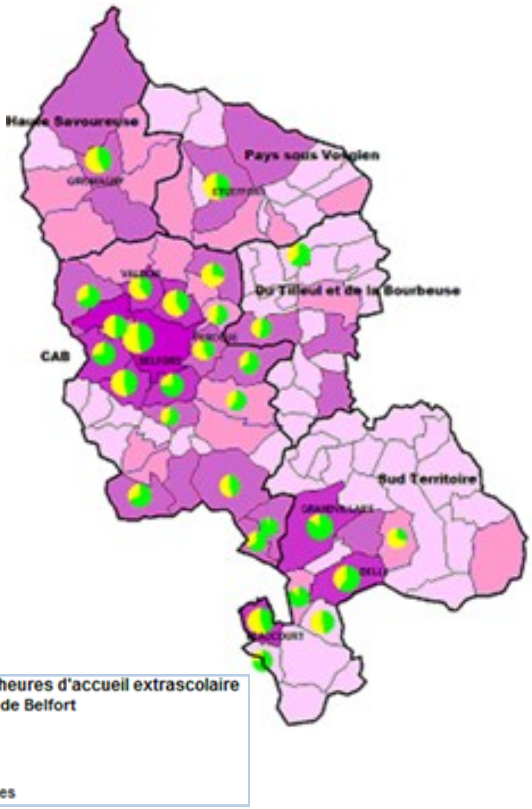

Occupation accueil (en heures)		
Capacité théorique	Heures réalisées	Taux d'occupation
1 586 457	673 359	42%

Occupation accueil (en heures)		
Capacité théorique	Heures réalisées	Taux d'occupation
1 083 652	545 639	50%

Centre Loisirs Pluriel : accueil de loisirs départemental mixte avec enfants handicapés et enfants valides. Le but est d'apporter une réponse aux familles ayant un enfant en situation de handicap dans le domaine du loisir et de favoriser l'inclusion des enfants handicapés par des temps de loisirs propices à la rencontre avec d'autres enfants de leur âge.

- **Sur les territoires :**

	OCCUPATION ACCUEIL (EN HEURES)		
	Capacité théorique	Heures réalisées	Taux d'occupation
CCHS	70 646	24 785	35%
CCPSV	80 500	40 895	51%
CAB	1 166 952	485 856	42%
CCTB	72 626	27 363	38%
CCST	195 733	94 460	48%

	OCCUPATION ACCUEIL (EN HEURES)		
	Capacité théorique	Heures réalisées	Taux d'occupation
CCHS	46 820	19 832	42%
CCPSV	38 083	17 515	46%
CAB	761 350	372 354	49%
CCTB	22 070	12 871	58%
CCST	215 329	123 067	57%

Diagnostic départemental

-

Partie 3
Etat des lieux de la Parentalité

1. Les dispositifs en faveur du lien parents-enfants

1.1 Les actions du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Le dispositif REAAP permet le financement d'actions qui s'adressent aux parents menées par des collectivités territoriales ou des associations et qui visent les accompagner dans leur rôle, à valoriser leur potentiel. Il s'agit de donner aux parents leur place de premiers éducateurs de leur enfant, les considérer comme des partenaires et travailler avec eux.

- ### Au niveau départemental :

En 2014 : 23 projets ont été déposés dans le cadre de l'appel à projet CAF et 13 financés. Portés par 10 opérateurs différents, ils ont touché 299 familles soit 1,15% des familles du département.

En 2015 : 25 projets ont été déposés, 20 financés. Portés par 17 opérateurs différents, ils ont touché 3255 familles soit 12,5% des familles du département.

Dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion de la CAF en cours l'objectif de la CNAF est de toucher **16% des familles dans chaque département en 2015.**

A l'horizon 2017, l'objectif est de toucher 30% des familles.

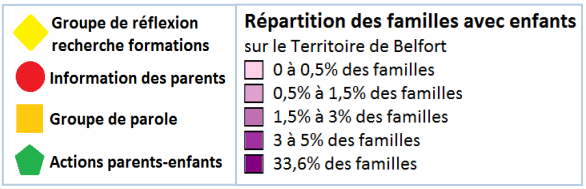

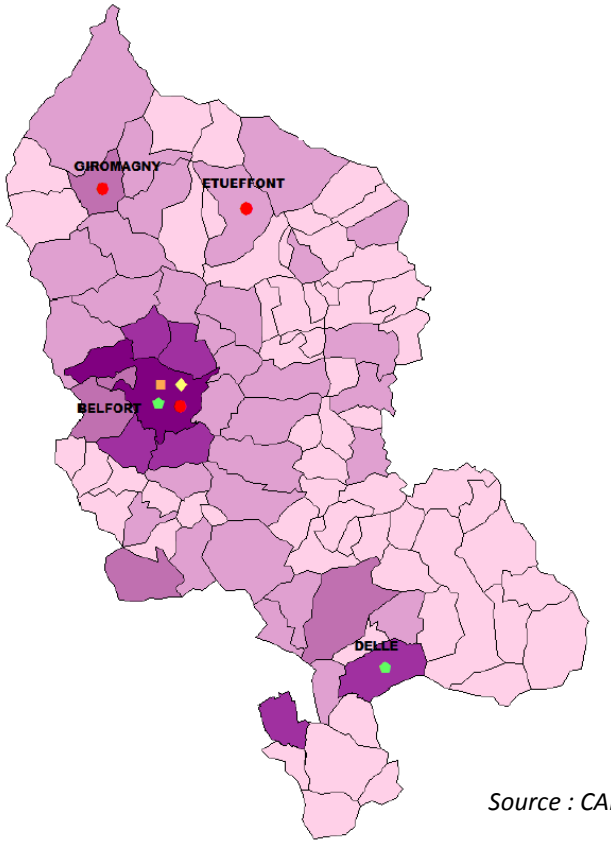

Source : CAF

- ### Sur les territoires :

La **CAB** concentre l'essentiel des actions éligibles au REAAP dans le département (10 actions REAAP en 2014).

Les projets sont nombreux et majoritairement portés par les centres socioculturels : la Maison de Quartier des Glacis, la Crèche parentale les Petits Peut-on, les centres socioculturels de la Pépinière, Belfort Nord, et des Résidences Bellevue, l'AEIP et l'APF.

Les actions proposées aux familles sont variées : informations des parents, conférences, groupes de parole, d'échanges et de réflexion entre parents, ateliers, sorties ou actions hebdos parents-enfants, recherche/formation…

Elles touchent en moyenne 20 familles et 37,5 participants.

Il n'y a pas eu d'action portée dans la **CCTB** en 2014.

Dans le nord du territoire, 2 actions ont été menées en 2014. Les porteurs sont le centre socioculturel de la Haute Savoureuse pour la CCHS et la CCPSV elle-même. Elles ont été centrées sur la thématique de l'information aux parents (conférence ou information par un professionnel). Ces 2 actions ont touché 45 familles et 53 participants à chaque fois en moyenne.

Enfin, **dans le sud Territoire**, une action a été menée par l'Association des Francas. Elle concernait la préparation et la réalisation d'un séjour familial. Cette action a touché 8 familles et 34 participants.

L'émergence d'actions au-delà du périmètre administratif de la CAB constitue une priorité pour la période 2016-2019.

1.2. Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

Les LAEP sont des lieux ouverts afin de favoriser des temps d'échanges et de jeux entre parents et enfants. Des professionnels formés à l'écoute y sont présents. Ces lieux visent la socialisation de l'enfant et la prévention des difficultés dans la relation parents/enfants. L'enfant âgé de 0 à 6 ans vient dans cet accueil accompagné par un membre de sa famille. (Il ne s'agit pas d'un mode de garde).

- **Au niveau départemental :**

En 2011 : 82 familles ont été accueillies (soit plus de 112 enfants).

En 2014 : 77 familles ont été accueillies (soit 109 enfants).

Le taux départemental de couverture représente **1 LAEP pour 8616 familles fin 2014** actuellement assuré par 3 LAEP sur le Territoire de Belfort.

Ce service aux familles reste globalement peu développé sur le département, le ratio cible moyen national s'élevant à 1 LAEP pour 3500 familles.

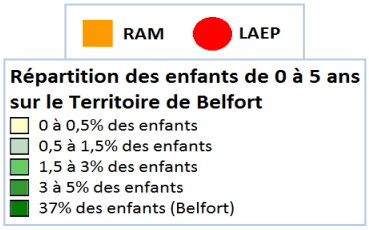

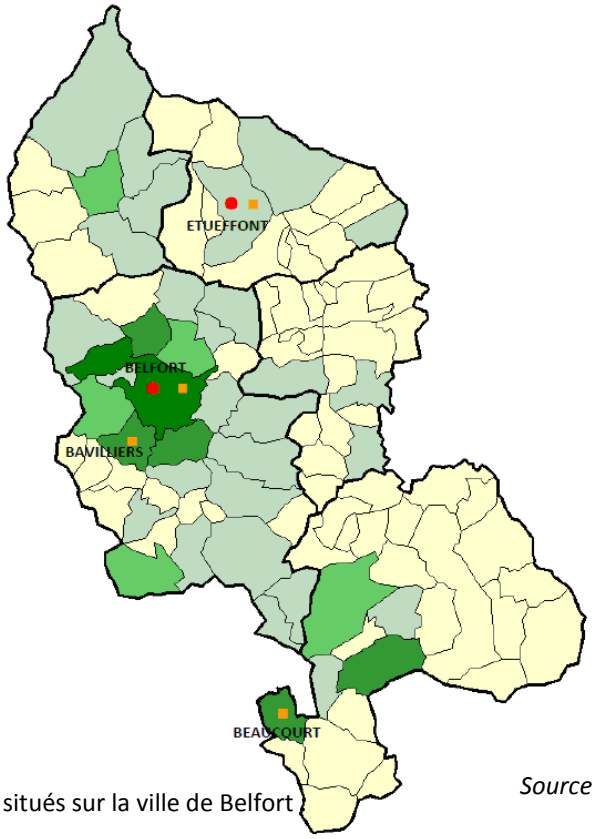

Source : CAF

- **Sur les territoires :**

Au sein de la CAB, 2 Lieux d'Accueil Enfants Parents sont situés sur la ville de Belfort :

– La Pergola, quartier des Glacis,

– La Farandole, quartier des Résidences,

Sur la CCPSV, il y a 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents: La Cabane à palabres

	Année	Amplitude ouverture annuelle en h	Nombre de séances	Nombre familles différentes accueillies	Nombre enfants différents accueillis
CAB La Pergola, quartier des Glacis,	2011	363	121	70	99
	2012	363	122	60	76
	2013	342	114	79	109
	2014	270	90	52	82
	2015	120	40	35	46
CAB La Farandole, quartier des Résidences	2011	366	113	83	110
	2012	369	138	99	152
	2013	330	93	86	114
	2014	279	93	89	140
	2015	120	40	74	109
CCPSV La Cabane à palabres	2011	339	113	12	ND
	2012	414	138	24	34
	2013	294	98	13	17
	2014	270	90	15	27
	2015	270	ND	12	15

Il n'y a pas d'offre de service LAEP à ce jour dans les territoires de la CCHS, la CCTB et la CCST (depuis la fermeture du LAEP à Beaucourt en 2013).

Cette offre de service aux parents suit une trajectoire de déclin continu amorcée à compter de 2013/2014 dans le département et matérialisée par la diminution des horaires d'ouverture proposés au public.

1.3. Le dispositif « Sorties et week-end familiaux »

Les sorties et week-end familiaux sont des actions qui permettent aux familles de partager des moments privilégiés. Elles favorisent la mixité sociale et intergénérationnelle. Elles permettent aussi à des publics en précarité économique d'accéder à des moments de loisirs. Elles sont financées par la CAF.

- **Au niveau départemental :**

En 2014 : 26 projets ont été déposés et 26 financés. Portés par 15 opérateurs différents, 428 familles ont été touchées soit 1454 participants.

En 2015 : 22 projets ont été déposés et 21 financés. Portés par 12 opérateurs différents, ils ont touché 551 familles soit 2458 participants.

Autre dispositif : « VACAF »

Ce dispositif permet aux familles allocataires de partir en vacances avec leurs enfants dans des structures labellisées VACAF. Cette aide est soumise à condition de ressources et modulée en fonction du quotient familial de la famille.

En 2009, 190 familles bénéficiaires.

En 2014, 256 familles bénéficiaires.

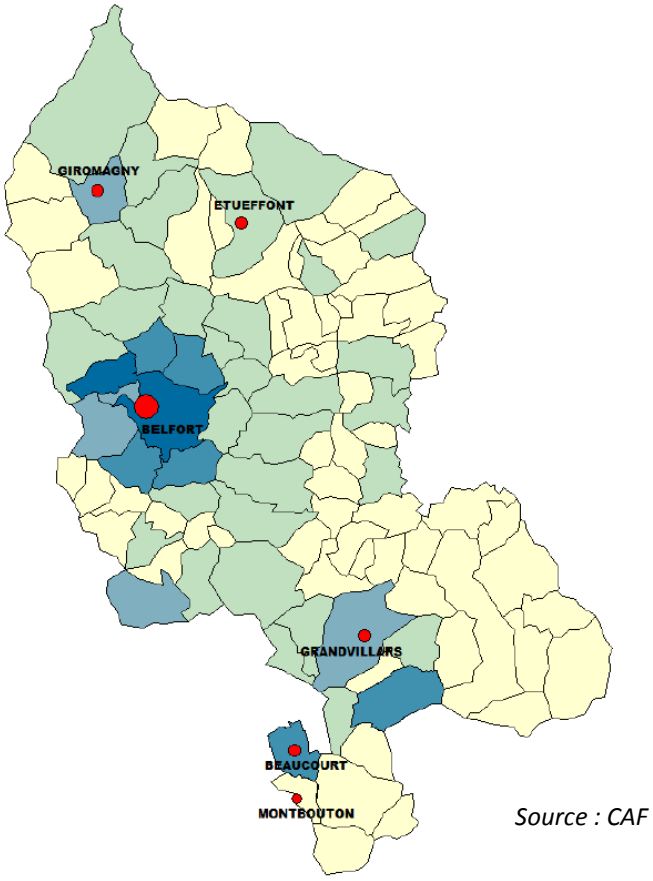

Source : CAF

- **Sur les territoires :**

Au sein de la CAB, 17 actions Sorties et Week-end familiaux ont été menées en 2014. Encore une fois, c'est le territoire le mieux doté du département. Ces actions touchent en moyenne 18 familles et 61 participants.

Les porteurs sont nombreux et majoritairement des centres socioculturels : la Maison de Quartier des Glacis, la Crèche parentale les Petits Peut-on, les centres socioculturels de la Pépinière, Belfort Nord, Barres et Mont, Jacques Brel et des Résidences Bellevue, l'UDAF, les associations HERA, des Francas, Femmes Relais 90 et l'AFP.

Les actions sont variées : Attelages de la pierre percée, visites des châteaux de Hohlandsbourg, des zoos de Mulhouse et de Bâle, des fermes pédagogiques de Luppachhof et de Maturomont, de l'Ecomusée d'Ungersheim, du marché de Noël de Strasbourg, sorties à Europapark, Cigoland, Chalezeule, au Parc du petit prince d'Ungersheim, Luge au ballon d'Alsace, Week-end camping à Chalain et séjour à Paris.

Il n'y a pas eu d'action portée dans la **CCTB** en 2014.

Dans le nord du département, 2 projets communs de ballade et week-end en famille ont été menées en 2014, organisés par le centre socioculturel de la Haute Savoureuse et l'EISCAE (CCPSV).

Ces actions ont touché en moyenne 12 familles et 37,5 participants.

Enfin, dans le **sud Territoire**, 5 sorties ont été proposées en 2014. Les porteurs sont les communes de Grandvillars, Beaucourt et le CLSH du Plateau de Montbouton.

Ont été organisées des sorties à Europapark, Cigoland, la Volerie des aigles, au Haut-Koenigsbourg, et au marché de Noël de Ribeauvillé.

Ces actions ont touché 22,4 familles et 79,4 participants en moyenne.

2. Des dispositifs en réponse à des situations particulières

2.1. La parentalité et les relations avec les écoles :

2.1.1. Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

Le CLAS désigne l'ensemble des actions visant à offrir, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'Ecole, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire, ainsi que sur les notions de travail personnel et d'assiduité scolaire, visant à redonner confiance aux enfants et aux jeunes. Les CLAS sont financés par la CAF.

- **Au niveau départemental :**

Pour l'année 2014-2015 : 13 opérateurs, 21 groupes CLAS financés, 375 enfants concernés par le dispositif.

Pour l'année 2015-2016 : 14 opérateurs, 30 groupes CLAS financés, 526 enfants potentiellement bénéficiaires (*Bilans non reçus à ce jour*).

Un réseau intitulé « INTERCLAS » se réunit tous les ans pour conduire des projets en commun.

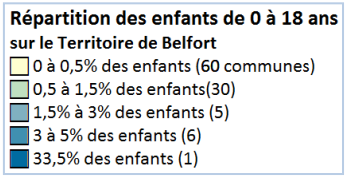

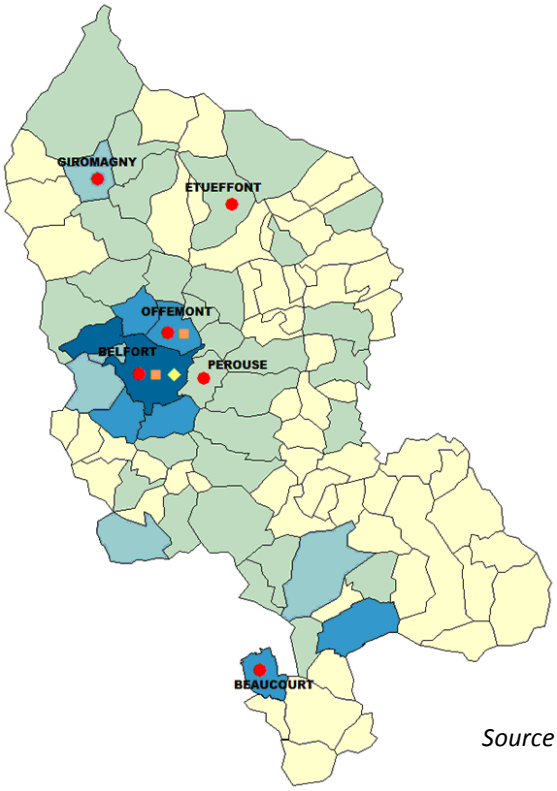

Source : CAF

	Porteurs	Ecoles concernées	Nombre d'enfants par niveau			
			Primaire	Collège	Lycée	Total
CAB	CCSRB*	Ecoles primaires Rucklin et Essert, Collège et lycée Notre Dame des Anges + Collèges Ste Marie et De Vinci	1	34	14	49
CAB	CSCJB*	Ecole Pergaud, Collège Signoret, LEP Diderot	28	12	3	43
CAB	CSC Pépinière	Ecole élémentaire H. Metzger + Collèges De Vinci et Notre Dame	28	20	4	52
CAB	CCSBM*	Ecole des Barres et Collèges Rimbaud et Signoret	11	0	0	11
CAB	Perouse	Ecole de Perouse	9	0	0	9
CAB	Clé Offemont*	Ecole élémentaire Martinet, Collèges Goscinny et Rimbaud	38	0	0	38
CAB	CSCBN*	Ecoles élémentaires Aubert et Géhant, Collèges Chateaudun et Notre Dame, Lycées Follereau et Courbet	12	13	14	39
CAB	MQ des Glacis*	Ecoles élémentaires Saint Exupéry et Aragon Collèges Vauban, Mozart, Ste Marie, Notre dame	12	11	0	23
CAB	MQJJ*	Ecoles élémentaires de Chateaudun, Jean Jaurès, Saint-Joseph et Collèges Ste Marie et Chateaudun	5	24	1	30
CAB	MQ Forges	Ecole Jean Moulin, Collèges de Chateaudun, Ste Marie, Rimbaud	7	8	0	15
CCHS	CSC HS	Ecoles élémentaires de Benoit, Lhomme, Le-puix, Lachapelle sous chaux, Auxelles Bas, Auxelles Haut, Chaux, Rougegoutte et Vescemont + Collèges Sainte Marie et de Giromagny	7	9	0	16
CCPSV	CCPSV	Ecoles élémentaires d'Etueffont, Anjoutey, Rougemont, Grosmagny	31	0	0	31
CCST	Beaucourt	Ecole élémentaire les Canetons	19	0	0	19
***quartier prioritaire politique de la ville**			208	131	36	375

2.1.2. Le Programme de Réussite Educative

Le « Programme de Réussite Educative » (PRE) est un des volets de la loi de programmation pour la cohésion sociale de janvier 2005 visant à accompagner les enfants qui ne bénéficient pas d'un environnement social, culturel ou familial favorable à leur réussite et qui rencontrent des difficultés importantes.

Il s'articule autour des dispositifs de droit commun sans se substituer à eux en vue d'apporter une plus-value à la situation de l'enfant et de sa famille afin de favoriser sa réussite scolaire et son épanouissement personnel.

Le PRE est porté juridiquement par le CCAS de Belfort avec une mise en œuvre opérationnelle assurée par la Ville de Belfort et s'adresse actuellement aux 3-11 ans avec **246 enfants touchés par les actions du dispositif en 2015**.

Pour 2016, l'objectif du dispositif est de renforcer son inscription en direction des enfants situés sur un quartier relevant de la Politique de la Ville, d'élargir son cadre d'intervention au-delà du champ de la santé en visant des actions et interventions relevant des domaines de la parentalité et de la réussite scolaire, de développer ses articulations avec les autres dispositifs (PEDT et CEJ) et de permettre la prise en charge de jeunes de 12 à 16 ans en plus des enfants âgés de 3 à 11 ans.

2.1.3. L'Ecole ouverte

Il y a 2 types d'écoles ouvertes :

L'opération École ouverte, qui permet d'accueillir des jeunes qui ne partent pas en vacances dans des collèges et des lycées pendant les vacances scolaires et les mercredis et samedis pendant l'année scolaire. L'école ouverte s'adresse en priorité aux jeunes, dès l'école élémentaire, qui vivent dans des zones socialement défavorisées ou dans des contextes culturels et économiques difficiles.

L'objectif est d'**améliorer les relations entre les jeunes et les adultes** et d'instaurer ou consolider, dans l'établissement, un **climat de confiance**. Elle permet aux élèves nouveaux dans l'établissement, en particulier ceux de sixième, de s'adapter plus facilement et de construire un meilleur rapport au savoir.

De nombreuses **activités éducatives dans les domaines scolaire, culturel, sportif et de loisirs** sont proposées.

L'école ouverte fonctionne au collège Simone Signoret.

L'opération "Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants" (OEPRE) qui vise à **favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant.**

Les formations ont pour objectif de permettre l'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire) ; la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française ; la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents.

Ce dispositif est en place au collège Vauban.

2.2. La parentalité et le soutien aux familles

2.2.1. L'aide au domicile au titre de l'intervention de soutien aux familles

L'aide à domicile est un dispositif qui permet de renforcer l'autonomie des familles momentanément affectées par des difficultés ou des évènements (grossesse, naissance, maladie, décès, etc) venant perturber l'équilibre familial. Le maintien de l'autonomie des familles est rendu possible par l'intervention au domicile des familles où des personnels qualifiés apportant une aide matérielle, éducative et/ou sociale.

Les 2 Associations présentes sur le département et bénéficiant d'un conventionnement avec la CAF et le Conseil Départemental sont implantées à Belfort (elles interviennent potentiellement sur l'ensemble du département)

- **Association HERA**
- **Association Aide Familiale Populaire**

◊ **Les interventions CAF**

En 2014 : 299 familles ont été bénéficiaires au titre de l'aide à domicile CAF, correspondant à 19 119 heures d'intervention dans les familles

Nombres de prises en charge par motifs d'interventions :

- Maladie d'un parent : 213
- Naissance : 175
- Grossesse : 101
- Familles nombreuses : 45
- Maladie d'un enfant : 8
- Rupture familiale : 4
- Accompagnement d'un monoparent vers l'insertion : 2
- Décès d'un enfant : 1
- Familles recomposées : 0

Répartition des interventions d'aide à domicile Caf sur le Département en 2014 (1)

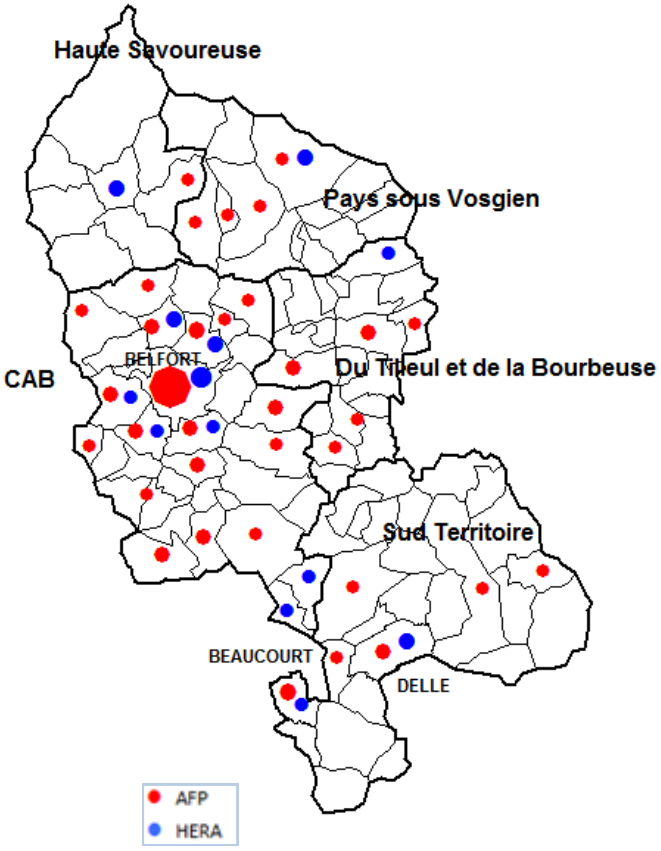

◊ **Les interventions du Conseil Départemental**

En 2014 : 117 familles ont été aidées au titre de l'aide à domicile du Conseil Départemental, correspondant à 18 102 heures d'intervention dans les familles (dont 17 002 heures par les TISF)

Motifs d'interventions :

↳ **Dans le cadre de la prévention :** 95 % des interventions

Nécessité d'un fort soutien à la parentalité (souvent en lien avec une mesure éducative)

Préparation du retour d'un enfant dans sa famille à l'issue d'un placement

↳ **Dans le cadre d'une action PMI :** 5 % des interventions (ex : accompagnement de jeunes parents déficients mentaux au retour de la maternité du nouveau-né)

(1) Données Conseil Départemental non disponibles

2.2.2. L'offre de service de travail social de la CAF en matière de soutien à la fonction parentale

- **Au niveau départemental :**

L'offre de service proposée par les travailleurs sociaux de la CAF est accessible à toutes les familles du département mais est organisée par secteurs d'intervention.

Trois situations de vie sont plus particulièrement ciblées au titre de la parentalité :

Les séparations :

Pour les familles allocataires avec enfant à charge envisageant une séparation ou ayant déclaré une séparation de couple depuis moins de 6 mois, les travailleurs sociaux de la CAF proposent une information et un accompagnement dans les démarches juridiques, un soutien psycho-social, un accompagnement budgétaire, et une aide à la réorganisation de la vie matérielle et familiale.

Les naissances :

Pour le(s) futur(s) parent(s) de moins de 25 ans déclarant une première grossesse ou toute allocataire déclarant une grossesse multiple, l'intervention des TS vise à la préparation matérielle et familiale à l'accueil de nouveau-né(s), le soutien psycho-social, et l'information sur les modes de garde et soutien à la parentalité.

Les situations de deuil :

Pour les familles allocataires de la Caf 90 confrontées au décès d'un conjoint ou d'un enfant ou au deuil périnatal, les travailleurs sociaux examinent l'accès aux droits, informent et accompagnent dans les démarches, assurent un soutien psycho-social et réorganisent la vie matérielle et familiale.

Par ailleurs, un accompagnement spécifique autour des problématiques de soutien à la parentalité peut être proposé aux familles dans le cadre du **rendez-vous des droits,** qui est également proposé en cas d'impayé de loyer.

405 familles bénéficiaires d'une intervention de TS dans ce cadre en 2014 (nouvelle offre de service sur le département).

- **Accès à l'offre sur les territoires :**

L'offre de travail social CAF est organisée en 3 secteurs pour s'articuler avec les territoires couverts par les PAS du Conseil départemental.

Des actions/projets dans le champ de la parentalité peuvent également être proposées par les TS CAF sur les territoires en lien avec les partenaires locaux.

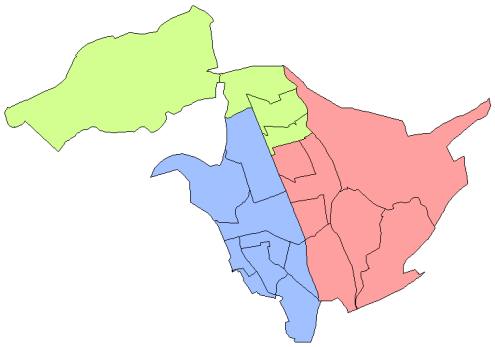

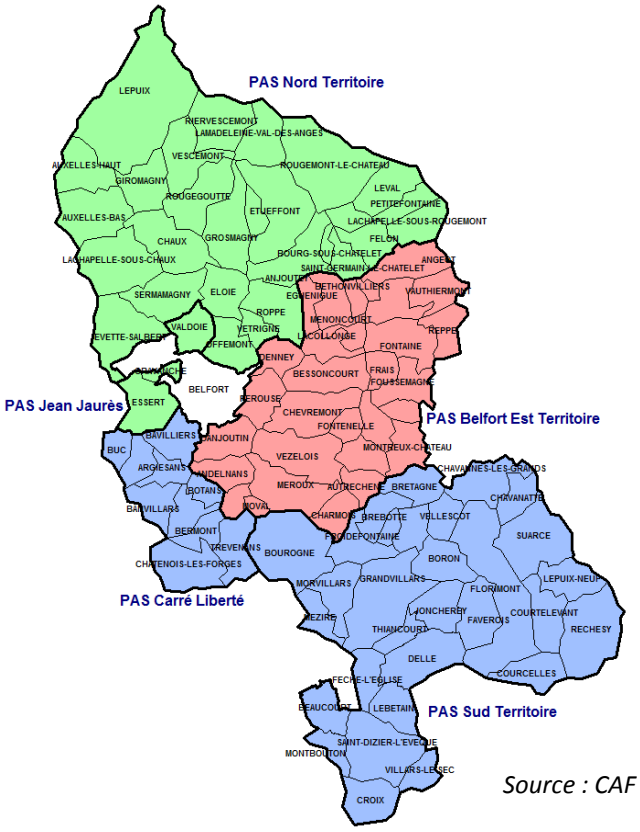

Source : CAF

2.2.3. La prévention précoce du Conseil Départemental (PMI)

La Protection maternelle et infantile contribue à la promotion de la santé globale des enfants et des familles. La prévention précoce s'adresse notamment aux femmes enceintes ainsi qu'aux enfants de moins de 6 ans et leurs parents.

L'objectif de ce service est de repérer la bonne mise en place du lien précoce entre la mère et son enfant, facteur d'un développement harmonieux, et de réduire ainsi des risques de carences affectives voire de maltraitance.

Cette prévention précoce repose sur **des équipes territorialisées de professionnels de PMI : médecins, sages-femmes, puéricultrices** et **des actions territorialisées PAS** qui interviennent sur l'ensemble du département:

- suivi de grossesses au domicile par des sages-femmes (plus d'un quart des femmes enceintes sont suivies par des sages-femmes de PMI)
- visite de naissance
- suivi à domicile des nourrissons pour des familles qui le nécessitent (47 % des nourrissons sont suivis au domicile par une puéricultrice de PMI),
- consultations hebdomadaires de nourrissons,
- permanences de puéricultrices et /ou actions collectives dans la plupart des PAS destinées au suivi des nourrissons avec une approche particulière du développement psycho-affectif de l'enfant et du lien mère/bébé (massages – musique….)
- bilans en écoles maternelles en petites sections avec bilan somatique staturo pondéral et sensoriel, bilan psychomoteur (83 % des bilans effectués),
- dépistage orthoptique pour tous les enfants de petite section d'école maternelle

2.2.4. Les actions proposées par les centres sociaux

L'Animation de la Vie Sociale s'incarne dans les structures de proximité : les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Il existe 10 centres sociaux sur le Territoire de Belfort : 7 centres sociaux sur la ville de Belfort, 1 à Offemont, 2 sur le Nord (Giromagny et Etueffont).

Ces centres intègrent un volet spécifique de soutien à la parentalité dans leur projet social au travers des actions organisées par les référents familles.

2.3. La parentalité et les questions liées à l'adolescence

2.3.1. La Maison de l'Adolescence

Elle est située à Belfort intervient sur l'Aire Urbaine**.** Elle est ouverte depuis le 2 avril 2013.

C'est « un lieu ressource sur un territoire donné pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence : parents, professionnels et institutions ». (*extrait du cahier des charges des Maisons de l'Adolescence*).

Les actions en direction des familles peuvent être individuelles ou collectives.

La Maison de l'adolescence accueille tous les parents d'adolescents de 12 à 21 ans sur Belfort. Elle est amenée à apporter un soutien et un conseil personnalisé pour toutes les problématiques liées à l'adolescence : passage à l'acte, violence agie, violence subie, déscolarisation, orientation/formation, problématique intrafamiliale, santé, etc …

Ce service est ouvert au public 40 heures par semaine et a une vocation départementale..

2.3.2. Le Centre de planification et d'éducation familiale

Le centre est porté par le Conseil Départemental. Il est situé à Belfort intervient sur le département.

Le Centre de planification et d'éducation familiale informe sur la contraception, assure des entretiens autour de la sexualité, de l'arrivée d'un enfant, et le conseil conjugal et familial.

Sur ce dernier point, les conseillères conjugales et familiales accueillent, écoutent et accompagnent les parents et/ou les adolescents pour renouer le dialogue entre parents et adolescents ; accompagner les parents pour des difficultés éducatives ; soutenir des familles suite à un événement traumatisant survenu à leur enfant ; accompagner à la parentalité lors d'une séparation.

En ce qui concerne la parentalité, le centre de planification accompagne les futurs parents dans l'annonce d'une grossesse, l'ouverture des accès aux droits et la découverte de la parentalité.

2.3.3. Le service social de l'Education Nationale

L'Education Nationale propose un service social en faveur des élèves : des assistants sociaux dans les collèges, les lycées et les lycées professionnels publics reçoivent des adolescents rencontrant des problématiques familiales, personnelles, financières, scolaires.

Il est possible d'accompagner des jeunes en difficulté en les écoutant, en les orientant et en proposant aux parents de ces mêmes adolescents des temps d'échange.

Sont évoqués avec eux, les difficultés éducatives, l'absentéisme scolaire, les difficultés familiales dans le cadre de la protection de l'enfance, les risques de décrochage ou le décrochage, le mal-être (tentative de suicide, addictions, sexualité…), les difficultés financières ayant un impact sur la scolarité.

Des moyens d'être aidé sont proposés en réponse à tous ces problèmes.

Les situations peuvent être traitées en interne, en lien avec les équipes éducatives, les infirmières scolaires et les médecins scolaires et en externe en orientant les parents vers les structures liées à la problématique de leur enfant.

Le service se situe à l'interface des établissements scolaires et des familles.

2.3.4. Les Projets « Adolescents »

Ils sont portés par des collectivités ou des associations qui visent à responsabiliser le jeune, développer sa prise d'autonomie et son esprit d'initiative. Ces projets peuvent être des leviers et faire le lien entre les adolescents et leurs parents. Ils sont financés par la CAF dans le cadre d'un appel à projet annuel.

Les projets adolescents se concentrent essentiellement en zone urbaine, où la population adolescente est plus importante.

En 2014, 23 projets jeunes/adolescents ont été soutenus, et ont concerné 374 bénéficiaires.

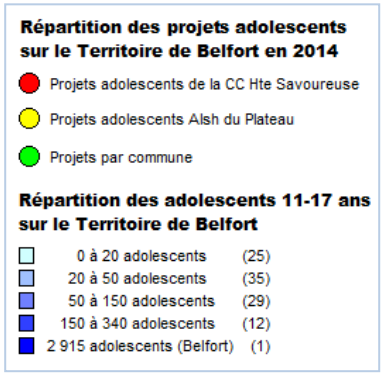

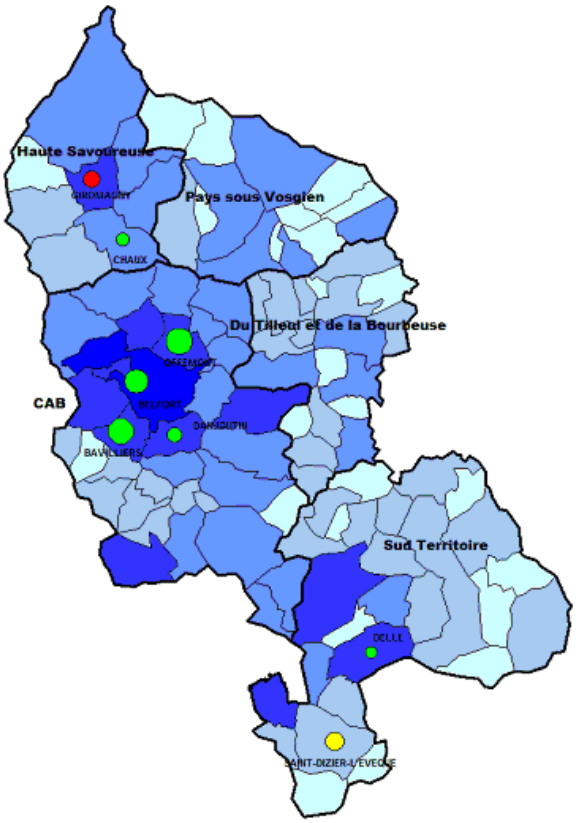

Des projets adolescents ont été menés à Giromagny et à Chaux dans le nord.

Dans le centre, les projets se concentrent sur la CAB : Belfort, Bavilliers, Danjoutin, Offemont.

Dans le Sud Territoire, des projets ont été développés à Delle et Saint-Dizier-L'Evêque.

2.4. La parentalité et les questions liées à la séparation

2.4.1. La médiation familiale

La médiation familiale permet d'intervenir auprès des parents dans ces moments particuliers de mutation personnelle, de changements familiaux, moments de vie amplifiés d'incertitude où le contentieux conjugal peut générer des difficultés autour du partage des rôles parentaux. Les principales motivations des personnes qui s'engagent sont l'apaisement des conflits récurrents, la reprise d'un dialogue entre parents, la meilleure prise en compte de l'enfant…

En 2014, 461 séparations ont été constatées sur le territoire de Belfort.

Un **service de médiation familiale** porté par le Conseil Départemental, à vocation départementale est situé à Belfort. Ce service proposé aux parents est financé par la Caisse d'Allocations Familiales, la Cour d'appel, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la Mutualité Sociale Agricole, et les familles.

Une mesure de médiation familiale comporte au moins un entretien d'information préalable et un nombre de séances de médiation familiale variable selon les situations.

Quelques chiffres sur la médiation familiale en 2014 :

Nombre d'entretiens d'information préalable à la médiation réalisés	346
Nombre de dossiers de médiation familiale	248
Nombre de médiations réalisées	97
Nombre total de séances de médiation familiale réalisées entre le 01/01 et le 31/12	548
Dans le cadre de médiations familiales judiciaires	162
Dans le cadre de médiations familiales conventionnelles	386

Sur 548 séances de médiation familiale réalisées,

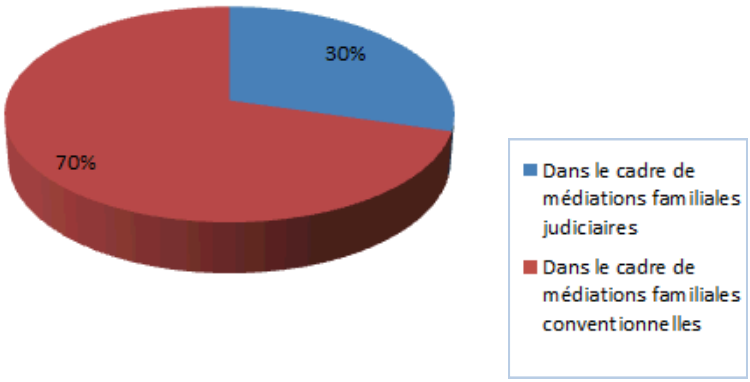

70 % des demandes sont spontanées, 30 % des familles rencontrées en médiation familiale sont orientées par la Juge aux Affaires Familiales (mesures enjointes ou ordonnées).

En moyenne, le travail de médiation entre les parents s'effectue sur un cycle moyen de cinq séances.

67% des médiations ont abouti de façon positive (protocole, accords non formalisés, reprise d'un dialogue entre les parents).

2.4.2. L'Espace rencontre

Les objectifs de ce service déployé par le Conseil Départemental sont axés sur le maintien ou le renouvellement du lien entre parents et enfants lorsqu'ils sont séparés.

Trois possibilités d'y accéder :

- l'exercice du droit de visite parents / enfants est déterminé dans le cadre des mesures judiciaires ordonnées par le Juge des enfants (placement ou aide éducative).

  Dans ce cas, les rencontres visent à :

  - mettre en place de nouvelles relations après une période de séparation due à une mesure de placement de l'enfant
  - protéger l'enfant dans les locaux du point-rencontre lorsque le ou les parents ont des difficultés dans la prise en charge au domicile.
- L'enfant dont les parents sont séparés peut rencontrer le parent ne disposant pas de droits de visite et d'hébergement à son domicile dans les locaux du point rencontre. La décision du juge aux affaires familiales fixe également la durée et la périodicité de ces rencontres qui peuvent être médiatisées, avec ou sans sortie…
- des rencontres parents / enfants peuvent être mises en œuvre hors mesure judiciaire, sur proposition d'un travailleur social du Conseil Départemental ou d'une institution partenaire pour faciliter le maintien de la relation de l'enfant avec ses deux parents.

2.4.3. L'Expérimentation GIPA « Garantie contre les Impayés de Pensions Alimentaires »

Le dispositif expérimental, porté par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes vise à mieux protéger financièrement les parents vivant seuls avec leurs enfants et à améliorer l'accompagnement des parents pour protéger leurs enfants des conflits liés à la séparation

Cette expérimentation qui concerne 20 départements dont le Territoire de Belfort, pour la période du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2015 sera généralisée à compter du 1er avril 2016.

Une offre de service spécifique accompagnant le dispositif GIPA est également proposée aux familles avec la mise en œuvre de séances collectives d'information auprès de parents séparés.

Six séances d'animation ont lieu de mai à décembre 2015 et ont été organisées dans le cadre d'un partenariat CAF, Conseil Départemental, CDIFF, CDAD...

- 39 personnes ont participé à une séance d'information « être parents après la séparation » :
- 33 femmes et 6 hommes d'un âge moyen de 40 ans

Origine géographique : 22 personnes sur 39 venaient de Belfort, 12 de communes extérieures, 2 hors département et 3 dont l'origine géographique n'a pas été déterminée.

Ces séances ont concernés indirectement 69 enfants de parents séparés. Pour 82% du public participant, cette offre de service correspond aux attentes et aux besoins des parents séparés.

En 2016, l'objectif est de proposer des séances d'information planifiées tous les 2 mois.

3. Répartition des opérateurs Parentalité

- **Organisation de l'offre au niveau départemental :**

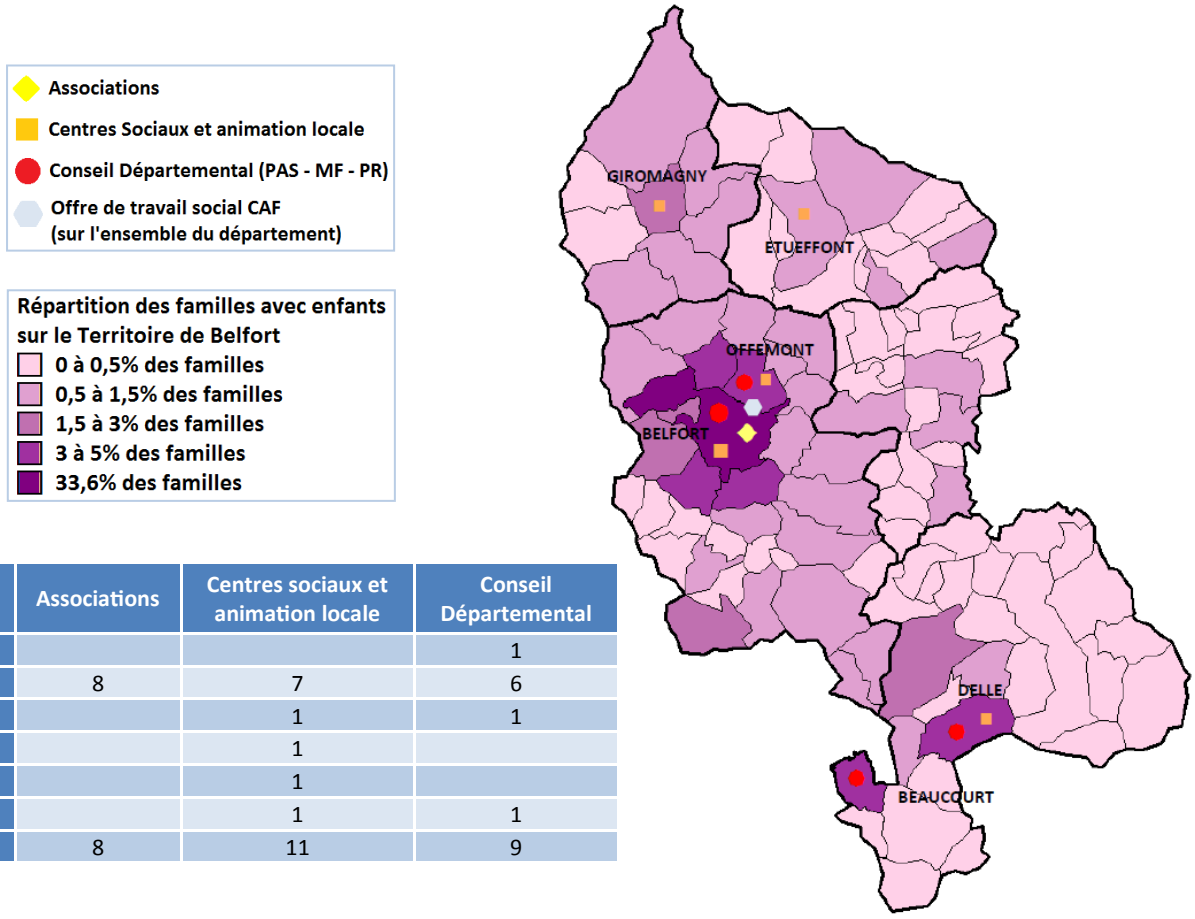

	Associations	Centres sociaux et animation locale	Conseil Départemental
Beaucourt			1
Belfort	8	7	6
Delle		1	1
Etueffont		1	
Giromagny		1	
Offemont		1	1
TOTAL	8	11	9

La mise en place d'une coordination départementale de soutien à la parentalité et les travaux conduits dans ce cadre en 2014 ont semble-t-il eu un impact sur certains dispositifs :

- Augmentation du nombre de porteurs de projets avec émergence de nouveaux opérateurs,
- Enrichissement et plus grande diversité des actions REAAP proposées aux familles : groupes de paroles, groupes d'échanges, actions de formation de parents notamment.

Le diagnostic départemental conduit en 2014 a également pointé:

- Un besoin nécessaire de mise en réseau des acteurs de terrain sur les territoires,
- Un besoin de développer des outils de communication opérationnels en direction des familles et des professionnels pour faire connaître l'offre de service existante.

Enfin, les centres socioculturels, qui participent à la mixité sociale, sont porteurs d'une offre diversifiée en direction d'un public très large y compris pour les familles. Ces lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Tant en termes de publics touchés que d'actions/projets réalisés, ils sont le premier acteur des actions de soutien à la parentalité sur le département du Territoire de Belfort.

Plan d'actions

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1

Le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et la réduction des inégalités territoriales

Constats

- Le taux de couverture moyen départemental atteint 52% à fin 2014 et 56% à fin 2015, ce qui gravite autour de la moyenne nationale de 54%. Néanmoins d'importantes disparités territoriales existent entre les zones rurales plutôt bien couvertes en EAJE, et les zones urbaines qui ne le sont pas suffisamment et qui accueillent la plupart des familles avec enfant.
- Peu de structures proposent des accueils prenant en charge les horaires étendus (ou atypiques) ou l'accueil des enfants handicapés.
- Le taux d'occupation moyen des structures d'accueil est inférieur aux objectifs CNAF sur le département.
- L'accueil individuel est le premier mode de garde dans les zones rurales d'où l'importance de son maintien et son adaptation aux besoins des familles, la montée en charge des structures collectives ne compensant pas le déclin du nombre d'assistants maternels actifs constaté depuis 3 ans sur le département.

Territoires prioritaires

La CAB et la CCST apparaissent comme territoires prioritaires pour le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

Objectifs prioritaires poursuivis sur la période 2016-2019

1. Construire une politique d'accueil enfance globale et cohérente sur un même bassin de vie
2. Proposer une offre d'accueil petite enfance pertinente au regard des réalités de chaque territoire
3. Adapter l'offre existante aux besoins des familles
4. Améliorer la couverture territoriale en Relais Assistants Maternels (RAM)

Objectif 1. Construire une politique d'accueil enfance globale et cohérente sur un même bassin de vie						
Actions	**Modalités de mise en œuvre**	**Partenaires mobilisés**	**Echéance**	**Leviers existants**	**Indicateurs de suivi**	**Pilote(s)**
Action 1 : Mettre en place une instance de coordination et de pilotage des politiques et dispositifs Petite Enfance dans chaque bassin de vie	Cette instance pourrait prendre la forme d'un COPIL unique sur le territoire communal ou intercommunal associant tous les acteurs de terrain et les décideurs	Collectivités, CAF, CD, EN et opérateurs	2017 (fin du déploiement)	Données statistiques CAF/OSD annuelles	Tenue effective d'un COPIL local Petite Enfance dans chaque territoire	Collectivités CAF
Action 2 : Mettre à la portée des élus des outils d'évaluation et de suivi des politiques petite enfance	Etablir une fiche de suivi annuelle retraçant l'évolution des principaux indicateurs Petite Enfance au niveau local	CAF, CD, Collectivités, RAM	Fin 2017	Données statistiques CAF/OSD annuelles	Nombre de fiches de suivi réalisées	CAF
Objectif 2. Proposer une offre d'accueil petite enfance pertinente au regard des réalités de chaque territoire						
Actions	**Modalités de mise en œuvre**	**Partenaires mobilisés**	**Echéance**	**Leviers existants**	**Indicateurs de suivi**	**Pilote(s)**
Action 3: Développer l'offre d'accueil collectif sur les territoires identifiés comme prioritaires CAF *(cf carte des territoires prioritaires)*	**Territoires prioritaires identifiés** : la CCST et la CAB (en particulier la ville de Belfort) **Réflexion en cours au 01/03/2016** : Projet de micro-crèche privée à Delle Projet de crèche collective sur le quartier Belfort nord	Collectivités, CAF et CD	2019	Aides à l'investissement et au fonctionnement CAF (PCPI, Bonification territoires prioritaires, PSU)	Evolution du nombre de places agréées sur le département Progression du taux de couverture sur les territoires peu couverts Création des places nouvelles sur les zones prioritaires (75% des places nouvelles)	CAF Collectivités
Action 4 : Accompagner la restructuration en cours de l'offre d'accueil petite enfance de la ville de Belfort et veiller à la complémentarité avec les autres accueils implantés sur la commune	Prise en compte de l'émergence de projets et structures de droit privé (*cf crèche Koala Kids ouverte en janvier 2016*) Réflexion sur l'implantation des structures sur les différents quartiers de la ville (y compris les quartiers prioritaires politiques de la ville)	VB, PMI, CAF, et gestionnaires des EAJE	2016-2019	Aides à l'investissement CAF (PCPI CAF, Bonification territoires prioritaires) Aides au fonctionnement (PSU)	Taux de couverture + Taux d'occupation + Prix de revient de la commune	Ville de Belfort CAF
Action 5 : Accompagner les projets de MAM dans les territoires ruraux afin de maintenir les bassins de vie en campagne et préserver un accueil de proximité	**Territoires prioritaires identifiés** : CCTB et CCST **Réflexion en cours** : la CCST	CAF, CD, collectivités	2016-2019	Accompagnement technique CAF, MSA et CD (PMI) sur la base du référentiel national	Nombre de MAM créées dans les territoires prioritaires	CD (PMI)

Objectif 3. Adapter l'offre existante aux besoins des familles						
Actions	**Modalités de mise en œuvre**	**Partenaires mobilisés**	**Echéance**	**Leviers existants**	**Indicateurs de suivi**	**Pilote(s)**
Action 6 : Mettre en place des outils permettant de mieux connaître les besoins des familles au niveau local	Création et déploiement d'outils de type « questionnaire aux familles ». Réflexion en cours sur la ville de Belfort / CAB	Structures d'accueil collectif et collectivités	2018	/	Non défini à ce stade	Ville de Belfort
Action 7 : Mettre en place un plan d'accompagnement des structures dont le taux d'occupation est inférieur à la moyenne départementale	Le plan d'accompagnement traitera notamment des points suivants : analyse des contrats d'accueil pour les familles Modalités d'inscription Calibrage des agréments et des capacités d'accueil Promotion du service d'accueil Organisation des équipes d'encadrement au sein des structures **Territoires prioritaires identifiés** : CAB et CCST	CAF, CD (PMI), collectivités et opérateurs	2016-2019	Accompagnement technique et financier de la CAF (CTAS, fonds d'accompagnement PSU)	Taux d'occupation des structures concernées Taux d'occupation départemental	CAF
Action 8 : Réduire les écarts de tarification appliqués aux familles extérieures à la commune d'implantation des accueils collectifs (EAJE ou ALSH)	Tendre vers une harmonisation des tarifs concernant les majorations « extérieures » sur un même bassin de vie **Territoires prioritaires identifiés** : CAB et CCTB	CAF, CD, gestionnaires	2017-2018	Conseil technique, réglementaire PSU	Evolution des grilles tarifaires des EAJE	CAF
Objectif 4. Améliorer la couverture territoriale en Relais Assistants Maternels (RAM)						
Cf Orientation stratégique 5						

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2

L'accès des familles vulnérables aux services d'accueil de la petite enfance et au soutien à la parentalité

Constats

- Les zones urbaines concentrent les familles avec les quotients familiaux ainsi que les taux d'activité les plus faibles du département.
- Une augmentation générale du nombre de bénéficiaires des minimas sociaux est constatée sur le département sur les 4 dernières années.
- Peu d'enfants en situation de handicap occupent une place en EAJE ou ALSH.
- La question du repérage des familles vulnérables reste posée quand celles-ci ne sollicitent pas d'aide et ce notamment dans les milieux ruraux

Objectifs prioritaires poursuivis sur la période 2016-2019

1. Faciliter l'accès des familles vulnérables aux services Petite Enfance et Parentalité présents sur le département
2. Favoriser la mixité sociale et l'universalité d'accès en accueil collectif et individuel en veillant à l'intégration des familles vulnérables

Objectif 1. Faciliter l'accès des familles vulnérables aux services Petite Enfance et Parentalité présents sur le département

Actions	Modalités de mise en œuvre	Partenaires mobilisés	Echéance	Leviers existants	Indicateurs de suivi	Pilote(s)
Action 9 : Mettre en place des actions ou évènements pour toucher des familles vulnérables	Mener des projets en direction des familles qui ont vocation à chercher le public et mieux le connaitre.	Tous les acteurs Petite Enfance et Parentalité	2016-2019	Appels à projets CAF (REAAP, Sorties familiales) Appel à projet Politique de la ville Financements collectivités	Nombre de familles touchées	A définir dans le cadre des comités techniques
Action 10 : Réserver des heures d'accueil au profit des familles à faibles revenus dans les EAJE et ALSH	Respect des réglementations en vigueur	Gestionnaires des structures d'accueil collectif	2016-2019	Conventions de financement CAF	Proportion de familles bénéficiant de la Tarification <1€	Chaque structure d'accueil

Objectif 2. Favoriser la mixité sociale et l'universalité d'accès en accueil collectif et individuel en veillant à l'intégration des familles vulnérables

Actions	Modalités de mise en œuvre	Partenaires mobilisés	Echéance	Leviers existants	Indicateurs de suivi	Pilote(s)
Action 11 : Développer des projets pédagogiques favorisant la mixité sociale et l'universalité d'accès	Inscrire le principe de mixité sociale et d'universalité d'accès dans les projets des structures Petite Enfance du département	Structures d'accueil collectif, CAF, CD, DDCSPP	2016-2019	Réseau des directeurs de structures EAJE	Nombre de projets intégrant les dispositions préconisées	CAF
	Intégrer dans tous les projets éducatifs et/ou règlements intérieurs des EAJE, ALSH et toute structure menant des actions de soutien à la parentalité, les modalités d'association et d'inclusion des familles aux activités					
Action 12 : Développer l'accueil des enfants en situation de handicap en accueil collectif et en accueil individuel	Réserver des places d'accueil aux enfants en situation de handicap dans les EAJE	CAF, CD, RAM, ALSH	2016-2019	Appel à projet CAF HANDICAP 2016	Nombre d'enfants en situation de handicap gardés en structure collective ou par un assistant maternel	CAF CD
	Identifier les assistants maternels qui acceptent d'accueillir un enfant en situation de handicap	Loisirs Pluriel, gestionnaires de structures			Nombre d'assistants maternels accueillant des enfants en situation de handicap	
	Former le personnel des structures et les assistants maternels à la prise en charge d'un enfant en situation de handicap (*cf Orientation stratégique 6)*					

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3

Le maillage progressif du territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité

Constats

- Les services de soutien à la parentalité sont souvent envisagés comme destinés aux parents démissionnaires ou dépassés ou encore en situation sociale difficile. Ainsi de nombreuses familles ne se sentent tout simplement pas concernées par la « parentalité ».
- Par ailleurs, l'offre parentalité sur le département se concentre essentiellement sur la CAB et plus précisément sur la ville de Belfort, tandis que dans certains territoires ruraux, la question du soutien à la parentalité semble peu appréhendée

Objectifs prioritaires poursuivis sur la période 2016-2019

1. Etendre le maillage des offres de service « Parentalité » sur l'ensemble du département
2. Apporter des réponses aux difficultés spécifiques rencontrées par les parents

Objectif 1. Etendre le maillage des offres de service « Parentalité » sur l'ensemble du département						
Actions	**Modalités de mise en œuvre**	**Partenaires mobilisés**	**Echéance**	**Leviers existants**	**Indicateurs de suivi**	**Pilote(s)**
Action 13 : Développer des actions de soutien à la parentalité dans les équipements et services existants	Cette action peut notamment s'appuyer sur les gestionnaires d'équipements petite enfance et enfance (EAJE, RAM, LAEP) dans les territoires où il y a peu d'offre de service parentalité, notamment dans les zones rurales comme la CCST ou la CCTB, pour proposer une offre de service de proximité en direction des parents	Equipements et services existants, DDCSPP	2016-2019	Appels à projets CAF, Appels à projets politique de la ville, projets des collectivités	Evolution du nombre de projets et de nouveaux opérateurs Nombre de familles touchées dans le cadre de l'appel projet Reaap (Obj : 30 % en 2017)	CAF
Action 14 : Développer l'offre de service LAEP dans les territoires dépourvus ou insuffisamment dotés	Il peut s'agir d'un élargissement du périmètre d'intervention du LAEP d'une collectivité aux collectivités voisines, d'un déploiement de LAEP dans les territoires dépourvus, voire d'une déconcentration de l'offre LAEP dans la ville de Belfort afin qu'elle touche l'ensemble de la commune **Territoires prioritaires (dépourvus en LAEP)** : CCTB, CCST, Première couronne belfortaine, CCHS	Collectivités, CAF et CD	2016-2019	Financement PS CAF Mise à disposition de personnel par les collectivités	Nombre de LAEP par famille Nombre de familles accueillies Nombre d'heures d'ouverture	Collectivités CAF
	Consolidation de l'offre LAEP organisée sur la ville de Belfort	VB, CAF, CD	2017			Ville de Belfort
Action 15 : Former et informer les parents en difficulté ou en questionnement dans l'éducation de leur enfant	Accompagner le projet Université des familles mené par les étudiants en Licence Intervention Sociale de l'IUT Belfort-Montbéliard (perspectives d'action départementale)	IUT Belfort Montbéliard + CAF	2ème trimestre 2016	Montage projet étudiants et intervenants IUT +Financements	Tenue de l'évènement Nombre de familles touchées	IUT Belfort Montbéliard
	Déployer des ateliers d'information et de sensibilisation des parents (élaborés en partenariat entre les travailleurs sociaux de la CAF et les structures de proximité) sur les territoires prioritaires	CAF, collectivités, opérateurs sociaux	2017	CAF	Nombre d'ateliers réalisés	CAF

Objectif 2. Apporter une réponse aux difficultés spécifiques rencontrées par les parents						
Actions	**Modalités de mise en œuvre**	**Partenaires mobilisés**	**Echéance**	**Leviers existants**	**Indicateurs de suivi**	**Pilote(s)**
Action 16: Déployer une offre parentalité en direction des parents d'adolescents sur l'ensemble du département	Accompagner les parents d'adolescents à travers le dispositif CLAS au niveau du collège	EN, opérateurs, CAF	2016-2019	Financements CAF (CLAS)	Nombre de collégiens en CLAS	CAF
	Créer un lieu d'accueil à destination des parents et leurs enfants de 6 à 18 ans dans le territoire Nord	Collectivités, CAF, DDCSPP, Maison de l'Adolescence	2019	A définir	A définir	A définir
Action 17 : Sensibiliser les adolescents à la problématique de la radicalisation	Des projets de terrain sur les thématiques de la radicalisation et la laïcité ont déjà été entrepris par le centre social de la Pépinière (sur les bienfaits et méfaits d'Internet), Femmes Relais 90 (sur le vivre-ensemble), les écoles avec des conférences sur les dangers des réseaux sociaux …	DDCSPP, Opérateurs, CAF	2016-2019	Appel à projets Etat (FIPD) Appel à projets CAF (en réflexion)	Nombre de projets Nombre de bénéficiaires	Préfecture
	Déploiement de l'action « Les promeneurs du net »	CAF, Ville de Belfort (Cybercafés)	2017-2018	Convention nationale en cours	Nombre de bénéficiaires et d'actions	CAF
Action 18 : Améliorer la couverture territoriale de l'offre parentalité en direction des parents en situation de conflit ou séparation	Création de permanences du service de Médiation Familiale en dehors de la ville de Belfort (nord territoire/sud territoire)	CD, CAF	2016-2019	Mise à disposition de locaux par les collectivités	Nombre de permanences extérieures	CD
	Déploiement d'une nouvelle offre de services organisée à partir d'ntretiens communs avec les familles, conduits par les médiateurs familiaux et les travailleurs sociaux des PAS sur l'ensemble du département	CD	2016-2019	/	Evolution du nombre de familles sollicitant une médiation	CD
	Consolidation des ateliers coparentalité/GIPA sur le département suite à généralisation nationale du dispositif	CAF, CD (médiation familiale), CDIFF, CDAD	Décembre 2016	Partenariat institutionnel existant	Nombre d'ateliers et participants	CAF
Action 19 : Améliorer l'écoute et la compréhension mutuelle entre l'école et les familles	Poursuivre la création d'espaces parents (lieux dédiés à des réunions individuelles ou collectives enseignants-parents, des actions de sensibilisation, et des réunions à l'initiative des fédérations de parents d'élèves) dans les écoles et établissements du second degré	EN	2016-2019	/	Nombre de réunions, Nombre de parents participants	EN
	Elaborer et diffuser une charte des relations entre parents et enseignants dans les écoles	EN	Rentrée sept. 2016	/	Diffusion effective de la charte	EN

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4

La coordination des acteurs sur le territoire

Constats

- Le diagnostic départemental conduit en 2014 dans le cadre du Comité départemental de soutien à la parentalité a pointé un besoin nécessaire de mise en réseau des acteurs de terrain sur les territoires, d'une part, pour mieux appréhender le champ d'intervention de chacun et d'autre part, mieux orienter les familles.
- Les dispositifs existants autour de thématiques proches se juxtaposent et manquent de coordination.
- Les dispositifs Parentalité sont globalement méconnus des élus.

Objectifs prioritaires poursuivis sur la période 2016-2019

1. Déployer un réseau d'acteurs de la parentalité dans chaque territoire
2. Coordonner les diverses démarches politiques et dispositifs existants
3. Améliorer l'information aux élus sur les dispositifs

Objectif 1. Déployer un réseau d'acteurs de la parentalité dans chaque territoire						
Actions	**Modalités de mise en œuvre**	**Partenaires mobilisés**	**Echéance**	**Leviers existants**	**Indicateurs de suivi**	**Pilote(s)**
Action 20 : Mettre en place une fonction d'animation départementale sur la parentalité	L'objectif est de faire vivre les réseaux des professionnels en apportant un soutien méthodologique aux projets et acteurs locaux. Un cahier des charges sera défini entre les différents chefs de file	CAF, CD, Etat	Fin 2016	Appel à projet CAF avec co-financement	Création d'un poste d'animateur départemental porté par un opérateur	CAF
Action 21 : Mettre à disposition des professionnels un outil d'échange (*Base documentaire et d'échanges*)	Orienter le site local REAAP vers les questions relatives à l'animation et à la coordination du réseau d'acteurs (CDSP 2014)	Comité technique REAAP	Fin 2016	Site REAAP	Nombre de connexions	Animateur départemental
Action 22 : Mettre en place un évènement annuel fédérant le réseau	Organiser une rencontre entre professionnels. (Décision du CDSP du 23 juin 2015)	Acteurs locaux, CAF et Animateur départemental	2017	CTAS CAF et Animateur départemental	Tenue effective de l'évènement	Animateur départemental
Objectif 2. Coordonner les diverses démarches politiques et dispositifs existants						
Actions	**Modalités de mise en œuvre**	**Partenaires mobilisés**	**Echéance**	**Leviers existants**	**Indicateurs de suivi**	**Pilote(s)**
Action 23 : Mettre en place une réunion préparatoire annuelle visant à mieux coordonner les appels à projets des différentes institutions	Appels à projets CAF, Contrat de Ville… Critères d'intervention, meilleure couverture territoriale, élargissement des publics touchés…	CD, CAF, Ville de Belfort	2016	/	Sans objet	A définir
Action 24 : Renforcer la coordination entre les différents acteurs du soutien à la parentalité et l'éducation nationale	Renforcer la coordination des actions de soutien à la parentalité afin de favoriser l'accompagnement et la réussite scolaire des enfants	Collectivités, CAF, CD, EN, associations	2016-2019	(cf actions CUGV 2015/2020)	A définir	Education Nationale CAF
Objectif 3. Améliorer l'information des élus sur les dispositifs						
Actions	**Modalités de mise en œuvre**	**Partenaires mobilisés**	**Echéance**	**Leviers existants**	**Indicateurs de suivi**	**Pilote(s)**
Action 25 : Mettre en place des réunions d'information communes, CD, CAF sur les territoires	Action à déployer en lien avec l'AMF ou d'autres partenaires relais	CD, CAF, AMF	2017	/	Tenue des réunions	CAF

ORIENTATION STRATEGIQUE N°5

L'amélioration de l'information des familles sur l'offre disponible

Constats

- Les outils de communication en direction des familles destinés à faire connaître l'offre de service existante sont méconnus.
- L'information sur les modes d'accueil individuel (assistants maternels) est à renforcer afin de permettre aux parents de recourir plus facilement à ce mode de garde.
- Les Relais Assistants Maternels, dont c'est la mission principale, sont peu présents et peu accessibles sur le département. Les 5 RAM existants sur le Territoire de Belfort couvrent actuellement moins de la moitié des assistants maternels et 40% des communes du département.
- Les nombreuses actions de soutien à la parentalité ne bénéficient que de peu d'écho auprès des parents.

Territoires prioritaires

La CAB, la CCST et la CCHS apparaissent comme territoires prioritaires s'agissant des RAM.

Objectifs prioritaires poursuivis sur la période 2016-2019

1. Mieux utiliser les canaux de communication existants des collectivités, partenaires associatifs et institutionnels pour faire connaître l'offre aux familles
2. Renforcer les missions des Relais Assistants Maternels (RAM) sur le territoire

Actions	Modalités de mise en œuvre	Partenaires mobilisés	Echéance	Leviers existants	Indicateurs de suivi	Pilote(s)
Objectif 1. Mieux utiliser les canaux de communication existants et connus des familles pour faire connaître l'offre aux familles						
Action 26 : Enrichir le contenu de l'information faite aux familles	Recenser toutes les actions en direction des parents pour alimenter le site mon-enfant.fr (enrichir les contenus)	CAF, opérateurs	2017	Réseau local Petite Enfance Parentalité	Nombre d'actions référencées	CAF
	Elaborer un document sur l'offre permanente prêt à diffuser	CAF, CD, MSA	2016	Comité technique parentalité/ communication	Elaboration effective	CAF, DDCSPP
	Elaborer une lettre d'information périodique sur les manifestations ou actions parentalité dans le département, prête à diffuser	CAF, CD, MSA, UDAF	2017	Réseau départemental	Elaboration effective	CAF, DDCSPP
Action 27 : Faciliter l'accès à l'information	Promouvoir le site mon-enfant.fr en direction des familles	CAF, CD, collectivités	2017	Outil déjà déployé	Nombre d'actions de communication	CAF
	Diffuser le document sur l'offre permanente et la lettre d'information périodique, sur les différents medias utilisés par les partenaires (site internet, bulletin municipal ou d'information…)	CAF, CD, MSA	2016	Comité technique parentalité/ communication	Déploiement effectif	CAF, DDCSPP
Objectif 2. Renforcer les missions des Relais Assistants Maternels (RAM) sur le territoire						
Actions	**Modalités de mise en œuvre**	**Partenaires mobilisés**	**Echéance**	**Leviers existants**	**Indicateurs de suivi**	**Pilote(s)**
Action 28 : Organiser le déploiement de RAM dans les territoires prioritaires *(cf carte des territoires non couverts page 32 RAM)*	L'amélioration de la couverture peut être atteinte avec des leviers différents : un élargissement du périmètre, itinérante, création de RAM **Territoires prioritaires identifiés** : **CCST** (Projet de création d'un RAM en cours) **Nord du Territoire** **CAB** (Projet de création d'un RAM dans deux communes de la première couronne belfortaine à *Châtenois-les-Forges et Danjoutin*)	CAF, collectivités	Fin 2019	Prestation de service RAM	Objectif de 2/3 des communes du territoire couvert en RAM.	CAF CD
Action 29 : Renforcer l'accessibilité du RAM de la ville de Belfort	Réflexion à mener entre la CAF et la ville de Belfort sur les moyens actuels consacrés à l'animation du RAM de Belfort et sur la possibilité de créer de nouveaux points d'accueil RAM accessibles sur la commune *(cf CUCV)*	Ville de Belfort, CAF	2017	Aide à l'investissement et au fonctionnement CAF	Ratio ETP RAM/ nombre assistants maternels Nombre de sites d'accueil	Ville de Belfort CAF
Action 30 : Renforcer la mission d'information des familles des RAM	Elaborer au sein du réseau des RAM un plan de communication sur les modes d'accueil et de promotion du métier d'assistant maternel Positionner les RAM comme relais d'information sur la parentalité en plus de leur mission d'information sur la Petite Enfance	RAM, CAF, PMI, Fepem	2018	S'appuyer sur le réseau des animateurs des RAM + réseau Parentalité	Réalisation des actions de communication	CAF CD

ORIENTATION STRATEGIQUE N°6

Le recrutement et la formation des professionnels

Constats

- Le département connait une baisse du nombre d'assistants maternels depuis 2012 et 43% de ces derniers sont âgés de plus de 50 ans.
- L'accueil individuel reste peu adapté à des situations spécifiques par défaut de formation des assistants maternels.
- La parentalité reste abordée par les professionnels par dispositif et mériterait une approche plus transversale ou interdisciplinaire.

Objectifs prioritaires poursuivis sur la période 2016-2019

1. Faciliter le renouvellement des assistants maternels sur le département
2. Professionnaliser le métier d'assistant maternel
3. Développer une culture commune « parentalité » auprès des professionnels de la petite enfance

Objectif 1. Faciliter le renouvellement et le recrutement des assistants maternels						
Actions	**Modalités de mise en œuvre**	**Partenaires mobilisés**	**Echéance**	**Leviers existants**	**Indicateurs de suivi**	**Pilote(s)**
Action 31 : Promouvoir et valoriser le métier d'assistant **maternel**	Mettre en place une action collective par la FEPEM en lien avec Pôle Emploi pour inciter recrutement d'AM	Fepem, Pôle emploi, Conseil Régional, CD, MIFE	2017	/	A définir	Fepem
	Organiser une campagne de promotion du métier d'assistant maternel	CD, RAM, CAF	2017	/	A définir	CD

Objectif 2. Professionnaliser le métier d'assistant maternel						
Actions	**Modalités de mise en œuvre**	**Partenaires mobilisés**	**Echéance**	**Leviers existants**	**Indicateurs de suivi**	**Pilote(s)**
Action 32 : Inciter à la formation continue des assistants maternels	Organiser une campagne de communication sur les formations des Assistants maternels dans le cadre du droit à la formation des assistants maternels avec diffusion du catalogue des formations	CD, RAM et CAF	2017	Compte personnel de formation de l'assistant maternel : 48h par an	Effectivité de la campagne de communication	CD
	Proposer une formation complémentaire sur la thématique du Handicap pour les assistants maternels souhaitant accueillir un enfant en situation de handicap	CD, RAM et CAF	2017	CPF de l'assistant maternel : 48h par an	/	CD

Objectif 3. Développer une culture commune « parentalité » auprès des différents acteurs						
Actions	**Modalités de mise en œuvre**	**Partenaires mobilisés**	**Echéance**	**Leviers existants**	**Indicateurs de suivi**	**Pilote(s)**
Action 33 : Sensibiliser et former à la thématique de la parentalité	Organiser des réunions d'information sur la thématique de la parentalité à destination des professionnels de la Petite Enfance afin que les parents puissent trouver appui sur les structures qu'ils fréquentent	Membres du comité technique départemental parentalité	2018	A définir	Nombre de réunions	Animateur départemental
	Former des référents parentalité sur les territoires (professionnels et/ou parents)	Membres du comité technique départemental parentalité	2019	Réseau local Petite Enfance / Parentalité	/	Animateur départemental

Modalités de gouvernance et de mise en œuvre du Schéma Départemental

Gouvernance

L'organisation nécessaire au pilotage et au suivi du Schéma Départemental de services aux familles s'appuie sur les partenariats et le modèle de gouvernance qui existaient antérieurement sur le territoire dans le cadre,

d'une part, de l'ancienne Commission Départementale d'Accueil Du Jeune Enfant (CDAJE) pour ce qui concerne la Petite Enfance *(1),*

d'autre part, de l'ancien Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (CDSP) *(2)*

Les parties signataires conviennent de la création d'une instance de pilotage unifiée, mise en place à compter de ce jour : le Comité Départemental des Services aux Familles.

1. Architecture générale :

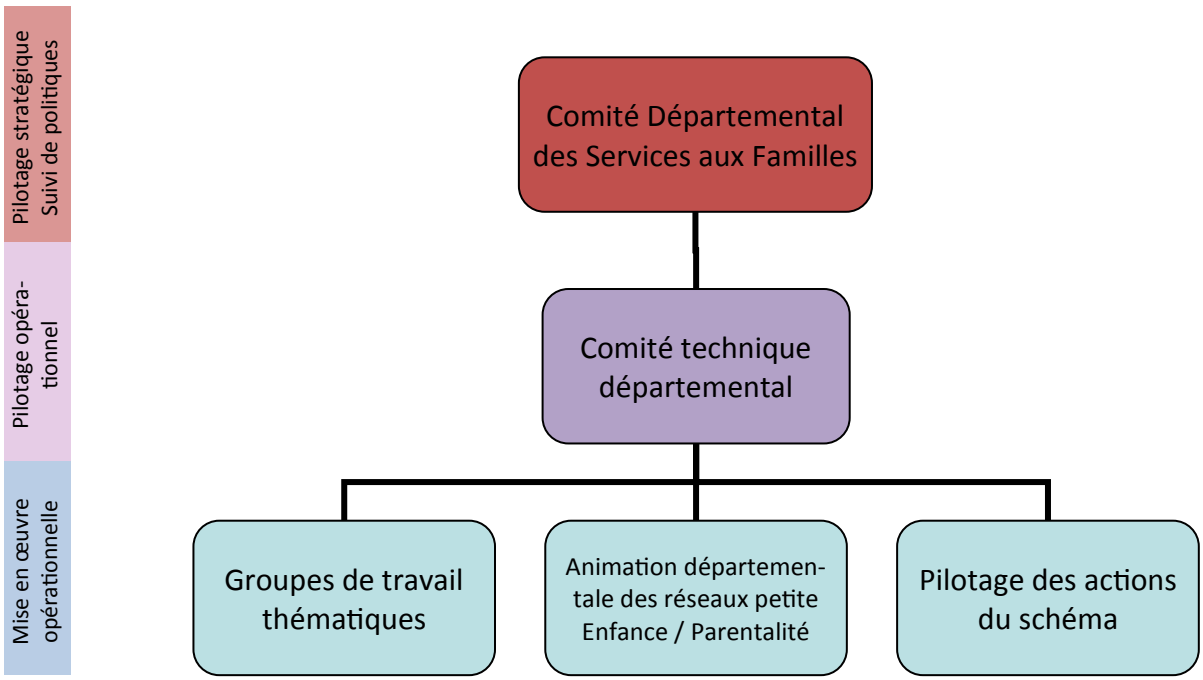

(1) Gouvernance prévue par les textes (Référence)
(2)Gouvernance validée par la commission plénière CDSP du 02/12/2014

2. Rôles et missions des différents comités

Le Comité Départemental des Services aux Familles

Présidence	Préfet
Vice-présidence	Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales Le Président du Conseil Départemental
Autres membres*	*Un représentant des maires du département et un représentant des présidents des intercommunalités ;* *le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;* *le directeur territorial de la protection judiciaire et de la jeunesse ;* *le directeur de la CMSA ou son représentant ;* *le directeur académique des services de l'Éducation nationale ou son représentant ;* *le président du Tribunal de Grande Instance ;* *le Juge aux Affaires Familiales ;* *le délégué départemental aux Droits des Femmes et à l'Egalité ;* *le délégué du Préfet ;* *le directeur de la Caf ou son représentant ;* *le Président du conseil d'administration de la CMSA ou son représentant ;* *le Président de l'Udaf ou son représentant ;* *un représentant du Président du Conseil Départemental ;* *un représentant des professionnels de la petite enfance (pour l'accueil collectif et individuel auprès des assistant(e)s maternel(le)s ou au domicile des parents) ;* *un représentant d'associations œuvrant dans le domaine du soutien aux familles ou à la parentalité*
Missions	Le Comité Départemental assure : - la définition des orientations stratégiques et des priorités d'intervention - le suivi de la mise en œuvre du schéma (plan d'actions) - l'observation de l'évolution des besoins et de l'offre proposée aux familles (Rapport annuel) Il examine les travaux des groupes de travail thématiques

**la composition du Comité Départemental fait l'objet d'un arrêté préfectoral.*

Le Comité Technique

Animation	Caisse d'Allocations Familiales Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
Membres	*Un représentant technique de l'Etat (DDCSPP) ;* *Des représentants techniques du Conseil Départemental (Direction Enfance Famille et PMI) ;* *Un représentant technique de la CAF ;* *Un représentant technique de la CMSA ;* *Un représentant technique des services de l'Éducation nationale ;* *Un représentant technique de l'Udaf*
Missions	Le Comité technique : - organise la mise en œuvre technique et opérationnelle du schéma départemental sur le département - coordonne les réseaux départementaux Petite Enfance, Parentalité en lien avec l'animateur départemental - coordonne et pilote l'activité des groupes de travail thématiques - assure l'articulation du schéma avec les autres dispositifs (ex : CUCV) - peut se réunir en configuration « comité des financeurs » pour les dossiers qui le nécessitent

Des groupes de travail thématiques

Missions	Ces groupes ont pour mission de suivre et d'évaluer les actions mises en œuvre dans leur champ de compétence. Ils présentent régulièrement un état d'avancement au comité de pilotage.
Liste et composition des groupes de travail	*Selon orientations du Comité Départemental*

3. Durée, modifications, résiliation

Dans le cadre des travaux du Comité Départemental, le présent schéma peut faire l'objet de modifications qui seront intégrées sous forme d'avenant.

L'avenant précise toutes les modifications apportées au contrat d'origine ainsi qu'à ses annexes.

L'adhésion au présent schéma peut être résiliée à l'initiative d'un ou plusieurs signataires(s), sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception, à adresser à l'attention de Monsieur le Directeur de la CAF. (*NB : La CAF assure le secrétariat du COPIL SDSF*)

Engagements des parties

1. En termes de promotion du schéma :

- Les parties signataires autorisent la mise en ligne sur Internet du présent document.

- Toutes les actions de promotion générale du schéma départemental font l'objet d'une communication coordonnée, validée par le comité de pilotage départemental, et font apparaitre les logos de chacune des parties signataires du schéma sur les différents supports de communication.

- Les actions de communication propres/spécifiques à chaque action sont organisées par les pilotes identifiés dans le plan d'actions.

2. En termes de mise en œuvre des actions :

- Les parties signataires s'accordent pour mobiliser, dans la mesure du possible, les moyens financiers en fonction de leurs crédits disponibles de façon à soutenir, à titre prioritaire, les actions inscrites au présent schéma.

En tout état de cause, le financement de ces actions respecte les procédures de droit commun.

- La mise en œuvre des actions nécessite également d'autres formes de soutien à caractère logistique (mise à disposition d'expertises, prêt temporaire de matériel, de locaux…) Les signataires s'engagent à faciliter la mobilisation de ces ressources par tout moyen.

3. En termes de suivi et d'évaluation du schéma :

- Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à participer à l'évaluation des actions décrites dans le schéma.

4. En termes de participation aux travaux départementaux :

- Les parties s'accordent pour faciliter la participation de leurs services et/ou de leurs professionnels aux différents travaux conduits dans le cadre du schéma de services aux familles (participation aux groupes techniques, aux actions et animations organisées par les réseaux Petite Enfance et Parentalité).

Fait à Belfort, le en exemplaires

Les institutions partenaires :

Le Préfet du Territoire de Belfort

Le Président de la Caisse d'allocations familiales

Le Président du Conseil départemental

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale

Le Directeur de la Caisse d'allocations familiales

Le Président de la Caisse de Mutualité sociale agricole

Le Directeur de la Caisse de Mutualité sociale agricole

Les collectivités partenaires :

Les associations partenaires :

Annexes

-

Annexe 1

Circulaire n°DGCS/SD2C/2015/8 du 22/01/2015

Annexe 1 - Circulaire n° DGCS/SD2C/2015/8 du 22/01/2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Direction générale de la
cohésion sociale
Sous-direction de l'enfance et de la famille
Bureau Famille et parentalités

Personnes chargées du dossier :

Clément Beck, chef du bureau familles et parentalité
tél. : 01 40 56 73 10
Mél : clement.beck@social.gouv.fr
Laurine Bricard, chargée de mission
Tél : 01 40 56 77 10
Mél : laurine.bricard@social.gouv.fr

La ministre des affaires sociales, de la santé
et des droits des femmes
La secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie

A :

Mesdames et Messieurs les préfets de région (pour attribution)
Mesdames et Messieurs les préfets de département (pour attribution)

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (pour information)
Mesdames et Messieurs les directeurs de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (pour information)
Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la cohésion sociale et de la protection des populations (pour information)
Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la cohésion sociale (pour information)
Mesdames et Messieurs les Chefs de Cour (pour information)

Copie à :
Monsieur le président de l'Assemblée des Départements de France
Monsieur le président de l'Association des Maires de France
Monsieur le président de la Caisse nationale des allocations familiales
Monsieur le directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales
Monsieur le président de la Caisse centrale de mutualité agricole
Monsieur le directeur de la Caisse centrale de mutualité agricole

Annexe 1 - Circulaire n° DGCS/SD2C/2015/8 du 22/01/2015

CIRCULAIRE N° DGCS/SD2C/2015/8 du 22 janvier 2015 relative à la mise en œuvre de schémas départementaux des services aux familles
Date d'application : effet immédiat
NOR : AFSA1500884C
Classement thématique :
Examinée par le COMEX, le 3 décembre 2014
Publiée au BO : oui
Déposée sur le site circulaire.legifrance.gouv.fr : oui

Catégorie : Directives adressées par la ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.
Résumé : Cette instruction a pour objet d'inciter à l'élaboration de schémas départementaux des services aux familles, sous l'autorité des Préfets de département, qui permettent à l'ensemble des acteurs de la politique familiale de réaliser un diagnostic partagé et un plan d'action concertée pour développer les solutions d'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité sur leur territoire.
Mots-clés : schéma départemental, petite enfance, parentalité
Textes de référence : non
Circulaires abrogées : non
Annexes : non

Pour soutenir efficacement les familles et permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, le Gouvernement s'est fixé l'objectif de créer 275 000 solutions d'accueil supplémentaires pour les jeunes enfants entre 2013 et 2017.

La convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocation Familiales (CNAF), dans laquelle la branche Famille de la Sécurité sociale s'est engagée autour d'ambitions fortes pour toujours mieux accompagner toutes les familles, décline plus précisément cet objectif. Elle fixe l'objectif de 100 000 solutions d'accueil nouvelles au sein des établissements d'accueil du jeune enfant et 100 000 enfants supplémentaires accueillis par des assistants maternels. S'y ajoutent 75 000 places nouvelles pour les enfants de moins de trois ans à l'école maternelle. Elle prévoit également des objectifs ambitieux de développement du soutien à la parentalité.

Le bilan de l'année 2013 montre cependant un retard pris dans l'atteinte de cet objectif. C'est pourquoi nous avons décidé d'accompagner davantage encore l'effort de construction de nouvelles places en crèche. Cette accélération du plan crèche repose, d'une part, sur une aide exceptionnelle de 2 000 euros de la branche famille pour chaque nouvelle place de crèche dont la création sera décidée en 2015 et, d'autre part, sur un travail de simplification par l'allègement des normes qui encadrent la construction des places de crèche.

Pour compléter et accompagner ces mesures, le Gouvernement souhaite élargir la démarche d'élaboration de schémas départementaux des services aux familles, dont l'objet est de parvenir à un diagnostic commun des besoins sur le territoire et à un plan de développement concerté des services aux familles.

Seize départements volontaires[1] ont d'ores et déjà préfiguré cette démarche. La plupart de ces schémas ont été signés, les derniers seront finalisés très prochainement. Si l'incidence sur le développement de l'offre de cette démarche ne pourra être pleinement évaluée qu'à partir du

[1] Ain, Bouches-du-Rhône, Charente, Charente Maritime, Corrèze, Côtes d'Armor, Indre-et-Loire, Jura, Loire-Atlantique, Lot, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Bas-Rhin, Seine Maritime, Seine-Saint-Denis et la Réunion..

second semestre 2015, on constate que la dynamique ainsi créée est unanimement saluée comme un levier de concertation et de mobilisation[2].

Pour ces raisons, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre plus largement cette démarche dans les départements où elle n'a pas encore été mise en place, tout en restant sur le fondement du volontariat, de la part des collectivités territoriales. Si votre département n'a pas fait partie des préfigurateurs de cette démarche, nous vous demandons donc d'inviter les collectivités territoriales et les CAF de votre département à élaborer, au sein d'une démarche que vous piloterez, un schéma départemental des services aux familles.

1. Le schéma départemental des services aux familles constitue un levier du développement concerté de l'offre d'accueil des jeunes enfants et des services aux familles.

Le schéma départemental des services aux familles vise un double objectif : **développer des services aux familles** (solution d'accueil pour les jeunes enfants et dispositifs de soutien à la parentalité, tels que les REAPP, la médiation familiale ou les espaces de rencontre), et réduire les **inégalités territoriales** très marquées dans l'accès à ces services. Ces schémas définissent, sur la base d'un diagnostic partagé, des 0axes stratégiques à mettre en œuvre et des territoires prioritaires pour l'accueil du jeune enfant pour lesquels la branche famille assure un accompagnement financier renforcé grâce au fonds de rééquilibrage territorial prévu dans la COG Etat-CNAF. En matière de soutien à la parentalité, les moyens financiers inscrits dans la COG doivent également permettre de développer une offre territoriale diversifiée et mieux structurée.

Elaboré en concertation avec les organismes concernés par les politiques familiales, en particulier les communes et intercommunalités, le schéma est défini à l'échelon départemental et prend la forme d'une convention entre les partenaires, dont l'Etat, le Conseil général, les Caisses d'allocations familiales (CAF) et les Caisses de mutualité sociale agricole (CMSA). Il est donc fondé sur l'adhésion des différents acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité au déploiement d'une stratégie territoriale pour le développement des services.

Afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif de création de solutions d'accueil du jeune enfant, il serait souhaitable que les schémas soient réalisés dans les meilleurs délais, si possible avant la fin de l'année 2015. Ce délai, plus long que pour celui fixé pour les premiers départements préfigurateurs, doit permettre, par la mise en place d'une gouvernance adaptée, d'embrasser l'ensemble des problématiques liées à la petite enfance et au soutien à la parentalité.

2. Le succès de la démarche repose sur la mise en place d'une gouvernance adaptée aux enjeux.

Le schéma est destiné à mieux coordonner les interventions des différents acteurs intervenant dans les politiques de services aux familles, tout en préservant la répartition actuelle des compétences entre ces derniers.

Des interventions et des moyens de nature aussi diverse que ceux de collectivités territoriales de périmètre différent (communes, intercommunalités, conseils généraux), des organismes de sécurité sociale (CAF, CMSA) et de l'Etat (Rectorats) nécessitent **la coordination du Préfet de département.** Cette démarche de coordination est donc placée sous votre autorité.

Le Conseil général est un partenaire incontournable et doit être pleinement associé aux travaux.

[2] Le Haut conseil de la famille a ainsi souligné, dans son rapport sur le développement de l'accueil du jeune enfant d'octobre 2014 que « l'option de mobiliser les élus municipaux autour de l'élaboration des schémas territoriaux est positive, notamment parce qu'elle permet une analyse territoriale fine – et concertée – des besoins prioritaires en matière d'accueil du jeune enfant et qu'elle donne de la visibilité sur les besoins et les priorités à l'ensemble des opérateurs ».

Vous vous appuierez sur la CAF, qui assure, en lien avec les autres acteurs, le suivi et l'animation de la démarche. A ce titre elle est chargée, le cas échéant avec la CMSA, des travaux préparatoires de diagnostic, d'instruction de projet et de rédaction, nécessaires à l'adoption du schéma ainsi que des tâches de secrétariat liées aux réunions des Commissions départementales des services aux familles.

Vous réunirez un comité de pilotage de la démarche, comprenant au minimum les représentants du Conseil général, des maires désignés par la délégation départementale de l'AMF, du recteur d'académie ou de son représentant, du chef de la cour d'appel, de l'UDAF, de la CAF et de la CMSA. Vous veillerez à ce que ces schémas fassent l'objet d'une concertation large. La commission départementale d'accueil du jeune enfant (CDAJE) ou la coordination départementale de soutien à la parentalité issue de la circulaire du 7 février 2012 pourront fournir un cadre pour cette concertation. Vous pourrez également associer les différents partenaires lors de réunions de concertation ou sous forme d'ateliers. L'efficacité de cette démarche dépend de l'association à cette dynamique de l'ensemble des partenaires dont dépend la mise en œuvre des objectifs.

L'enjeu de la mobilisation des communes et intercommunalités est à ce titre essentiel. Souvent directement porteurs des projets en matière de petite enfance ou de soutien à la parentalité, elles en sont dans tous les cas un acteur central. Vous veillerez donc à les associer en amont à la démarche, dès la phase d'élaboration du diagnostic.

Les plans locaux de développement de l'accueil du jeune enfant, dont la possibilité est ouverte par la loi, ou les Conventions Territoriales Globales (CTG) passées entre les communes et la Caf constituent un outil complémentaire aux schémas départementaux, et un véritable levier. Vous mobiliserez les élus locaux autour de cet objectif. Les partenaires sociaux représentant les professionnels de la petite enfance devront également être associés. Cette représentation doit aussi permettre l'expression des professionnels de l'accueil individuel que de l'accueil collectif.

Les associations et les fédérations qui sont des acteurs majeurs sur les questions de famille et de parentalité seront aussi sollicitées. L'Union départementale des associations familiales (UDAF), bien sûr, mais plus largement les associations investies dans le domaine de l'enfance et de la famille.

Enfin, vous veillerez à ce que l'ensemble des services de l'Etat concernés par ces politiques soit impliqués dans la démarche. L'Education nationale est concernée au premier chef par la scolarisation des enfants de moins de trois ans, en particulier dans les territoires défavorisés, dont les réseaux d'éducation prioritaire, mais également par l'amélioration des relations parents-école. Les services de la politique de la ville, les chargés de mission départementaux-ales aux droits de femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, les services du ministère de la justice (notamment concernés par les espaces de rencontres et la médiation familiale) devront ainsi être associés.

Un guide pratique d'aide à la mise en place des schémas vous sera très prochainement adressé pour vous accompagner dans la mise en place de cette démarche. Il contient des informations sur les étapes à suivre pour construire votre schéma, sur les partenaires à solliciter, des propositions de points à aborder pour élaborer un diagnostic territorial complet et pertinent des services aux familles ainsi que des suggestions concernant les thèmes des axes stratégiques à développer dans cette convention partenariale.

3. Le schéma embrasse l'ensemble des problématiques liées à la petite enfance et à la parentalité

Les schémas doivent permettre d'aboutir à un diagnostic et à un plan d'actions partagé sur l'ensemble des problématiques de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité.

L'enjeu principal est le développement d'une offre équilibrée, fondée sur une analyse fine de l'offre et des besoins. L'ensemble des modes d'accueil, conçus comme complémentaires, devra être pris en considération : accueil collectif (y compris micro-crèches PAJE), accueil individuel,

scolarisation. Tous les modes d'accueil ne sont pas adaptés aux besoins de tous les territoires, et il convient de définir la réponse adéquate.

Si le schéma permet de mobiliser les partenaires pour créer des places d'accueil ou des dispositifs de soutien à la parentalité dans les territoires les moins dotés, la définition de territoires prioritaires ne doit donc pas constituer un frein à la création de solutions d'accueil dans les communes déjà équipées. Vous veillerez en outre à la bonne articulation des zones prioritaires définies par le schéma avec la géographie prioritaire de la politique de la ville et la géographie de l'éducation prioritaire. Vous vous assurerez notamment de la cohérence entre les schémas et le volet éducatif des contrats de villes.

Le gouvernement s'est également fixé, lors du comité interministériel de lutte contre les exclusions, un objectif d'accueil d'enfants de familles modestes. Ces publics nécessitent un accompagnement particulier. La mise en place de commissions d'attribution par les gestionnaires de crèches et la transparence des critères d'attribution doivent contribuer à l'atteinte de cet objectif.

La prise en compte des besoins spécifiques des jeunes enfants porteurs de handicap constitue également un objectif national. Nous vous invitons donc à mobiliser les associations de votre département pour arrêter un diagnostic des besoins et proposer des actions adaptées. Des exemples vous seront fournis dans le guide.

Le développement de modes d'accueil des jeunes enfants doit pouvoir reposer sur un nombre de professionnels suffisant, et dont le niveau de compétence est à la hauteur des enjeux. Il est donc important de ne pas négliger cette dimension et nous vous invitons à associer les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle (Conseil régional et partenaires sociaux, en particulier) à la démarche des schémas départementaux.

La politique de soutien à la parentalité doit quant à elle devenir accessible à l'ensemble des familles. Les schémas doivent permettre de répondre aux enjeux de cette politique, en améliorant l'information des familles et en maillant progressivement l'offre[3] sur le territoire pour mieux répondre aux attentes des parents. Les dispositifs et actions mis en place pour faciliter les relations entre les parents, les établissements scolaires et les partenaires locaux, dans une dynamique de coéducation, sont directement concernés[4].

Cette démarche de coordination est essentielle à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité, et nous en suivrons avec la plus grande attention. Je vous remercie me faire savoir les suites que vous comptez donner à cette instruction et de désigner, parmi les services déconcentrés de l'Etat, un correspondant local en charge du suivi de la démarche.

La Ministre des Affaires sociales,
de la Santé et des Droits des femmes

Signé

Marisol TOURAINE

La secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie

Signé

Laurence ROSSIGNOL

3 Les différents dispositifs de soutien à la parentalité seront développés : lieux d'accueil enfants parents (Laep), contrats d'accompagnement à la scolarité (Clas), actions fédérées dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), la médiation familiale et les espaces de rencontre en particulier.

4 Ces actions peuvent prendre appui sur les espaces devant être créés à l'usage des parents et de leurs délégués, dans tous les établissements d'enseignement, dans le cadre de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 de refondation de l'école de la République.

Annexes

-

Annexe 2

Définition des indicateurs

Annexe 2 - Définition des indicateurs

- **Familles à bas revenus** :

Un individu est considéré à bas revenus lorsqu'il vit dans un ménage dont les revenus avant impôts sont inférieurs au seuil de bas revenus, c'est à dire 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation avant impôt observés au niveau national. Le seuil de bas revenus s'établit à 1043 euros par unité de consommation et par mois en 2015. Le revenu par unité de consommation est calculé de la même manière que pour la pauvreté monétaire, sauf qu'on rajoute 0,2 unité de consommation si la famille est monoparentale. Les données sont issues des fichiers des Caisses d'allocation familiale (Caf) et ne concernent que les foyers allocataires, c'est-à-dire l'ensemble des personnes couvertes par les allocations au sens de la Caf dont l'individu de référence a moins de 65 ans, n'est ni agriculteur, ni étudiant, ne relève d'aucun régime spécial et dont le conjoint, s'il existe, a moins de 65 ans.

- **Offre active des assistants maternels** :

Il s'agit du nombre d'assistants maternels en activité effective c'est-à-dire, qui ont gardé au minimum un enfant durant la période de référence par rapport au nombre d'assistants maternels agréés, c'est-à-dire, qui sont en capacité d'accueillir un enfant du fait de la délivrance d'un agrément de la PMI.

- **Quotient familial** :

$$\frac{1/12^{ème} \text{ du revenu net imposable, sans abattements fiscaux, avec abattements sociaux + prestations familiales du mois précédent}}{\text{2 parts (parents ou alloc. Isolé) + ½ part par enfant à charge*}}$$

** l'enfant bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et le 3ème enfant comptent pour 1 part entière au lieu d'1/2 part*

- **Taux d'activité** :

$$\frac{\text{Couples avec enfants actifs + monoparents actifs}}{\text{Total des familles avec enfants}}$$

- **Taux de couverture Petite Enfance :**

$$\frac{\text{Capacité théorique d'accueil collectif et individuel (EAJE, CMG, accueil individuel) (=offre)}}{\text{Nombre d'enfants de moins de 3 ans (=demande)}}$$

Annexes

-

Annexe 3

Taux d'occupation par structure

Taux d'occupation réel en 2009 et 2014 par structure

		2009			2014		
EPCI	EQUIPEMENT	CAPACITE THEORIQUE	NOMBRE HEURES REALISEES 0-6 ANS	TAUX OCCUPATION REEL 0-6 ANS	CAPACITE THEORIQUE	NOMBRE HEURES REALISEES 0-6 ANS	TAUX OCCUPATION REEL 0-6 ANS
CCHS	Multi-zccueil Hte Savoureuse	95067	48479	51	97393	66433	68
CCPSV	Halte-garderie Etueffont	14608	9006	61	20292	10180	50
	Crèche familiale Etueffont	68256	37956	56	/	/	/
Total NORD		177931	95 441	54	117685	76613	65
CCST	Crèche familiale Beaucourt	21019	12 213	58	2637	1557	59
	Halte-garderie Beaucourt	14640	11 740	80	17595	14951	85
	Multi-accueil Delle	41382	28 980	70	36673	27933	76
Total SUD		77041	52 933	69	56905	44441	78
CAB	Crèche parentale Petits Peut-on (MA en 2009)	40656	28 992	71	40480	25748	64
	Multi accueil de VALDOIE	82170	42 214	51	171074	75814	44
	Crèche collective Phélizot	221400	84305	38	154980	74850	48
	Multi-accueil ESSERT	35438	23 517	66	36450	24742	68
	Multi-accueil LPCR Techn'Hom	133276	78730	59	111892	86730	78
	Crèche familiale Pompidou	158400	68695	43	82288	42302	51
	Multi-accueil Voltaire (Crèche en 2009)	124280	59 718	48	85504	65067	76
	Multi-accueil des Bons Enfants (Crèche coll 2009)	169200	74 418	44	122108	81909	67
	Multi-accueil des Glacis	48148	24 113	50	118049	89737	76
	Multi-accueil des Résidences (Crèche en 2009)	186120	85 586	46	124802	81081	65
	Halte garderie des Glacis (Crèche en 2009)	170520	69 640	41	41440	20938	51
	Halte garderie des Résidences	50243	34 947	70	39183	25209	64
	Multi-accueil Fréry	167245	97 586	58	134888	103569	77
	Multi-accueil Châtenois	33370	19 329	58	33384	22928	64
	Multi-accueil Chèvremont	25513	17 843	70	40320	27996	69
CCTB	Micro-crèche de Larivière	/	/	/	22770	15371	68
	Multi-accueil La Maison Bleue	/	/	/	65175	34722	53
Total CENTRE		1645979	809 633	49	1424787	898713	63

Taux d'occupation financier en 2009 et 2014 par structure

		2009			2014		
EPCI	EQUIPEMENT	CAPACITE THEORIQUE	NOMBRE HEURES REALISEES 0-6 ANS	TAUX OCCUPATION REEL 0-6 ANS	CAPACITE THEORIQUE	NOMBRE HEURES REALISEES 0-6 ANS	TAUX OCCUPATION REEL 0-6 ANS
CCHS	Multi-zccueil Hte Savoureuse	95067	54 431	57	97393	72300	74
CCPSV	Halte-garderie Etueffont	14608	8983	62	20292	10836	53
	Crèche familiale Etueffont	68256	44715	66	/	/	/
Total NORD		**177931**	**108 129**	**61**	**117685**	**83136**	**71**
CCST	Crèche familiale Beaucourt	21019	12 731	61	2637	2013	76
	Halte-garderie Beaucourt	14640	13 517	92	17595	15571	88
	Multi-accueil Delle	41382	28 980	70	36673	29559	81
Total SUD		**77041**	**55 228**	**72**	**56905**	**47143**	**83**
CAB	Crèche parentale Petits Peut-on (MA en 2009)	40656	32 756	81	40480	28969	72
	Multi accueil de VALDOIE	82170	49 269	60	171074	81337	48
	Crèche collective Phélizot	221400	124406	56	154980	102604	66
	Multi-accueil ESSERT	35438	24 828	70	36450	26463	73
	Multi-accueil LPCR Techn'Hom	133276	89312	67	111892	99649	89
	Crèche familiale Pompidou	158400	78954	50	82288	48848	59
	Multi-accueil Voltaire (Crèche en 2009)	124280	68 138	55	85504	74527	87
	Multi-accueil des Bons Enfants (Crèche coll 2009)	169200	85 630	51	122108	96648	79
	Multi-accueil des Glacis	48148	23 844	49	118049	100621	85
	Multi-accueil des Résidences (Crèche en 2009)	186120	99 445	53	124802	99709	80
	Halte garderie des Glacis (Crèche en 2009)	170520	79 447	47	41440	20798	50
	Halte garderie des Résidences	50243	34 196	68	39183	25175	64
	Multi-accueil Fréry	167245	115 557	69	134888	123045	91
	Multi-accueil Châtenois	33370	22 579	68	33384	24854	70
	Multi-accueil Chèvremont	25513	19 335	75	40320	30976	77
CCTB	Micro-crèche de Larivière	/	/	/	22770	17812	78
	Multi-accueil La Maison Bleue	/	/	/	65175	43236	66
Total CENTRE		**1645979**	**947 696**	**58**	**1424787**	**1045271**	**73**

Annexes

-

Annexe 4

Maquettes
« Eléments de diagnostic territorial »

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL
Secteur NORD
COMCOM de la Haute-Savoureuse (CCHS) et COMCOM du Pays sous Vosgien (CCPSV)

Animation CAF : Aurélie CUENOT, Pierrette LOUIS, Karima PARISOT, Marie FEVEREIRO
Autres intervenants : Conseil Départemental, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Mutuelle sociale agricole, Education Nationale

Contact : conseil-technique.cafbelfort@caf.fr

Dates de rencontres des territoires Nord :
Jeudi 14 janvier de 9h30 à 11h30
Jeudi 28 janvier de 9h30 à 11h30
Mardi 09 février de 14h00 à 16h00
Au siège de la Communauté de communes du Pays sous Vosgien
26 bis Grande Rue 90170 ETUEFFONT

Sommaire : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Partie 1 : Dynamique, caractéristiques démographiques et socioéconomiques des territoires

1. Le contexte de déploiement des politiques publiques
2. La situation démographique de 2009 à 2014
- Evolution de la répartition des bénéficiaires de prestations sociales selon la structuration familiale
- Evolution de la répartition des enfants par tranche d'âge

3. La situation socio-économique des familles de 2009 à 2014
- Taux d'activité des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans
- Bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AAH)
- Quotient familial des familles allocataires

Partie 2 : Etat des lieux de la Petite Enfance

1. L'accueil collectif de 2009 à 2014
- Offre d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans en 2014
- Evolution du nombre de places d'accueil, par type d'accueil de 2009 à 2014
- Taux d'occupation réel des établissements d'accueil du jeune enfant en 2014
- Répartition des financements Familles/Gestionnaires/CAF PSU avec CEJ en 2014

Pour aller plus loin… L'accueil de loisirs

2. L'accueil individuel de 2009 à 2014
- Evolution de l'offre active des assistantes maternelles de 2009 à 2014
- Répartition de l'âge des assistantes maternelles
- Relais d'assistantes maternelles
- Maisons d'assistantes maternelles

3. Le taux de couverture Accueil Petite Enfance
Taux de couverture

Partie 3 : Etat des lieux de la Parentalité

1. Les dispositifs en faveur du lien parents-enfants
Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
Les lieux d'accueil parents-enfants
Le dispositif « Sorties week-end familiaux »

2. Des dispositifs en réponse à des situations particulières
La parentalité et les relations avec les écoles : les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
L'aide au domicile au titre de l'intervention de soutien aux familles
La parentalité et les questions liées à l'adolescence
La parentalité et les questions liées à la séparation : la médiation familiale

3. Synthèse Parentalité

Partie 1 : Dynamique, caractéristiques démographiques et socioéconomiques des territoires

1. Le contexte de déploiement des politiques publiques

Département

5 EPCI
102 communes
147 528 habitants dans le département en 2012 selon l'INSEE
contre 145 987 habitants en 2009 soit une augmentation de 1%

CCHS et CCPSV

2 EPCI :
Haute savoureuse : 8887 habitants
Pays sous Vosgien : 6913 habitants
Soit près de 10,7% de la population du Territoire de Belfort

2. La situation démographique de 2009 à 2014

Département

Evolution de la répartition des bénéficiaires de prestations sociales selon la structuration familiale

ISOLES			COUPLES SANS ENFANT			COUPLES AVEC ENFANT			MONOPARENTS		
2009	2014	EVOLUTION	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.
9024	9976	10,5%	1444	1409	-2,4%	10796	10418	-3,5%	3811	4046	6,2%

Répartition des bénéficiaires selon la structuration familiale en 2014

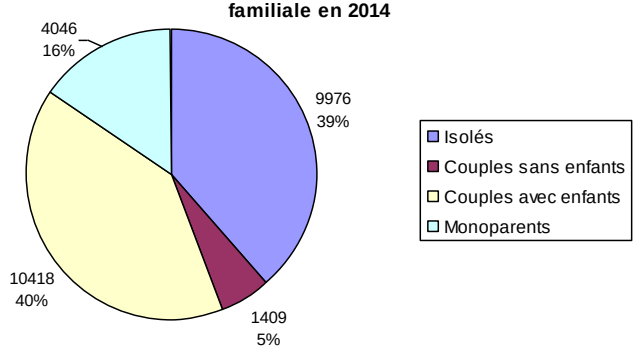

Evolution de la répartition des enfants par tranche d'âge

ENFANTS MOINS < 3 ANS			ENFANTS ENTRE 3 ET 6 ANS			ENFANTS ENTRE 6 ET 18 ANS		
2 009	2 014	EVOLUTION	2 009	2 014	EVOLUTION	2 009	2 014	EVOLUTION
5107	4708	-7,8%	4793	4775	-0,3%	12796	18820	+32%

CCHS et CCPSV

Evolution de la répartition des bénéficiaires de prestations sociales selon la structuration familiale

	ISOLES			COUPLES SANS ENFANT			COUPLES AVEC ENFANT			MONOPARENTS		
	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.
CCHS	352	382	8,5%	44	42	-4,5%	691	636	-8,0%	195	202	3,6%
CCPSV	164	178	8,5%	31	28	-9,7%	586	560	-4,4%	107	135	26,2%

Répartition des bénéficiaires selon la structuration familiale dans le NORD en 2014

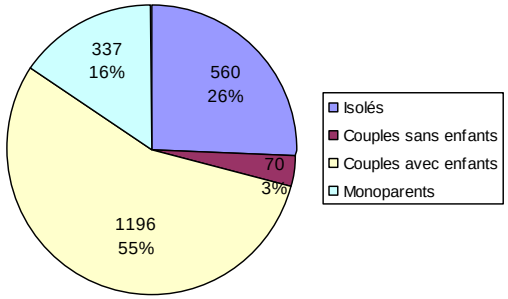

Evolution de la répartition des enfants par tranche d'âge

	ENFANTS MOINS < 3 ANS			ENFANTS MOINS < 6 ANS			ENFANTS MOINS < 18 ANS		
	2 009	2 014	EVOLUTION	2 009	2 014	EVOLUTION	2 009	2 014	EVOLUTION
CCHS	259	236	-8,9%	270	245	-10%	893	1147	+22%
CCPSV	247	210	-15,0%	239	210	-13%	640	941	+31%

3. La situation socio-économique des familles de 2009 à 2014

Département

CCHS et CCPSV

Taux d'activité des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans en 2014

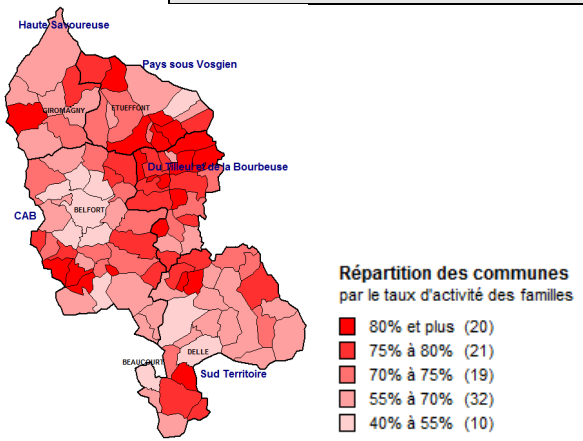

TAUX D'ACTIVITE MOYEN DEPARTEMENTAL
70,4%

	Taux d'activité des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans
CCHS	69,2%
CCPSV	75%

Etueffont	CCPSV	70,3%
Giromagny	CCHS	56,4%

Bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AAH)

2009	2014	EVOLUTION
4747	6149	29,5%

	2009	2014	EVOLUTION
CCHS	219	277	26,5%
CCPSV	81	125	54,3%

Quotient familial des familles allocataires

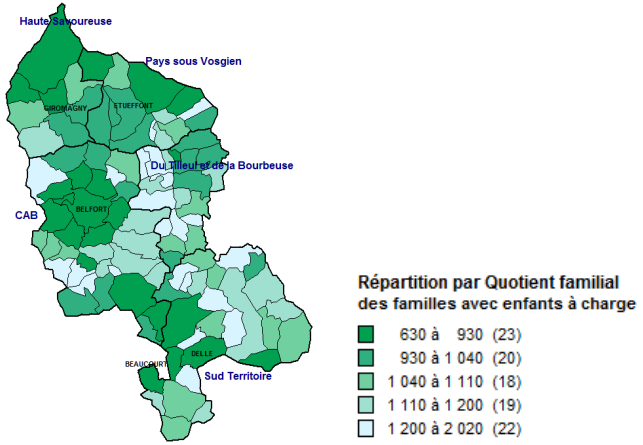

QUOTIENT FAMILIAL MOYEN DEPARTEMENTAL
866€

COMMUNAUTE DE COMMUNES	QUOTIENT FAMILIAL MOYEN
CCHS	922€
CCPSV	1002€
GRANDES VILLES	
Etueffont	961€
Giromagny	792€

Partie 2 : Etat des lieux de la Petite Enfance

1. L'accueil collectif en 2014

Département

Offre d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans en 2014

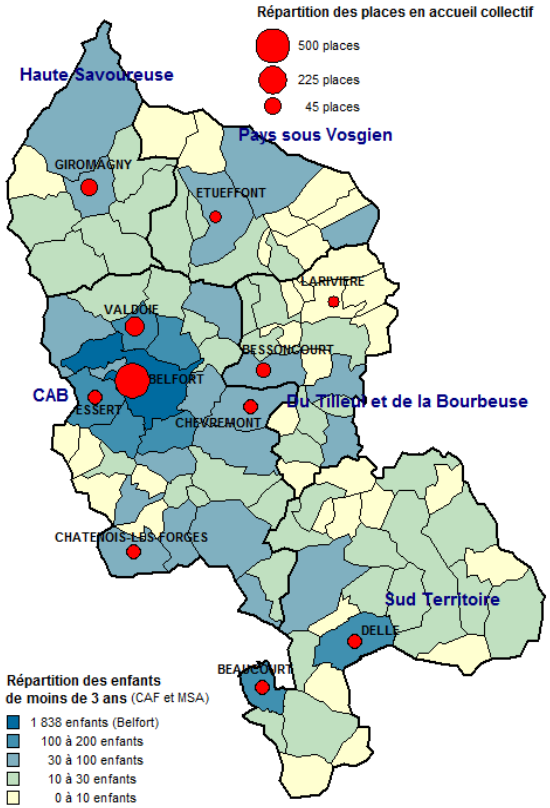

NOMBRE DE PLACES		EVOLUTION
2009	2014	
745	756	1%

CCHS et CCPSV

Concentration des enfants sur les communes de Giromagny et Etueffont

CCHS: 1 Multi accueil collectif et familial sur 3 sites *Données 2014*

CHIFFRES CLES
- 144 enfants différents fréquentent les EAJE,
- 1 enfant handicapé inscrit
- 29 familles ont une tarification < 1€
- Pas d'offre d'accueil proposée sur des horaires décalés

CCPSV : **1 Halte Garderie** *Données 2014*

CHIFFRES CLES
- 99 enfants différents fréquentent les EAJE,
- 41 familles ont une tarification <1€
- Pas d'accueil enfants handicapé réalisé
- Pas d'offre d'accueil proposée sur des horaires décalés

COMMUNAUTES DE COMMUNES	NOMBRE DE PLACES		EVOLUTION
	2009	2014	
CCHS	36	45	25%
CCPSV	48	12	-75% (fermeture de la crèche familiale)

Département

CCHS et CCPSV

Evolution du nombre places d'accueil, par type d'accueil de 2009 à 2014

Evolution de l'accueil collectif	2012	2013	2014
Nombre de places d'accueil « multi-accueil »	225	250	254
Nombre de places d'accueil « halte-garderies »	94	94	87
Nombre de places d'accueil « micro-crèches »	0	9	9
Nombre de places « crèches familiales et collectives »	449	419	406
Total nombre de places d'accueil	768	763	756
Montants versés par la Caf (PSU) en €	2 835 366	3 448 710	3 534 082

En 2014

Répartition par mode d'accueil

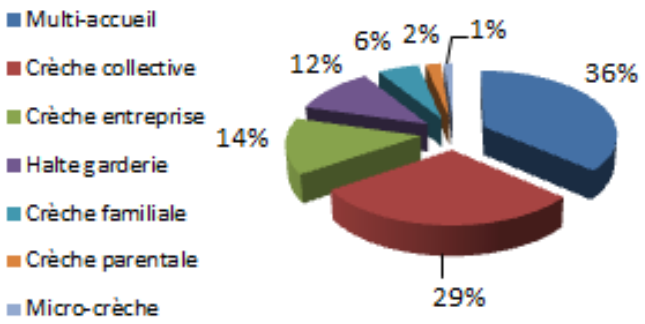

Les deux EPCI gèrent les 4 EAJE existants :

La CCHS développe et adapte l'offre **: 1 Multi accueil collectif et familial sur 3 sites.**

	2009	2012	2014
Nombre places Chaux	0	9	0*
Nombre places Giromagny	36	36	45*

**Regroupement des sites de Giromagny et Chaux.*

La CCPSV diminue l'offre d'accueil et maintient 1 accueil occasionnel (HG).

	2009	2012	2014
Nombre places Etueffont	48	48	12

Taux d'occupation réel des établissements d'accueil du jeune enfant en 2014

Le taux d'occupation réel est le ratio entre la capacité théorique d'accueil (en heures) et le nombre d'heures effectivement réalisées.

TAUX D'OCCUPATION DEPARTEMENTAL
63,76%

Taux cible Caf > à 70%

COMMUNAUTES DE COMMUNES	TAUX D'OCCUPATION 2014
CCHS	68%
CCPSV	50%
Moyenne NORD	**65%**

Département

CCHS et CCPSV

Répartition des financements Familles/Gestionnaires/ CAF PSU avec CEJ en 2014

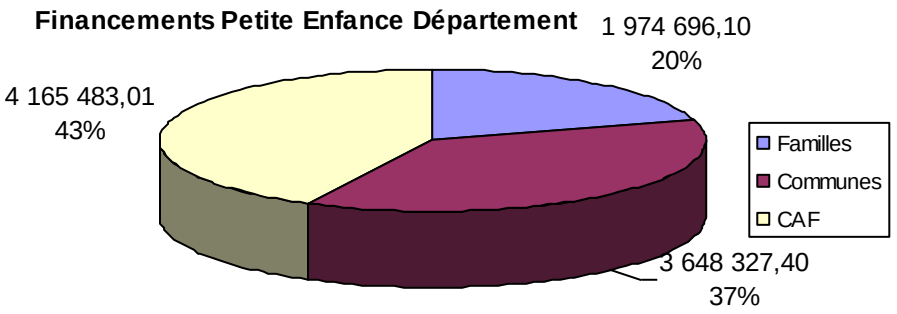

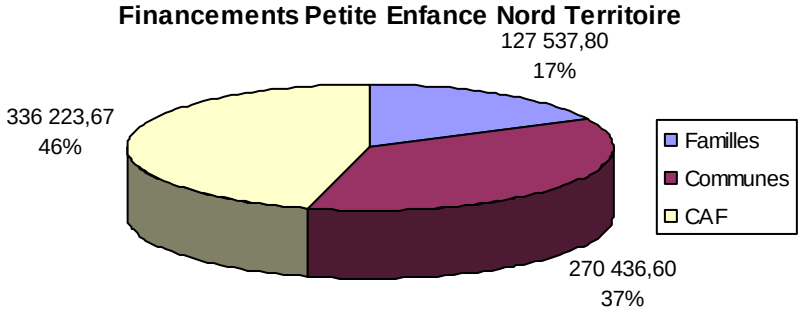

Pour aller plus loin…

L'accueil de loisirs (ALSH)

La Petite Enfance concerne les enfants de moins de 4 ans. Au-delà et jusqu'aux 17 ans de l'enfant, la CAF accompagne les gestionnaires pour compléter l'offre d'accueil. Les Accueils de mineurs - agréés DDCSPP- (ALSH, accueils périscolaires et extrascolaires, et nouveaux rythmes éducatifs liés à la réforme) sont une des réponses aux besoins d'accueil pour les familles sur les territoires.

77 ALSH dans le département en 2014

- **Accueil périscolaire en 2013**

OCCUPATION ACCUEIL (EN HEURES)		
Capacité théorique	Heures réalisées	Taux d'occupation
1 586 457	673 359	42%

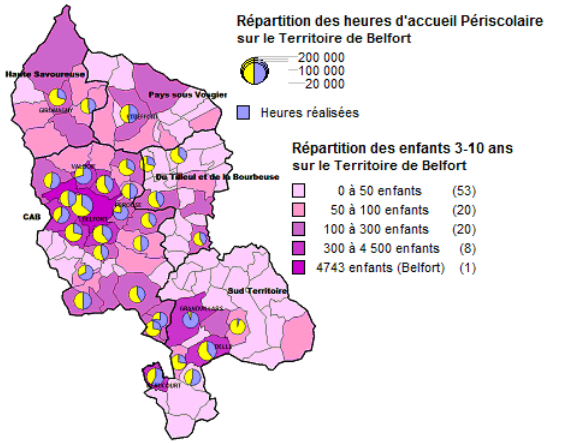

- **Accueil extrascolaire en 2013**

OCCUPATION ACCUEIL (EN HEURES)		
Capacité théorique	Heures réalisées	Taux d'occupation
1 083 652	545 639	50%

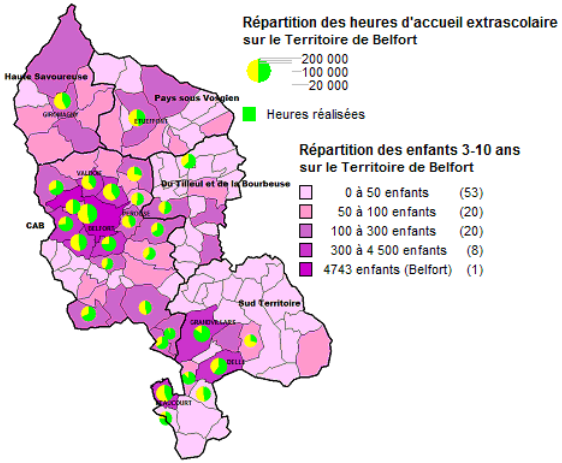

Centre Loisirs Pluriel : accueil de loisirs départemental mixte avec enfants handicapés et enfants valides. Le but est d'apporter une réponse aux familles ayant un enfant en situation de handicap dans le domaine du loisir et de favoriser l'inclusion des enfants handicapés par des temps de loisirs propices à la rencontre avec d'autres enfants de leur âge.

5 ALSH dans la CCHS et la CCPSV *Données 2013*

- **Accueil périscolaire en 2013**

	OCCUPATION ACCUEIL (EN HEURES)		
	Capacité théorique	Heures réalisées	Taux d'occupation
CCHS	70 646	24 785	35%
CCPSV	80 500	40 895	51%

- **Accueil extrascolaire en 2013**

	OCCUPATION ACCUEIL (EN HEURES)		
	Capacité théorique	Heures réalisées	Taux d'occupation
CCHS	46 820	19 832	42%
CCPSV	38 083	17 515	46%

2. L'accueil individuel de 2009 à 2014

Département

CCHS et CCPSV

Evolution de l'offre active des assistantes maternelles de 2009 à 2014

Nombre d'assistantes maternelles agréées : 1192
Nombre d'assistantes maternelles actives : 756

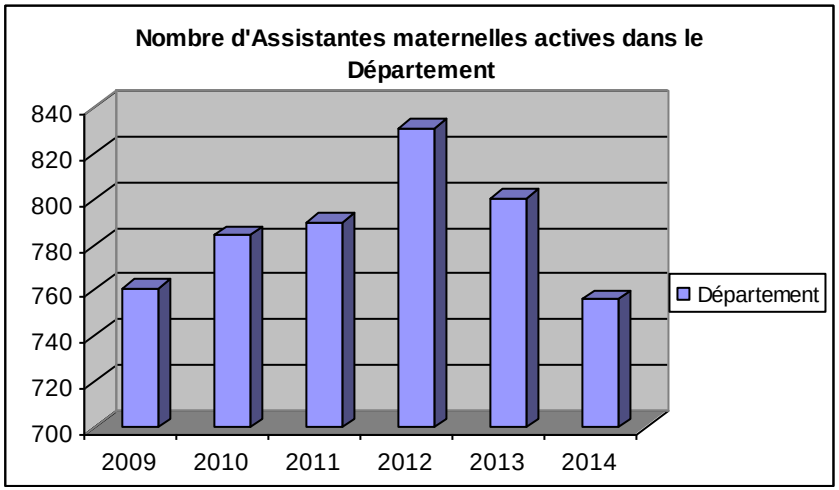

Taux d'activité des assistantes maternelles sur le département : 63,4%

Nombre d'assistantes maternelles agrées : 137
Nombre d'assistantes maternelles actives : 99

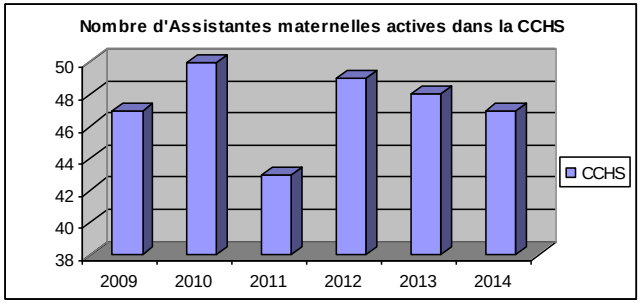

CCHS
Le nombre d'AM actives est en baisse depuis 2010. Un creux s'observe en 2011.

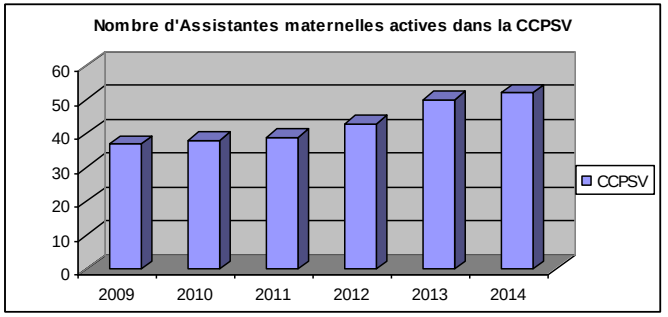

CCPSV
Le nombre d'AM actives est en constante hausse depuis 2009.

Taux d'activité des assistantes maternelles sur la CCHS et la CCPSV : 72,26%

Répartition de l'âge des assistantes maternelles

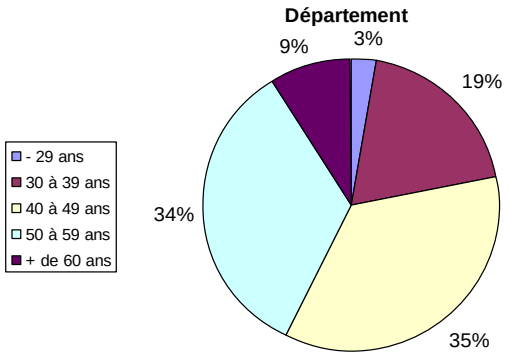

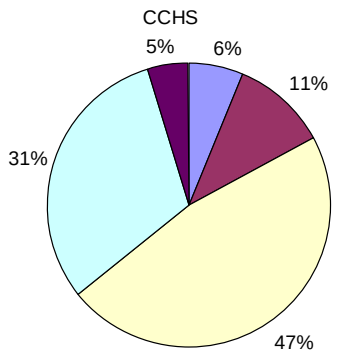

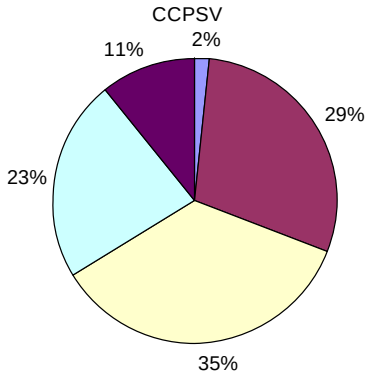

Département

CCHS et CCPSV

Relais d'assistantes maternelles (RAM)

Les relais assistantes maternelles sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

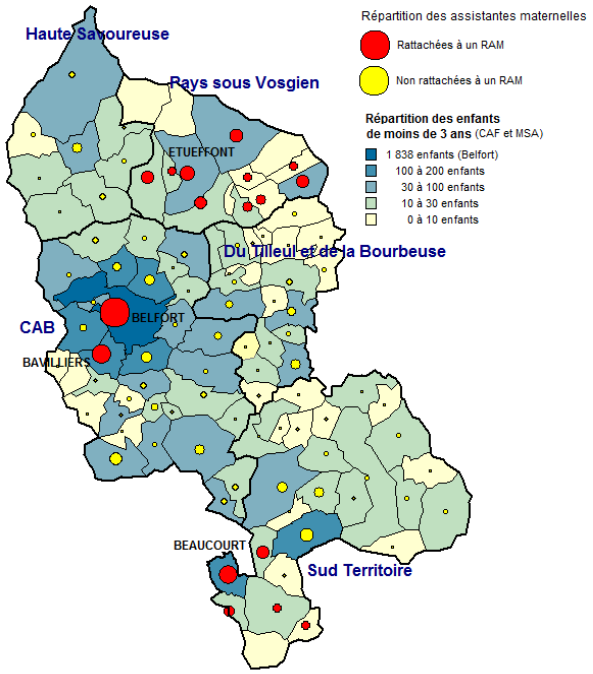

En 2015, 5 RAM couvrent 42 communes du département pour 1192 assistantes maternelles agréées en tout, alors que la CNAF préconise 1 ETP d'animation pour 70 assistantes. 65% des assistantes maternelles ne sont pas rattachées à un RAM.

- **CCHS**

Pas de service RAM
47 assistantes maternelles

- **CCPSV**

1 RAM depuis avril 2011
52 assistantes maternelles rattachées à ce RAM
0,7 ETP d'animation
14 communes couvertes par ce RAM
Pas de RAM sur les autres communes

Maisons d'assistantes maternelles (MAM)

Depuis 2010, les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s ont la possibilité d'exercer leur métier en dehors de leur domicile et accueillir les enfants qui leurs sont confiés dans des MAM. L'idée est d'exercer différemment le métier ou rompre l'isolement de l'exercice à domicile. Les Mam permettent à quatre AM au plus d'accueillir chacun(e) un maximum de quatre enfants simultanément dans un local garantissant la sécurité et la santé des enfants.

2 MAM sur le département, situées à Belfort et Novillars

Pas d'offre existante

3. Le taux de couverture Accueil Petite Enfance

Département

Taux de couverture

Le taux de couverture est défini comme le ratio entre le nombre d'enfants de moins de 3 ans et la capacité théorique d'accueil collectif et individuel, c'est-à-dire tous les modes d'accueil, soit aussi bien les assistantes maternelles, que les crèches, ou les scolarisations d'enfants de moins de 2 ans…

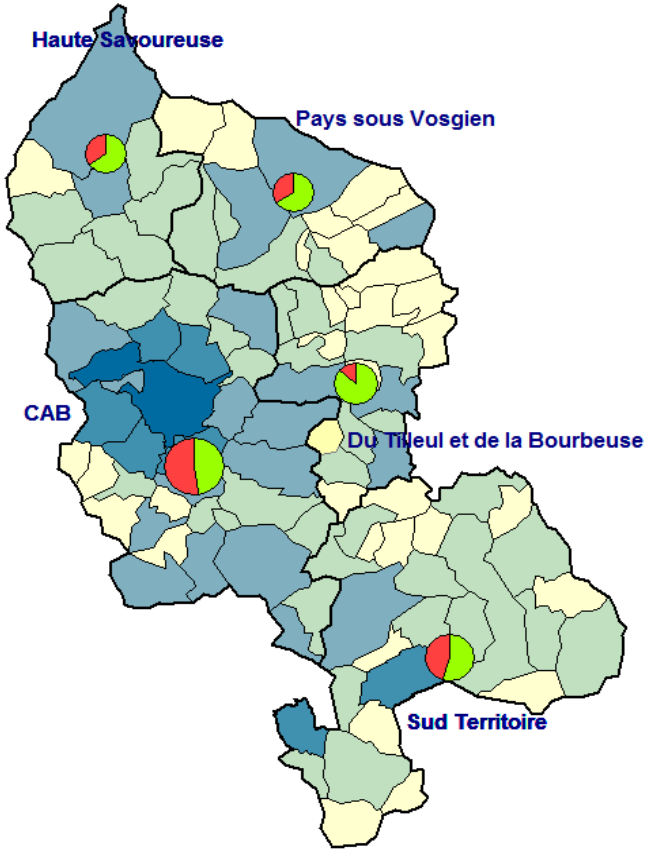

Taux de couverture | Reste à couvrir

Le taux de couverture est de **54% à l'échelon national**
Le taux de couverture départemental en 2014 : **63,4%**

CCHS et CCPSV

COMMUNAUTES DE COMMUNES	TAUX DE COUVERTURE		EVOLUTION
	2009	2014	
CCHS	58%	64%	+ 6
CCPSV	51%	65%	+ 14

CCHS : Petite hausse du taux de couverture
CCPSV : Hausse importante du taux de couverture

- Forte concentration des enfants sur les 3 communes de Giromagny, Etueffont et Rougemont-le-Château
- Baisse de l'offre d'accueil collective due à la fermeture de la crèche familiale et pas de création de place nouvelle
- Taux d'occupation globale des EAJE en hausse et adaptation de l'offre (Multi accueil collectif sur la CCHS)

Partie 3 : Etat des lieux de la Parentalité

1. Les dispositifs en faveur du lien parents-enfants

Département

Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Le dispositif REAAP permet le financement d'actions qui s'adressent aux parents menées par des collectivités territoriales ou des associations et qui visent les accompagner dans leur rôle, à valoriser leur potentiel. Il s'agit de donner aux parents leur place de premiers éducateurs de leur(s) enfant(s), en les considérant comme des partenaires et travailler avec eux. Les RAM sont financés par la CAF.

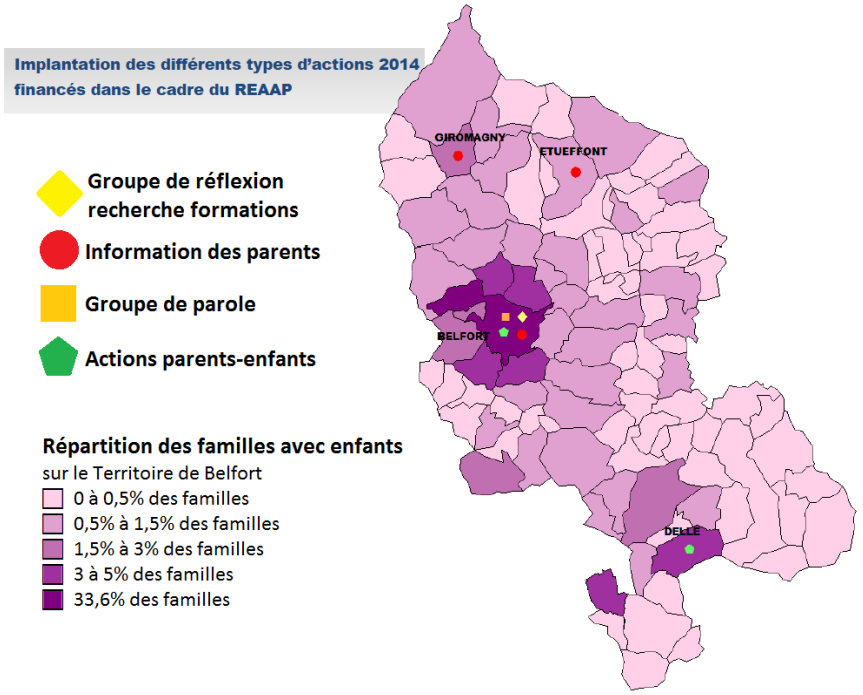

En 2014 : 23 projets déposés, 13 financés portés par 10 opérateurs différents, 299 familles concernées soit 1,15% des familles.

En 2015 : 25 projets déposés, 20 financés portés par 17 opérateurs différents, 3255 familles concernées soit 12,5% des familles.

Préconisation CNAF actuelle : toucher 1,6 familles sur 10 familles (16% des familles)
Objectif CNAF 2017 : toucher 3 familles sur 10

CCHS et CCPSV

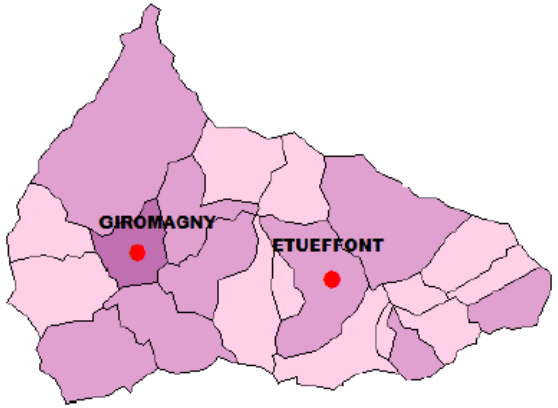

	CCHS	CCPSV
Porteur de projets	Centre socioculturel HS	Comcom
Type d'action	Groupe de parole et d'échanges	Information des familles
Intitulé	Conférence animée par un professionnel : Réflexion entre parents sur le bien vivre ensemble, la transmission de la politesse, les principes pour une parentalité bienveillante	Une rencontre s'intitulant " Dépêche-toi" avec l'intervention d'une professionnelle pour être à l'écoute du rythme biologique de l'enfant
Nombre de familles	30	59
Nombre de participants	41	65
Nombre d'actions	1	1

Données 2014

Département

CCHS et CCPSV

Les lieux d'accueil parents-enfants (LAPE)

Les Lape sont des lieux ouverts afin de favoriser des temps d'échanges et de jeux entre parents et enfants. Des professionnels formés à l'écoute y sont présents. Ces lieux visent la socialisation de l'enfant et la prévention des difficultés dans la relation parents/enfants. L'enfant âgé de 0 à 6 ans vient dans cet accueil accompagné par un membre de sa famille.

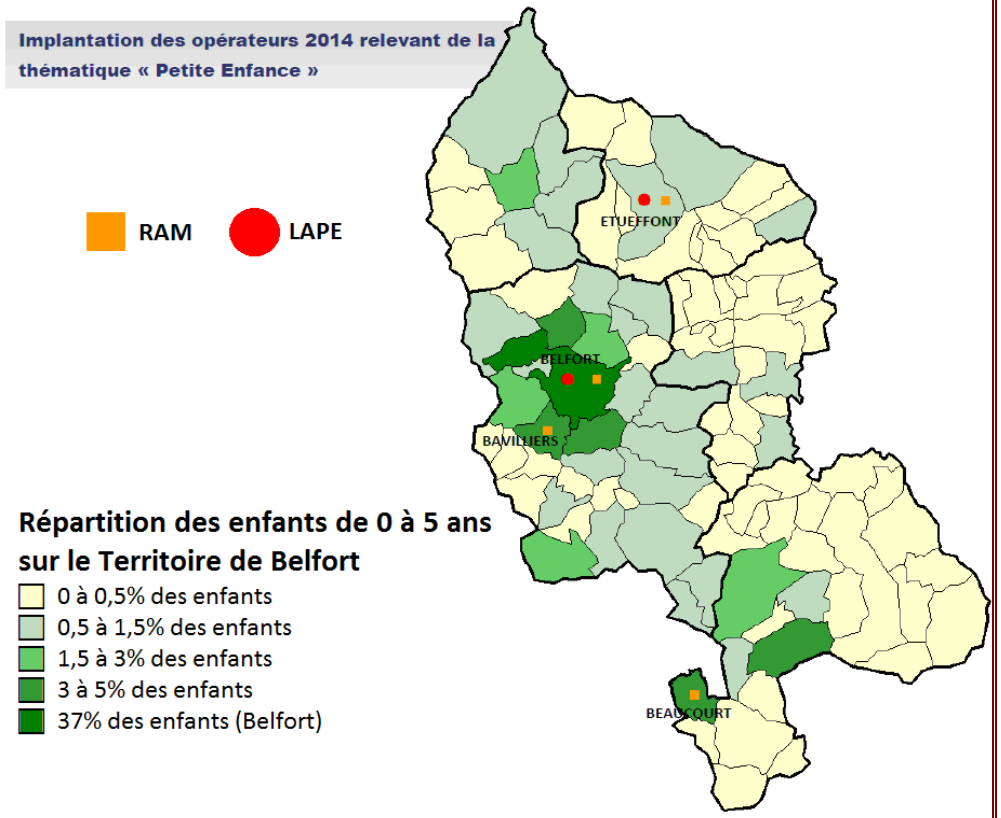

Préconisation CNAF : **1 LAPE pour 3500 familles**
Taux départemental : **1 LAPE pour 8616 familles**
En 2014 : **77 familles accueillies en 2014 pour 109 enfants accueillis**
En 2011 : **82 familles accueillies pour plus de 112 enfants.**

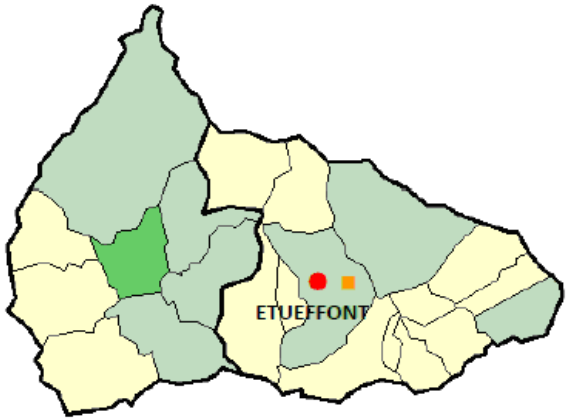

CCPSV : 1 Lieu d'accueil Parents enfants : La **Cabane à palabres**

Année	Amplitude ouverture annuelle h	Nombre de séances	Nombre familles différentes accueillies	Nombre enfants différents accueillis
2011	339	113	12	?
2012	414	138	24	34
2013	294	98	13	17
2014	270	90	15	27

Données 2014

CCHS: Pas d'offre de service LAPE à ce jour

Département

CCHS et CCPSV

Le dispositif « Sorties week-end familiaux »

Les sorties et week-end familiaux sont des actions qui permettent aux familles de partager des moments privilégiés. Elles favorisent la mixité sociale et intergénérationnelle. Elles permettent aussi à des publics en précarité économique d'accéder à des moments de loisirs. Elles sont financées par la CAF.

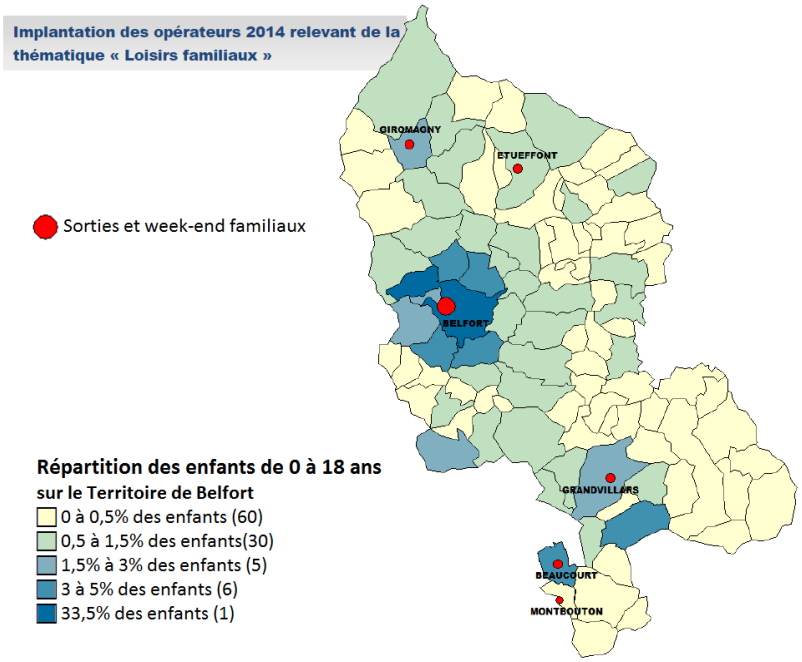

En 2014 : 26 projets déposés, 26 financés portés par 15 opérateurs différents, 428 familles concernées.
En 2015 : 22 projets déposés, 21 financés portés par 12 opérateurs différents, 551 familles concernées.

- **Autre dispositif : « VACAF »**

Il permet aux familles allocataires de partir en vacances avec leurs enfants dans des structures labellisées VACAF. Cette aide est soumise à condition de ressources et modulée en fonction du quotient familial de chaque famille.
En 2014, 256 bénéficiaires.
En 2009, 190 bénéficiaires.

Projets communs entre les deux équipements

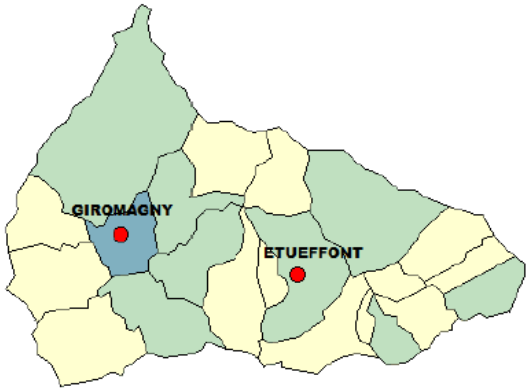

TOTAL : 2 actions - 24 familles - 75 participants

Détail des actions *Données 2014 :*

	CCHS + CCPSV	
Porteur de projets	Centre socioculturel HS / EISCAE	
Intitulé	**Ballade en famille**	**Week-end en famille**
Nombre de familles	12	12
Nombre de participants	36	39

2. Des dispositifs en réponse à des situations particulières

Département

CCHS et CCPSV

La parentalité et les relations avec les écoles : les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

Le CLAS désigne l'ensemble des actions visant à offrir, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'Ecole, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire, ainsi que sur les notions de travail personnel et d'assiduité scolaire, visant à redonner confiance aux enfants et aux jeunes. Les CLAS sont financés par la CAF.

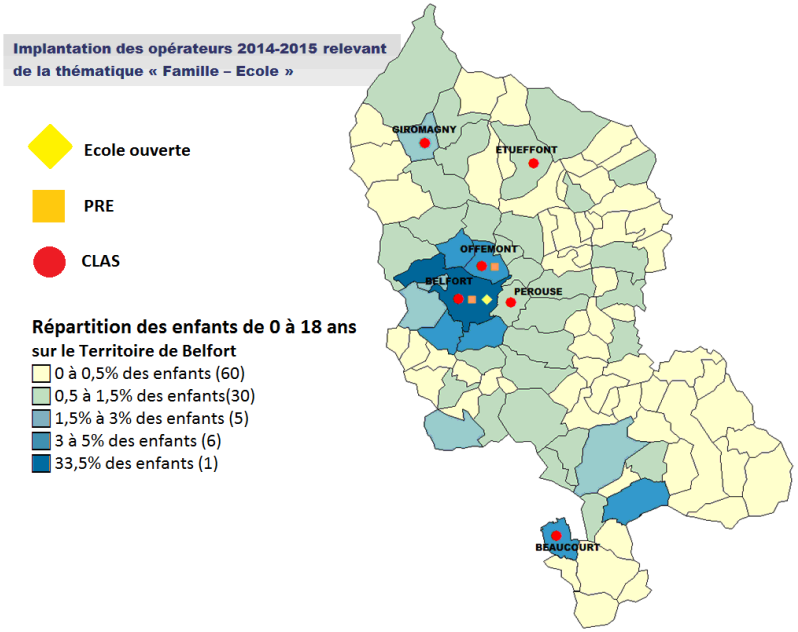

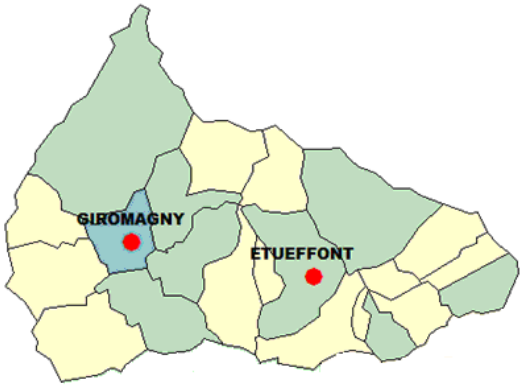

Pour l'année 2014-2015, 13 opérateurs, 21 groupes financés, 375 enfants concernés par le dispositif.
Pour l'année 2015-2016, 14 opérateurs, 30 groupes financés, 526 enfants potentiellement bénéficiaires.

Un réseau intitulé « INTERCLAS » se réunit tous les ans pour conduire des projets en commun.

	CCHS	CCPSV
Porteurs de projets	Centre socioculturel	COMCOM
Ecole(s)	Ecoles élémentaires de Benoit, Lhomme, Le-puix, Lachapelle sous chaux, Auxelles Bas, Auxelles Haut, Chaux, Rougegoutte et Vescemont Collèges Sainte Marie et de Giromagny	Ecoles élémentaires d'Etueffont, Anjoutey, Rougemont et Grosmagny
Nombre de bénéficiaires	31 primaires	16 dont 7 primaires et 9 collèges

Autres dispositifs

A discuter lors des réunions

Département

CCHS et CCPSV

L'aide au domicile au titre de l'intervention de soutien aux familles

L'aide à domicile est un dispositif qui permet de renforcer l'autonomie des familles momentanément affectées par différents motifs (grossesse, naissance, maladie, décès, etc) venant perturber l'équilibre familial. Le maintien de l'autonomie est rendu possible par l'intervention au domicile des familles où des personnels qualifiés apportant une aide matérielle, éducative et/ou sociale.

Les 2 Associations présentes sur le département et bénéficiant d'un conventionnement avec la CAF et le Conseil Départemental sont implantées à Belfort :

- Association HERA
- Association Aide Familiale Populaire

- **Les interventions CAF :**

Nombres de prises en charge par motifs d'interventions :

- Maladie d'un parent : 213
- Naissance : 175
- Grossesse : 101
- Familles nombreuses : 45
- Maladie d'un enfant : 8
- Rupture familiale : 4
- Accompagnement d'un monoparent vers l'insertion : 2
- Décès d'un enfant : 1
- Familles recomposées : 0

En 2014 :

- 299 familles bénéficiaires
- 19 119 heures d'intervention dans les familles

- **Les interventions du Conseil Départemental** :

En 2014 : 116 familles bénéficiaires soit 198 prises en charge.

Données en cours de préparation

Département

CCHS et CCPSV

La parentalité et les questions liées à l'adolescence

- **Une Maison de l'adolescence située à Belfort intervient sur l'aire Urbaine**

Elle est ouverte depuis le 2 avril 2013.
C'est « un lieu ressource sur un territoire donné pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence : parents, professionnels et institutions ». (*extrait du cahier des charges des Maisons D'Adolescence*).
Les actions en direction des familles peuvent être individuelles ou collectives.
La Maison de l'adolescence accueille tous les parents d'adolescents de 12 à 21 ans. Elle est amenée à apporter un soutien et un conseil personnalisé pour toutes les problématiques liées à l'adolescence : passage à l'acte, violence agie, violence subie, déscolarisation, orientation/formation, problématique intrafamiliale, santé, etc …

A discuter lors des réunions

- **Un Centre de planification familiale situé à Belfort intervient sur le département**

Lors d'un ou plusieurs entretiens, les conseillères conjugales et familiales accueillent, écoutent et accompagnent les parents et/ou les adolescents pour renouer le dialogue entre parents et adolescents ; accompagner les parents pour des difficultés éducatives ; accompagner l'adolescent en raison d'un absentéisme scolaire ; soutenir des familles suite à un événement traumatisant survenu à leur enfant ; accompagner à la parentalité lors d'une séparation.

A discuter lors des réunions

- **Des projets adolescents**

Ils sont portés par des collectivités ou des associations qui visent à responsabiliser le jeune, développer sa prise d'autonomie et son esprit d'initiative peuvent être des leviers et faire le lien entre les adolescents et leurs parents.

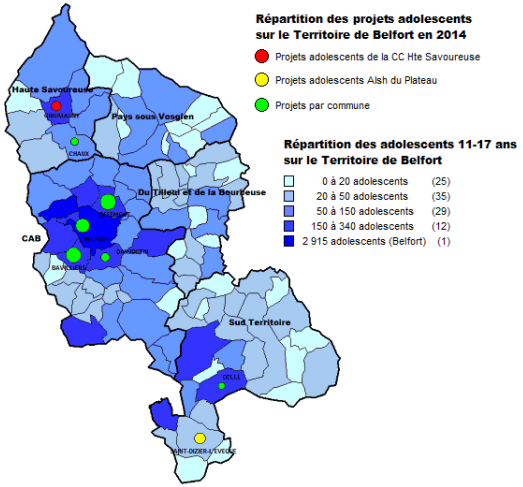

Projets Adolescents sur la CCHS et la CCPSV

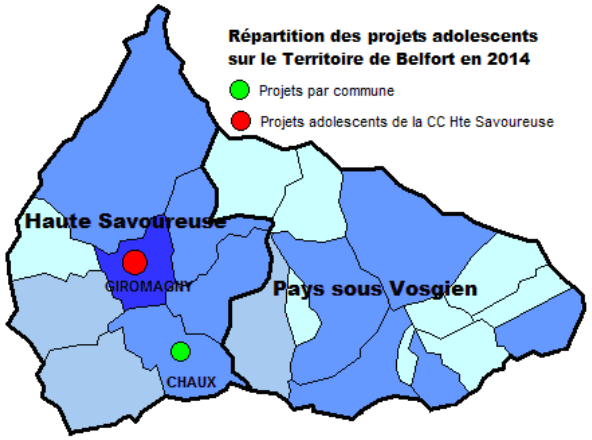

Département

CCHS et CCPSV

La parentalité et les questions liées à la séparation : la médiation familiale

La médiation familiale permet d'intervenir auprès des parents dans ces moments particuliers de mutation personnelle, de changements familiaux, moments de vie amplifiée d'incertitude où le contentieux conjugal peut générer des difficultés autour du partage des rôles parentaux. Les principales motivations des personnes qui s'engagent sont l'apaisement des conflits récurrents et la reprise d'un dialogue entre parents.

Un service de médiation familiale porté par le Conseil Départemental, à vocation départementale et situé à Belfort :

Une mesure de médiation familiale comporte au moins un entretien d'information préalable et un nombre de séances de médiation familiale variable selon les situations.

Données en cours de préparation

Nombre de médiations réalisées en 2014 (en cours ou terminées) :

Nombre total de séances de médiation familiale réalisées entre le 01/01 et le 31/12	548
Dans le cadre de médiations familiales judiciaires	162
Dans le cadre de médiations familiales conventionnelles	386

Sur 548 séances de médiation familiale réalisées,

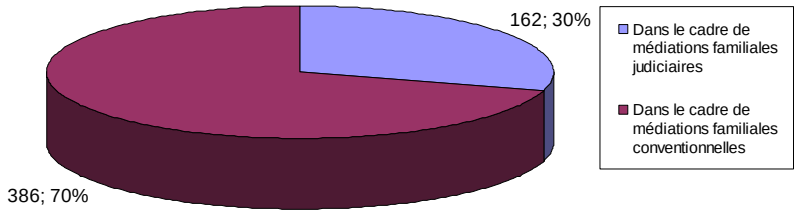

En 2014, 461 séparations sur le territoire de Belfort.

3. Synthèse Parentalité

Département

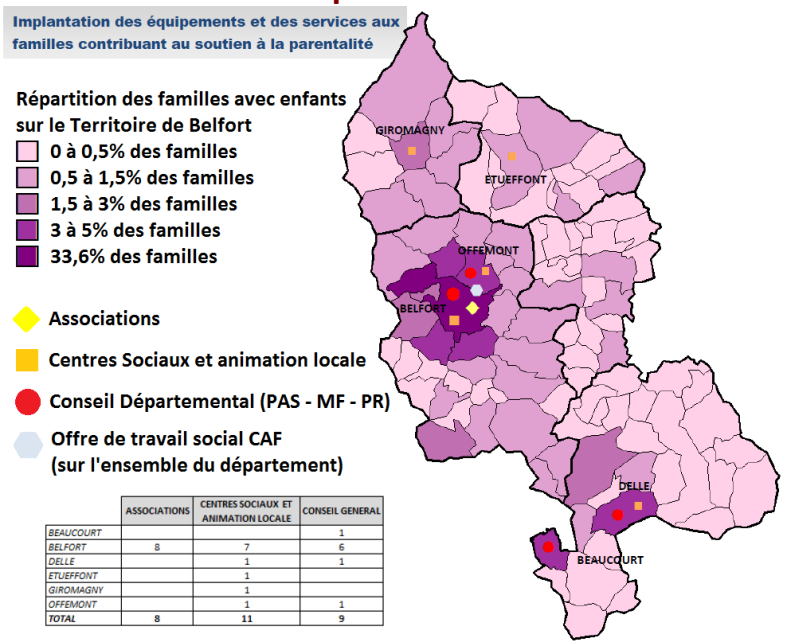

	ASSOCIATIONS	CENTRES SOCIAUX ET ANIMATION LOCALE	CONSEIL GENERAL
BEAUCOURT			1
BELFORT	8	7	6
DELLE		1	1
ETUEFFONT		1	
GIROMAGNY		1	
OFFEMONT		1	1
TOTAL	8	11	9

La mise en place d'une coordination départementale de soutien à la parentalité et les travaux conduits dans ce cadre en 2014 ont semble-t-il eu un impact sur certains dispositifs :

- Augmentation du nombre de porteurs de projets avec de nouveaux opérateurs,
- Changement notoire dans la typologie des actions REAAP conduites à savoir groupes de paroles, groupes d'échanges, actions de formation de parents notamment.

Le diagnostic départemental conduit en 2014 a pointé également :

- Un besoin nécessaire de mise en réseau des acteurs de terrain sur les territoires,
- Un besoin de développer des outils de communication opérationnels en direction des familles et des professionnels pour faire connaître l'offre de service existante.

Enfin, les centres socioculturels, qui veillent à la mixité sociale, sont porteurs d'une offre diversifiée en direction d'un public très large y compris pour les familles. Ces lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.
Pour un petit département, l'offre de service animation vie sociale portée par ces centres est importante.

CCHS et CCPSV

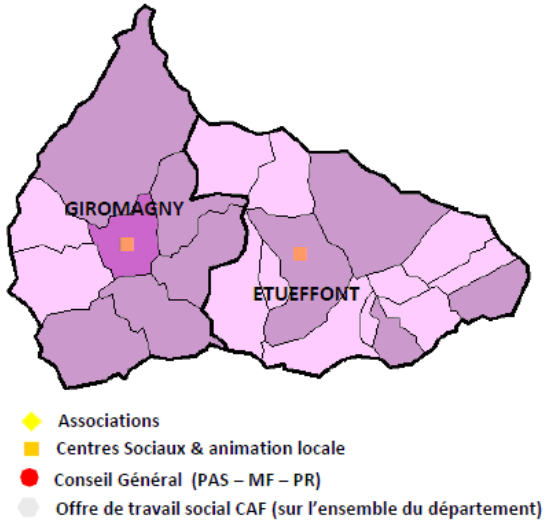

CCHS :

- Le centre socioculturel de la Haute Savoureuse porte des projets en direction des parents chaque année et intervient sur les 8 communes de la CCHS.
- Des dynamiques sur ce territoire sont identifiées à savoir un travail de partenariat entre l'association AEP de Chaux et le centre socioculturel.

CCPSV :

- La CCPSV porte des projets en direction des parents chaque année et intervient sur les 14 communes qui la composent.
- La prise de compétence scolaire par la CCPSV se traduit par un partenariat opérationnel avec les directeurs et enseignants des écoles notamment au travers du dispositif CLAS.
- L'EISCAE (centre socioculturel de la communauté de commune) est le seul centre socioculturel qui offre une large palette de services sur le département car il intervient dans tous les domaines (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité).

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL
Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) et COMCOM du Tilleul et de la Bourbeuse (CCTB)

Animation CAF : Aurélie CUENOT, Pierrette LOUIS, Karima PARISOT, Marie FEVEREIRO
Autres intervenants : Conseil Départemental, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Mutuelle sociale agricole, Education Nationale

Contact : conseil-technique.cafbelfort@caf.fr

Dates de rencontres du territoire :
Mardi 12 janvier de 9h30 à 11h30
Mardi 26 janvier de 9h30 à 11h30
Mardi 09 février de 9h30 à 11h30
Au Centre social de la Pépinière à Belfort
13 Rue Danton 90000 BELFORT

Sommaire : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Partie 1 : Dynamique, caractéristiques démographiques et socioéconomiques des territoires

1. Le contexte de déploiement des politiques publiques
2. La situation démographique de 2009 à 2014
- Evolution de la répartition des bénéficiaires de prestations sociales selon la structuration familiale
- Evolution de la répartition des enfants par tranche d'âge

3. La situation socio-économique des familles de 2009 à 2014
- Taux d'activité des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans
- Bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AAH)
- Quotient familial des familles allocataires

Partie 2 : Etat des lieux de la Petite Enfance

1. L'accueil collectif de 2009 à 2014
- Offre d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans en 2014
- Evolution du nombre de places d'accueil, par type d'accueil de 2009 à 2014
- Taux d'occupation réel des établissements d'accueil du jeune enfant en 2014
- Répartition des financements Familles/Gestionnaires/CAF PSU avec CEJ en 2014

Pour aller plus loin… L'accueil de loisirs

2. L'accueil individuel de 2009 à 2014
- Evolution de l'offre active des assistantes maternelles de 2009 à 2014
- Répartition de l'âge des assistantes maternelles
- Relais d'assistantes maternelles
- Maisons d'assistantes maternelles

3. Le taux de couverture Accueil Petite Enfance
Taux de couverture

Partie 3 : Etat des lieux de la Parentalité

1. Les dispositifs en faveur du lien parents-enfants
Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
Les lieux d'accueil parents-enfants
Le dispositif « Sorties week-end familiaux »

2. Des dispositifs en réponse à des situations particulières
La parentalité et les relations avec les écoles : les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
L'aide au domicile au titre de l'intervention de soutien aux familles
La parentalité et les questions liées à l'adolescence
La parentalité et les questions liées à la séparation : la médiation familiale

3. Synthèse Parentalité

Partie 1 : Dynamique, caractéristiques démographiques et socioéconomiques des territoires

4. Le contexte de déploiement des politiques publiques

Département

5 EPCI

102 communes

147 528 habitants dans le département en 2012 selon l'INSEE

contre 145 987 habitants en 2009 soit une augmentation de 1%

CAB et CCTB

2 EPCI

CAB : 99276 habitants

CCTB : 8399 habitants

Soit près de 73% de la population du Territoire de Belfort

5. La situation démographique de 2009 à 2014

Département

Evolution de la répartition des bénéficiaires de prestations sociales selon la structuration familiale

ISOLES			COUPLES SANS ENFANT			COUPLES AVEC ENFANT			MONOPARENTS		
2009	2014	EVOLUTION	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.
9024	9976	10,5%	1444	1409	-2,4%	10796	10418	-3,5%	3811	4046	6,2%

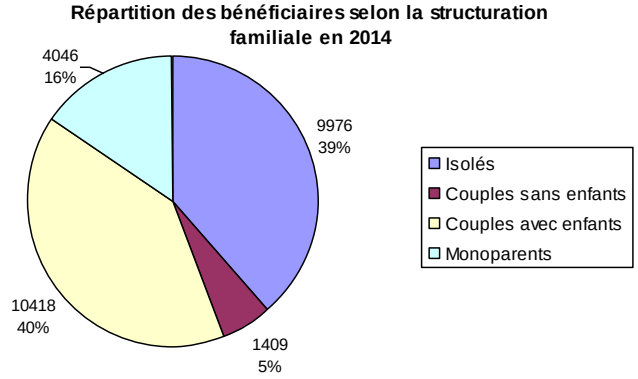

Evolution de la répartition des enfants par tranche d'âge

ENFANTS MOINS < 3 ANS			ENFANTS ENTRE 3 ET 6 ANS			ENFANTS ENTRE 6 ET 18 ANS		
2 009	2 014	EVOLUTION	2 009	2 014	EVOLUTION	2 009	2 014	EVOLUTION
5107	4708	-7,8%	4793	4775	+0,3%	12796	18820	32%

CAB et CCTB

Evolution de la répartition des bénéficiaires de prestations sociales selon la structuration familiale

	ISOLES			COUPLES SANS ENFANT			COUPLES AVEC ENFANT			MONOPARENTS		
	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.
CAB	7492	8253	10,2%	1171	1138	-2,8%	6900	6773	-1,8%	2841	3055	7,5%
CCTB	129	169	31,0%	31	29	-6,5%	789	767	-2,8%	135	144	6,7%

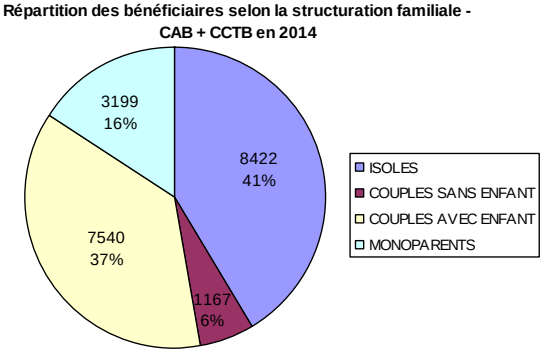

Evolution de la répartition des enfants par tranche d'âge

	ENFANTS MOINS < 3 ANS			ENFANTS ENTRE 3 ET 6 ANS			ENFANTS ENTRE 6 ET 18 ANS		
	2 009	2 014	EVOLUTION	2 009	2 014	EVOLUTION	2 009	2 014	EVOLUTION
CAB	3521	3299	-6,3%	3193	3296	+3%	8124	12561	+35%
CCTB	280	276	-1,4%	301	288	-4,5%	1024	1266	+19%

6. La situation socio-économique des familles de 2009 à 2014

Département

CAB et CCTB

Taux d'activité des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans en 2014

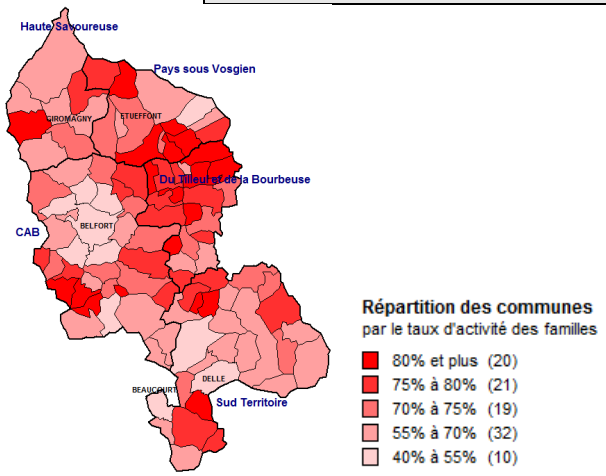

TAUX D'ACTIVITE MOYEN DEPARTEMENTAL
70,4%

	Taux d'activité des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans
CAB	68,9%
CCTB	77,8%

Bavilliers	CAB	54,1%
Belfort	CAB	40,4%
Bessoncourt	CCTB	78,2%
Danjoutin	CAB	54,2%
Montreux-Château	CCTB	65,6%
Offemont	CAB	48,9%
Valdoie	CAB	50,3%

Bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AAH)

2009	2014	EVOLUTION
4747	6149	29,5%

	2009	2014	EVOLUTION
CAB	3742	4869	30,1%
CCTB	105	129	22,9%

Quotient familial des familles allocataires

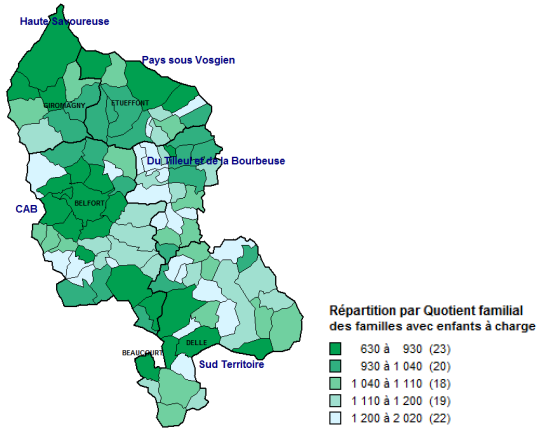

QUOTIENT FAMILIAL MOYEN DEPARTEMENTAL
866€

COMMUNAUTE DE COMMUNES	QUOTIENT FAMILIAL MOYEN
CAB	819€
CCTB	1145€

Bavilliers	CAB	816€
Belfort	CAB	701€
Bessoncourt	CCTB	1346€
Danjoutin	CAB	925€
Montreux-Château	CCTB	1080€
Offemont	CAB	893€
Valdoie	CAB	746€

Partie 2 : Etat des lieux de la Petite Enfance

2. L'accueil collectif de 2009 à 2014

Département

Offre d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans en 2014

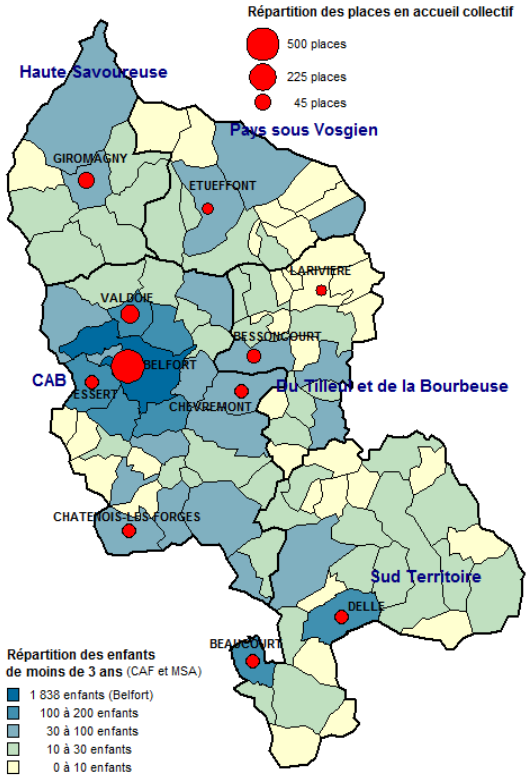

NOMBRE DE PLACES		EVOLUTION
2009	2014	
745	756	1%

CAB et CCTB

15 équipements sur 5 communes gèrent des structures collectives pour l'accueil du jeune enfant.
Différents gestionnaires : 5 collectivités, 1 association parentale, 1 entreprise de crèche, 1 établissement public.

CHIFFRES CLES

- 1 934 enfants différents fréquentent les 15 équipements,

- 8 enfants handicapés accueillis sur la CAB
- Pas d'enfants handicapés accueillis sur la CCTB

- 478 familles avec facturation <1€ (431 sur la Ville de Belfort)

- Pas d'offre d'accueil proposée sur des horaires décalés
- Large amplitude d'ouverture journalière sur la crèche hospitalière

COMMUNAUTES DE COMMUNES	NOMBRE DE PLACES		EVOLUTION
	2009	2014	
CAB	618	628	2%
CCTB	0	34	Ouverture

Département

CAB et CCTB

Evolution du nombre de places d'accueil, par type d'accueil de 2009 à 2014

Evolution de l'accueil collectif	2012	2013	2014
Nombre de places d'accueil « multi-accueil »	225	250	254
Nombre de places d'accueil « halte-garderies »	94	94	87
Nombre de places d'accueil « micro-crèches »	0	9	9
Nombre de places « crèches familiales et collectives »	449	419	406
Total nombre de places d'accueil	768	763	756
Montants versés par la Caf (PSU) en €	2 835 366	3 448 710	3 534 082

En 2014

Répartition par mode d'accueil

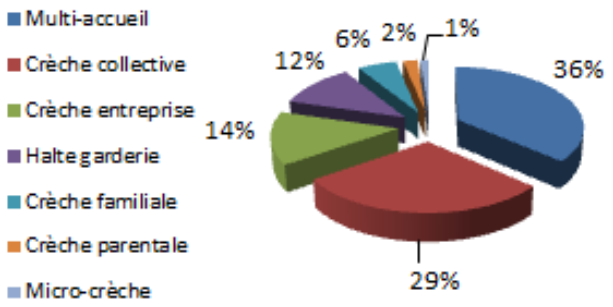

- **CAB**

Ville de Belfort : les crèches collectives de la Ville de Belfort évoluent en multi-accueil collectifs en 2014 et maintien 2 halte-garderies.

Valdoie : la crèche familiale et la halte-garderie passent en multi-accueil collectif et familial en 2014.

Les accueils collectifs de Châtenois-les-Forges, Essert et Chèvremont ont adapté leur type d'accueil et leur nombre de places sur les dernières années.

	2009	2012	2014
Nombre places Ville de Belfort	527	529	506
Nombre places Châtenois	14	14	18
Nombre places Chevremont	12	18	18
Nombre places Essert	15	15	18
Nombre places Valdoie	50	50	68

- **CCTB**

La micro-crèche et le multi-accueil (gestion privée) ont ouvert en 2014.

	2009	2012	2014
Nombre places Bessoncourt	0	0	25
Nombre places Larivière	0	0	9

Taux d'occupation réel des établissements d'accueil du jeune enfant en 2014

Le taux d'occupation réel est le ratio entre la capacité théorique d'accueil (en heures) et le nombre d'heures effectivement réalisées.

TAUX D'OCCUPATION DEPARTEMENTAL
63,76%

Taux cible Caf > à 70%

	TAUX D'OCCUPATION 2014
Moyenne CAB +CCTB	**74%**
Dont 4 structures avec un taux >70% 8 avec un taux entre 60 et 70% 3 avec un taux entre 50 et 60% Et 2 structures avec un taux <50%	

Département

CAB et CCTB

Répartition des financements Familles/Gestionnaires/ CAF PSU avec CEJ en 2014

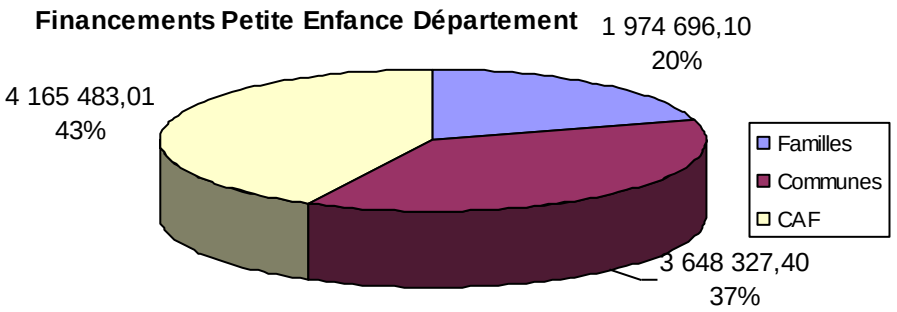

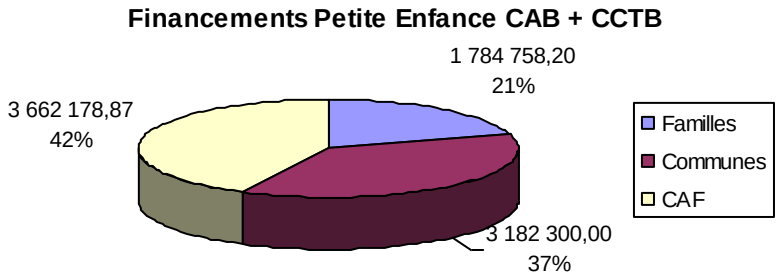

L'accueil de loisirs (ALSH)

La Petite Enfance concerne les enfants de moins de 4 ans. Au-delà et jusqu'aux 6 ans de l'enfant, la CAF accompagne les gestionnaires pour compléter l'offre d'accueil. Les Accueils de mineurs - agréés DDCSPP- (ALSH, accueils périscolaires et extrascolaires, et nouveaux rythmes éducatifs liés à la réforme) sont une réponse aux besoins d'accueil pour les familles sur les territoires.

77 ALSH dans le département en 2014

- **Accueil périscolaire en 2013**

OCCUPATION ACCUEIL (EN HEURES)		
Capacité théorique	**Heures réalisées**	**Taux d'occupation**
1 586 457	673 359	42%

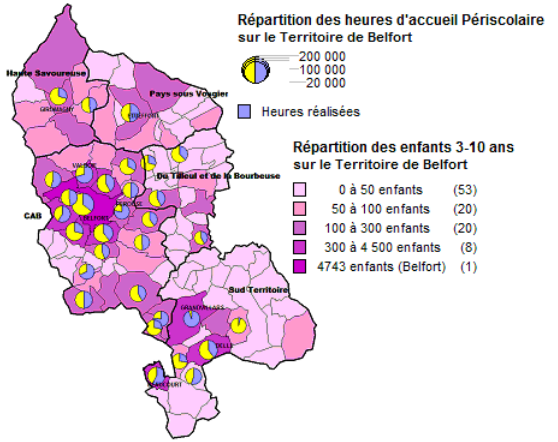

- **Accueil extrascolaire en 2013**

OCCUPATION ACCUEIL (EN HEURES)		
Capacité théorique	**Heures réalisées**	**Taux d'occupation**
1 083 652	545 639	50%

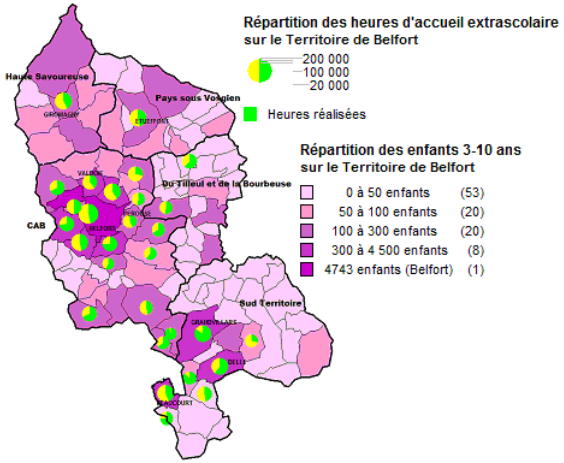

Centre Loisirs Pluriel : accueil de loisirs départemental mixte avec enfants handicapés et enfants valides. Le but est d'apporter une réponse aux familles ayant un enfant en situation de handicap dans le domaine du loisir et de favoriser l'inclusion des enfants handicapés par des temps de loisirs propices à la rencontre avec d'autres enfants de leur âge.

61 ALSH dans la CAB et la CCTB *Données 2013*

- **Accueil périscolaire en 2013**

	OCCUPATION ACCUEIL (EN HEURES)		
	Capacité théorique	**Heures réalisées**	**Taux d'occupation**
CAB	1 166 952	485 856	42%
CCTB	72 626	27 363	38%

- **Accueil extrascolaire en 2013**

	OCCUPATION ACCUEIL (EN HEURES)		
	Capacité théorique	**Heures réalisées**	**Taux d'occupation**
CAB	761 350	372 354	49%
CCTB	22 070	12 871	58%

2. L'accueil individuel de 2009 à 2014

Département

CAB et CCTB

Evolution de l'offre active des assistantes maternelles de 2009 à 2014

Nombre d'assistantes maternelles agrées : 1192
Nombre d'assistantes maternelles actives : 756

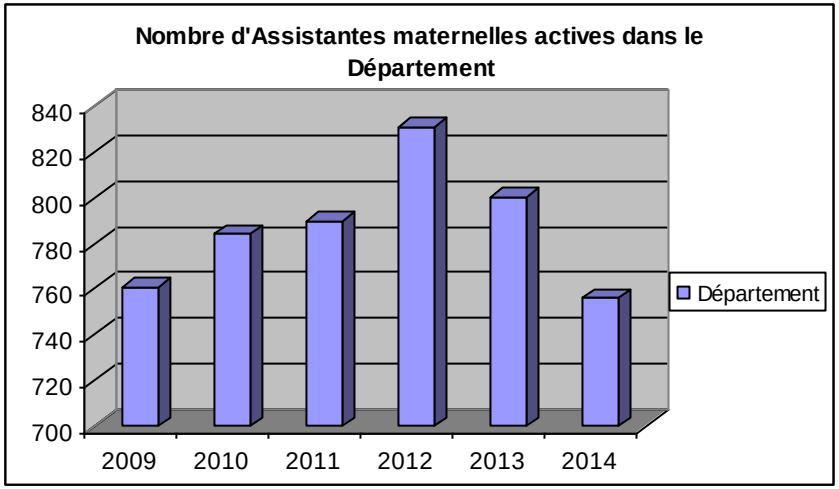

Taux d'activité des assistantes maternelles sur le département : 63,4%

Nombre d'assistantes maternelles agrées : 789
Nombre d'assistantes maternelles actives : 495

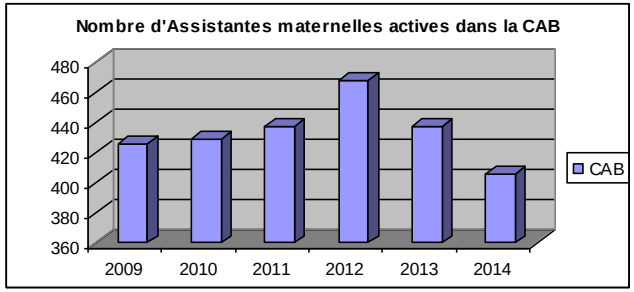

En constante augmentation jusqu'en 2012, le nombre d'AM actives est en baisse nette depuis 2014.

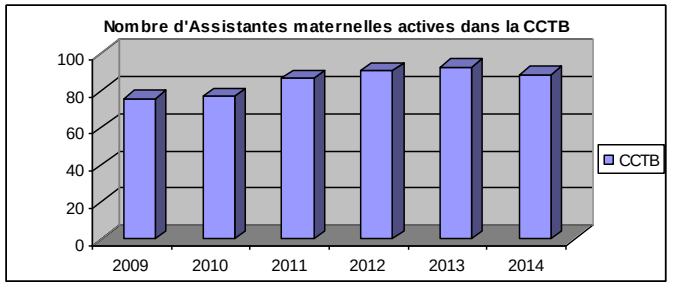

Le nombre d'AM actives est en relative stabilité.

Taux d'activité des assistantes maternelles sur la CAB et la CCTB : 62,7%

Répartition de l'âge des assistantes maternelles

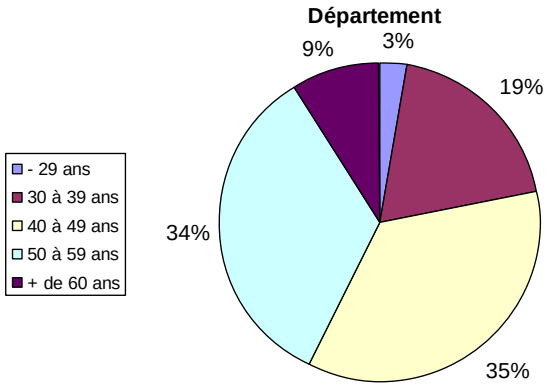

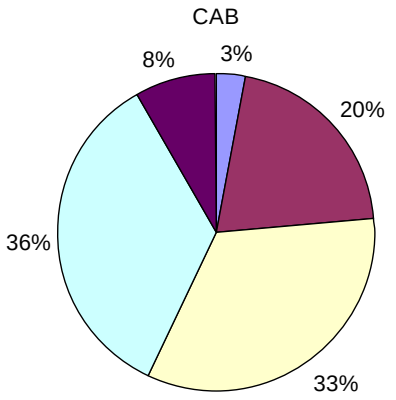

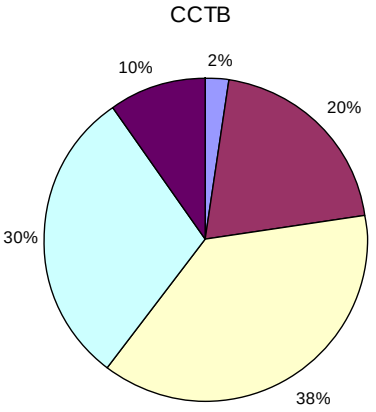

Département

CAB et CCTB

Relais d'assistantes maternelles (RAM)

Les relais assistantes maternelles sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les RAM sont financés par la CAF.

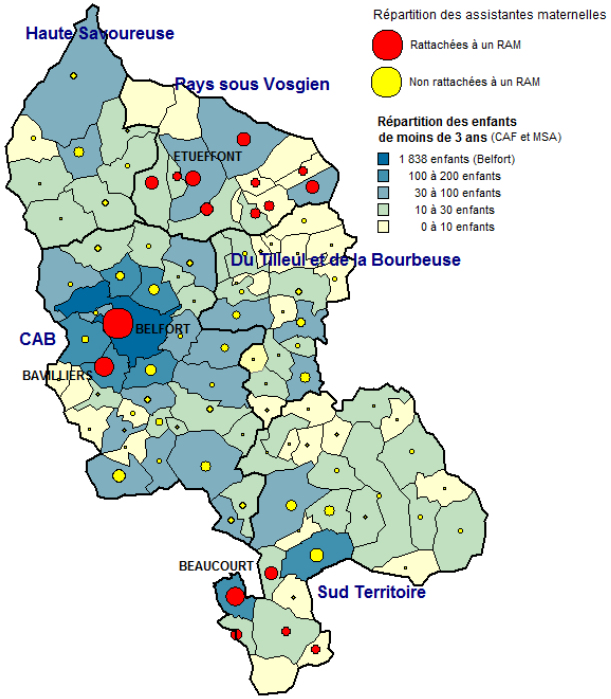

En 2015, 5 RAM couvrent 42 communes du département pour 1192 assistantes maternelles agréées en tout, alors que la CNAF préconise 1 ETP d'animation pour 70 assistantes. 65% des assistantes maternelles ne sont pas rattachées à un RAM.

- **CAB**

1 RAM sur la Ville de Belfort
pour **270 assistantes maternelles**
1 ETP d'animation

1 RAM sur Bavilliers
pour **51 assistantes maternelles**
0,5 ETP d'animation

- **CCTB**

Pas de RAM
89 assistantes maternelles

Maisons d'assistantes maternelles (MAM)

Depuis 2010, les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s ont la possibilité d'exercer leur métier en dehors de leur domicile et accueillir les enfants qui leurs sont confiés dans des MAM. L'idée est d'exercer différemment le métier ou rompre l'isolement de l'exercice à domicile. Les Mam permettent à quatre AM au plus d'accueillir chacun(e) un maximum de quatre enfants simultanément dans un local garantissant la sécurité et la santé des enfants.

2 MAM sur le département situées à Belfort et Novillars

CAB : MAM de Belfort : 2 assistantes maternelles et 8 places

CCTB : MAM de Novillars : 4 assistantes maternelles et 10 places

3. Le taux de couverture Accueil Petite Enfance

Département

Taux de couverture

Le taux de couverture est défini comme le ratio entre le nombre d'enfants de moins de 3 ans et la capacité théorique d'accueil collectif et individuel, c'est-à-dire tous les modes d'accueil, soit aussi bien les assistantes maternelles, que les crèches, ou les scolarisations d'enfants de moins de 2 ans…

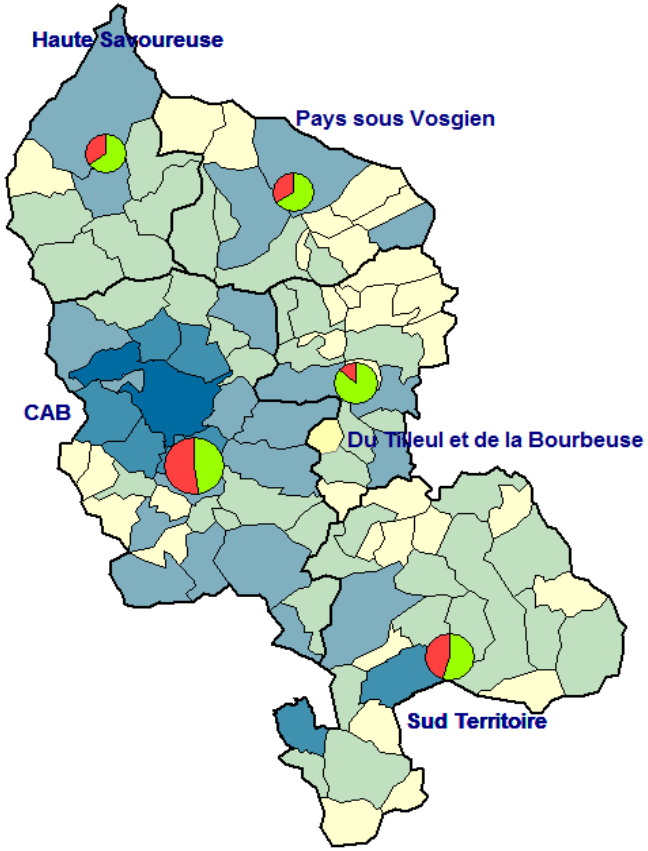

Taux de couverture | Reste à couvrir

Le taux de couverture est de **54% à l'échelon national**
Le taux de couverture départemental en 2014 : **63,4%**

CAB et CCTB

COMMUNAUTES DE COMMUNES	TAUX DE COUVERTURE		EVOLUTION
	2009	2014	
CAB	44%	47%	+ 3
CCTB	57%	87%	+ 30

CAB
- Petite hausse du taux de couverture
- Forte concentration des enfants sur Belfort et la 1ère couronne belfortaine
- Forte concentration des familles vulnérables sur Belfort (monoparentales, faibles ressources, sans activité…)
- Différents types d'accueil et de gestion, implantés sur 5 communes

La ville de Belfort gère 8 équipements d'accueil collectif.
- Ouverture en janvier 2016 d'une micro-crèche au centre ville + Fermeture de la crèche de l'Hôpital fin 2016 qui impactera l'offre d'accueil
- Diversité des gestionnaires : association parentale, gestion privée et collectivité

CCTB
- Forte hausse du taux de couverture
- Forte concentration des enfants sur Bessoncourt, Foussemagne, Eguenigue
- Ouverture d'un RAM en 2015

Partie 3 : Etat des lieux de la Parentalité

1. Les dispositifs en faveur du lien parents-enfants

Département

Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Le dispositif REAAP permet le financement d'actions qui s'adressent aux parents menées par des collectivités territoriales ou des associations et qui visent les accompagner dans leur rôle, à valoriser leur potentiel. Il s'agit de donner aux parents leur place de premiers éducateurs de leur(s) enfant(s), en les considérants comme des partenaires et travailler avec eux.

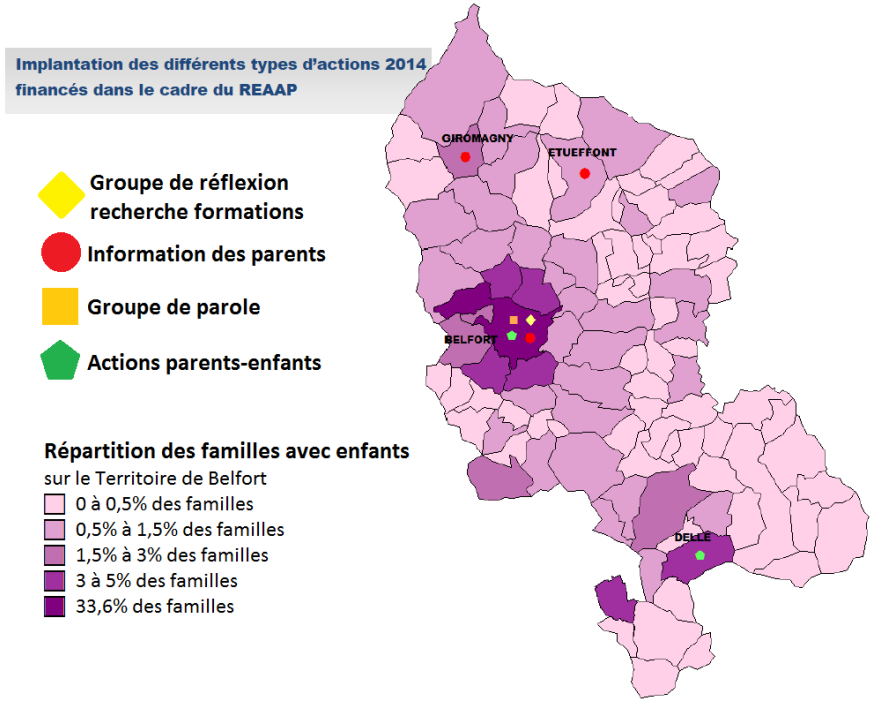

En 2014 : 23 projets déposés, 13 financés portés par 10 opérateurs différents, 299 familles concernées soit 1,15% des familles.

En 2015 : 25 projets déposés, 20 financés portés par 17 opérateurs différents, 3255 familles concernées soit 12,5% des familles.

Préconisation CNAF actuelle : toucher 1,6 familles sur 10 familles (16% des familles)
Objectif CNAF 2017 : toucher 3 familles sur 10

CAB et CCTB

Département

CAB et CCTB

Les lieux d'accueil parents-enfants (LAPE)

Les Lape sont des lieux ouverts afin de favoriser des temps d'échanges et de jeux entre parents et enfants. Des professionnels formés à l'écoute y sont présents. Ces lieux visent la socialisation de l'enfant et la prévention des difficultés dans la relation parents/enfants. L'enfant âgé de 0 à 6 ans vient dans cet accueil accompagné par un membre de sa famille.

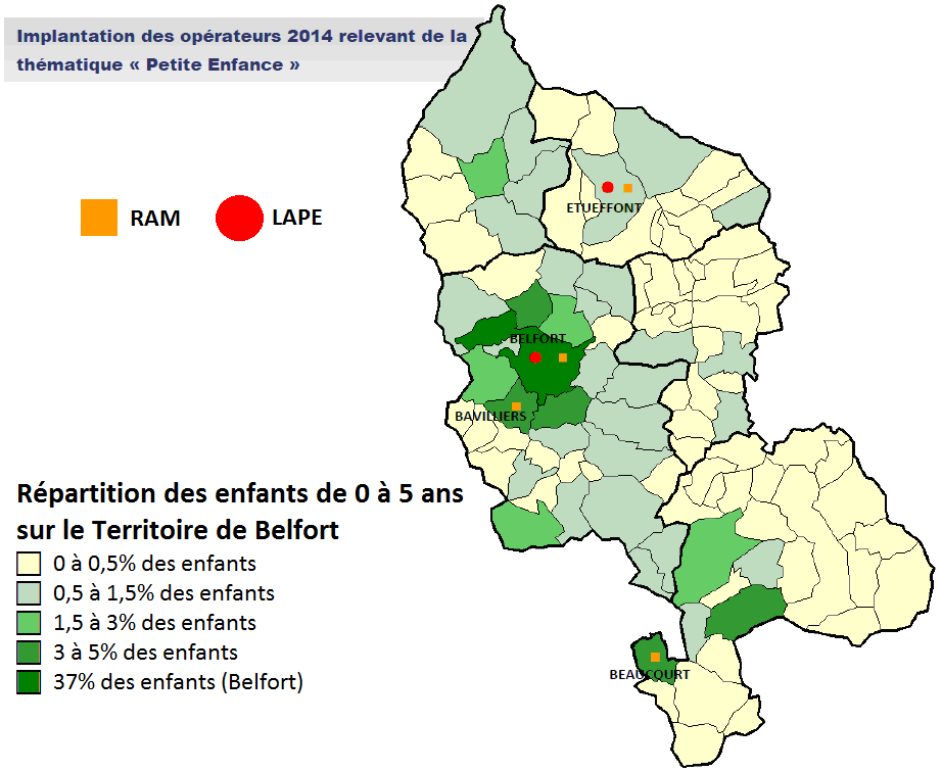

Préconisation CNAF : **1 LAPE pour 3500 familles**
Taux départemental : **1 LAPE pour 8616 familles**
En 2014 : **77 familles accueillies en 2014 pour 109 enfants accueillis**
En 2011 : **82 familles accueillies pour plus de 112 enfants.**

CAB :

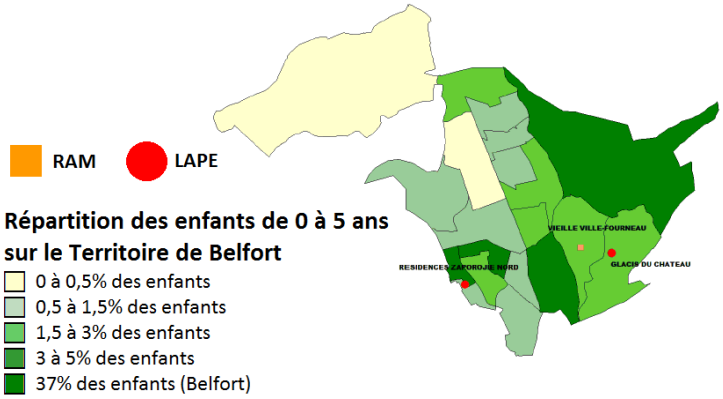

2 Lieux d'accueil Parents enfants :

- La Pergola quartier des Glacis,
- La farandole quartier des Résidences,

Année	Amplitude ouverture annuelle en h	Nombre de séances	Nombre familles différentes accueillies	Nombre enfants différents accueillis
2011	363	121	70	99
2012	363	122	60	76
2013	342	114	79	109
2014	270	90	52	82

Données 2014

CCTB : Pas d'offre de service LAPE à ce jour

Département

CAB et CCTB

Le dispositif « Sorties et week-end familiaux »

Les sorties et week-end familiaux sont des actions qui permettent aux familles de partager des moments privilégiés. Elles favorisent la mixité sociale et intergénérationnelle. Elles permettent aussi à des publics en précarité économique d'accéder à des moments de loisirs. Elles sont financées par la CAF.

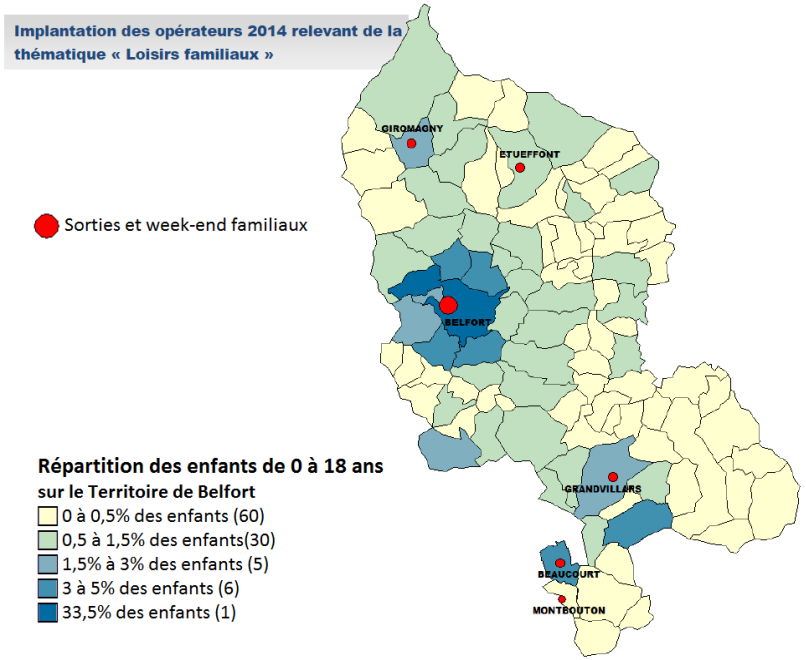

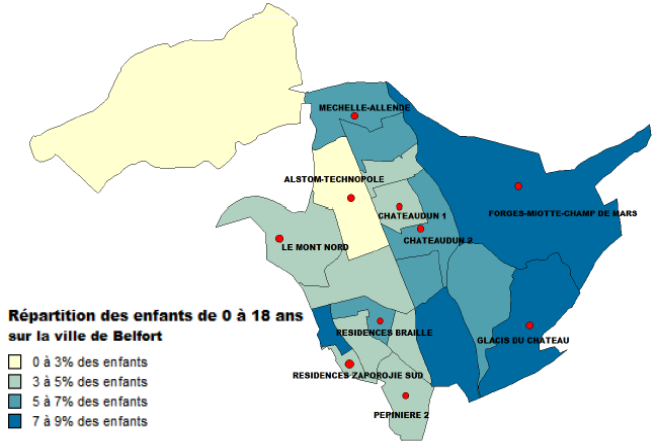

TOTAL : 17 actions - 292 familles - 982 participants

Détail des actions *Données 2014 :*

Porteurs	INTITULE	Nombre de participants	Nombre de familles
MQ Glacis	Attelages de la pierre percée	30	8
MQ Glacis	Visite château de Hohlandsbourg	48	16
CSC Pépinière	Zoo de mulhouse	17	5
UDAF	Ferme pédagogique de Luppachhof	34	9
HERA	Ecomusée d'Ungersheim	62	10
HERA AFP	Zoo de mulhouse	63	15
Francas Résidences	Week end camping à Chalain	96	32
Francas Glacis	Ferme pédagogique de Maturomont	32	4
CSCBN	Europapark	150	50
Francas Résidences	Séjour à Paris	?	?
CSCBM	Cigoland	18	6
CSCRB	Luge au ballon d'Alsace	54	13
Femmes Relais	Marché de Noel Strasbourg	112	49
CSCBN	Séjour à Paris	14	5
Francas Glacis	Zoo de Bale	88	25
Francas Résidences	Parc du petit prince d'Ungersheim	81	16
CSCJB	Cigoland et Chalezeule	83	29

En 2014 : 26 projets déposés, 26 financés portés par 15 opérateurs différents, 428 familles concernées.
En 2015 : 22 projets déposés, 21 financés portés par 12 opérateurs différents, 551 familles concernées.

- **Autre dispositif : « VACAF »**

Il permet aux familles allocataires de partir en vacances avec leurs enfants dans des structures labellisées VACAF. Cette aide est soumise à condition de ressources et modulée en fonction du quotient familial de chaque famille.
En 2014, 256 bénéficiaires.
En 2009, 190 bénéficiaires.

2. Des dispositifs en réponse à des situations particulières

Département

CAB et CCTB

La parentalité et les relations avec les écoles : les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

Le CLAS désigne l'ensemble des actions visant à offrir, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps scolaires, sont centrées sur l'aide aux devoirs, les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire, ainsi que sur les notions de travail personnel et d'assiduité scolaire, visant à redonner confiance aux enfants et aux jeunes. Les CLAS sont financés par la CAF.

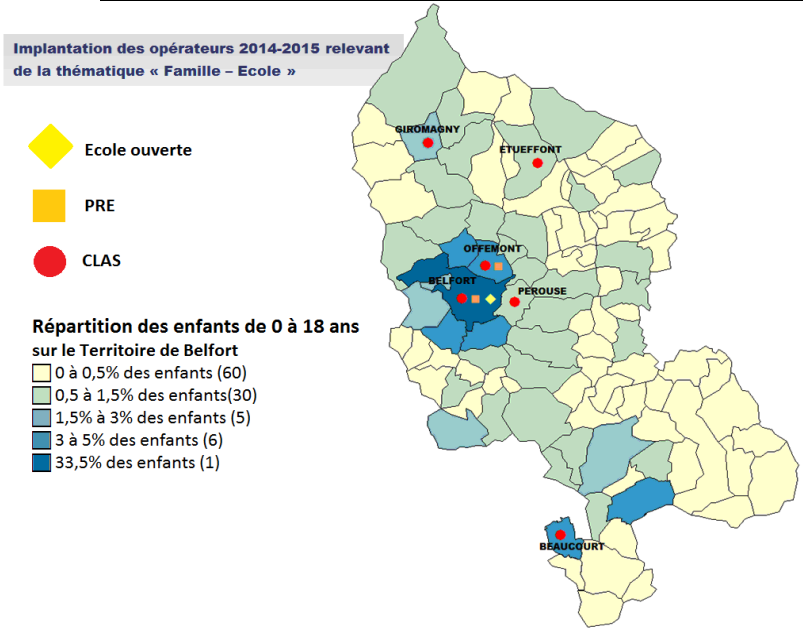

Pour l'année 2014-2015, 13 opérateurs, 21 groupes financés, 375 enfants concernés par le dispositif.
Pour l'année 2015-2016, 14 opérateurs, 30 groupes financés, 526 enfants potentiellement bénéficiaires.

Un réseau intitulé « INTERCLAS » se réunit tous les ans pour conduire des projets en commun.

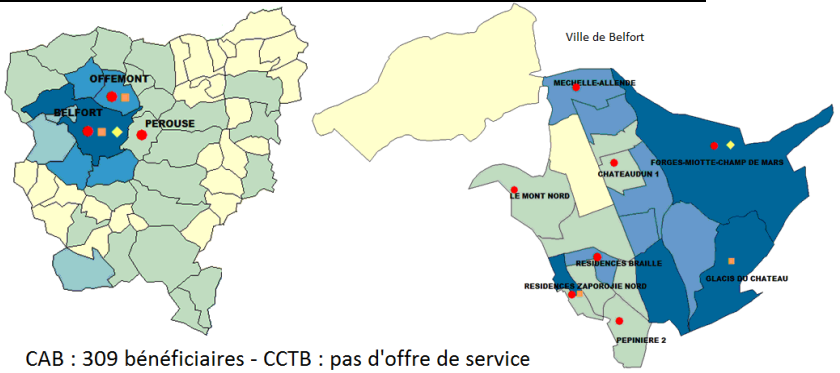

CAB : 309 bénéficiaires - CCTB : pas d'offre de service

Porteurs	Ecoles concernées	Nb participants
CCSRB*	Ecoles primaires Rucklin et Essert, Collège et lycée Notre Dame des Anges, Collèges Ste Marie et De Vinci	49 dont 1 primaire, 34 collèges et 14 lycées
Jacques BREL*	Ecole Pergaud, Collège Signoret, LEP Diderot	43 dont 28 primaires, 12 collèges et 3 lycées
Pépinière	Ecole élémentaire Hubert Metzger Collèges De Vinci et Notre Dame	52 dont 28 primaires, 20 collèges et 4 lycées
CCSBM*	Ecole des Barres et Collèges Rimbaud et Signoret	11
PEROUSE	Ecole de Pérouse	9
CLE Offemont*	Ecole élémentaire Martinet, Collèges Goscinny et Rimbaud	38
CSCBN*	Ecoles élémentaires Aubert et Géhant, Collèges Chateaudun et Notre Dame, Lycées Follereau et Courbet	39 dont 12 primaires, 13 collèges, 14 lycées
MQ DES GLACIS*	Ecoles élémentaires Saint Exupéry et Aragon Collèges Vauban, Mozart, Ste Marie, Notre dame	23 dont 12 primaires et 11 collèges
MQJJ*	Ecoles élémentaires de Chateaudun, Jean Jaurès, Saint-Joseph et Collèges Ste Marie et Chateaudun	30 dont 5 primaires, 24 collèges et 1 lycée
MQ DES FORGES	Ecole Jean Moulin, Collèges de Chateaudun, Ste Marie et Rimbaud	15 dont 7 primaires et 8 collèges

* quartier prioritaire de la ville

Autres dispositifs

A discuter lors des réunions

Département

CAB et CCTB

L'aide au domicile au titre de l'intervention de soutien aux familles

L'aide à domicile est un dispositif qui permet de renforcer l'autonomie des familles momentanément affectées par différents motifs (grossesse, naissance, maladie, décès, etc) venant perturber l'équilibre familial. Le maintien de l'autonomie est rendu possible par l'intervention au domicile des familles où des personnels qualifiés apportant une aide matérielle, éducative et/ou sociale.

Données en cours de préparation

Les 2 Associations présentes sur le département et bénéficiant d'un conventionnement avec la CAF et le Conseil Départemental sont implantées à Belfort :

- Association HERA
- Association Aide Familiale Populaire

- **Les interventions CAF :**

Nombres de prises en charge par motifs d'interventions :

- Maladie d'un parent : 213
- Naissance : 175
- Grossesse : 101
- Familles nombreuses : 45
- Maladie d'un enfant : 8
- Rupture familiale : 4
- Accompagnement d'un monoparent vers l'insertion : 2
- Décès d'un enfant : 1
- Familles recomposées : 0

En 2014 :

- 299 familles bénéficiaires
- 19 119 heures d'intervention dans les familles

- **Les interventions du Conseil Départemental** :

En 2014 : 116 familles bénéficiaires soit 198 prises en charge.

Département

CAB et CCTB

La parentalité et les questions liées à l'adolescence

- **Une Maison de l'adolescence située à Belfort intervient sur l'aire Urbaine**

Elle est ouverte depuis le 2 avril 2013.
C'est « un lieu ressource sur un territoire donné pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence : parents, professionnels et institutions ». (*extrait du cahier des charges des Maisons D'Adolescence*).
Les actions en direction des familles peuvent être individuelles ou collectives.
La Maison de l'adolescence accueille tous les parents d'adolescents de 12 à 21 ans.
Elle est amenée à apporter un soutien et un conseil personnalisé pour toutes les problématiques liées à l'adolescence : passage à l'acte, violence agie, violence subie, déscolarisation, orientation/formation, problématique intrafamiliale, santé, etc …

A discuter lors des réunions

- **Un Centre de planification familiale situé à Belfort intervient sur le département**

Lors d'un ou plusieurs entretiens, les conseillères conjugales et familiales accueillent, écoutent et accompagnent les parents et/ou les adolescents pour renouer le dialogue entre parents et adolescents ; accompagner les parents pour des difficultés éducatives ; accompagner l'adolescent en raison d'un absentéisme scolaire ; soutenir des familles suite à un événement traumatisant survenu à leur enfant ; accompagner à la parentalité lors d'une séparation.

A discuter lors des réunions

- **Des projets adolescents**

Ils sont portés par des collectivités ou des associations qui visent à responsabiliser le jeune, développer sa prise d'autonomie et son esprit d'initiative peuvent être des leviers et faire le lien entre les adolescents et leurs parents.

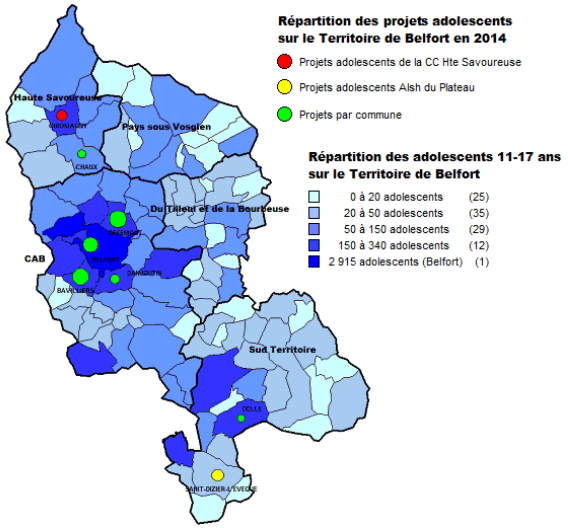

Projets Adolescents sur la CAB et la CCTB

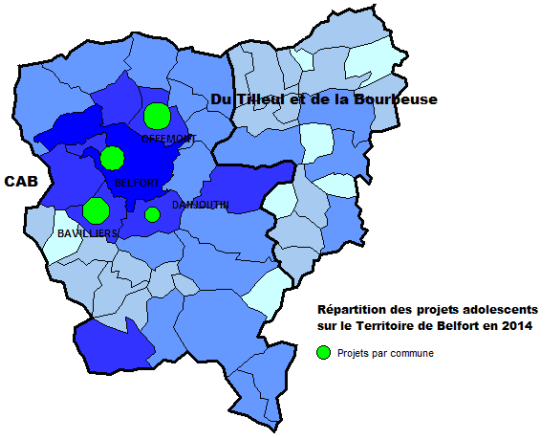

Département

CAB et CCTB

La parentalité et les questions liées à la séparation : la médiation familiale

La médiation familiale permet d'intervenir auprès des parents dans ces moments particuliers de mutation personnelle, de changements familiaux, moments de vie amplifiée d'incertitude où le contentieux conjugal peut générer des difficultés autour du partage des rôles parentaux. Les principales motivations des personnes qui s'engagent sont l'apaisement des conflits récurrents et la reprise d'un dialogue entre parents.

Un service de médiation familiale porté par le Conseil Départemental, à vocation départementale et situé à Belfort :

Une mesure de médiation familiale comporte au moins un entretien d'information préalable et un nombre de séances de médiation familiale variable selon les situations.

Données en cours de préparation

Nombre de médiations réalisées en 2014 (en cours ou terminées) :

Nombre total de séances de médiation familiale réalisées entre le 01/01 et le 31/12	548
Dans le cadre de médiations familiales judiciaires	162
Dans le cadre de médiations familiales conventionnelles	386

Sur 548 séances de médiation familiale réalisées,

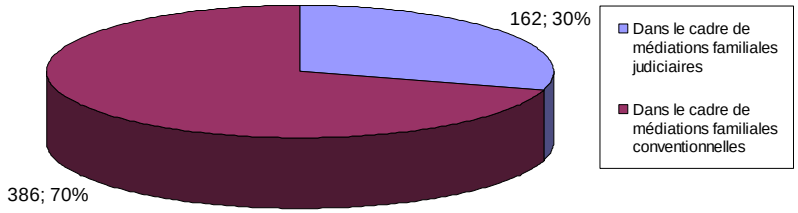

En 2014, 461 séparations sur le territoire de Belfort.

3. Synthèse Parentalité

Département

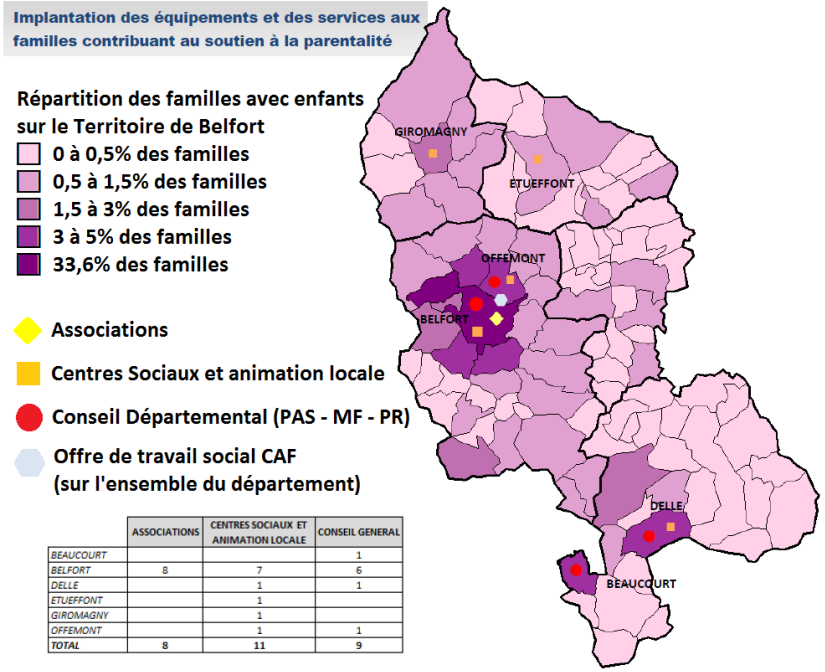

	ASSOCIATIONS	CENTRES SOCIAUX ET ANIMATION LOCALE	CONSEIL GENERAL
BEAUCOURT			1
BELFORT	8	7	6
DELLE		1	1
ETUEFFONT		1	
GIROMAGNY		1	
OFFEMONT		1	1
TOTAL	8	11	9

La mise en place d'une coordination départementale de soutien à la parentalité et les travaux conduits dans ce cadre en 2014 ont semble-t-il eu un impact sur certains dispositifs :

- Augmentation du nombre de porteurs de projets avec de nouveaux opérateurs,
- Changement notoire dans la typologie des actions REAAP conduites à savoir groupes de paroles, groupes d'échanges, actions de formation de parents notamment.

Le diagnostic départemental conduit en 2014 a pointé également :

- Un besoin nécessaire de mise en réseau des acteurs de terrain sur les territoires,
- Un besoin de développer des outils de communication opérationnels en direction des familles et des professionnels pour faire connaître l'offre de service existante.

Enfin, les centres socioculturels, qui veillent à la mixité sociale, sont porteurs d'une offre diversifiée en direction d'un public très large y compris pour les familles. Ces lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.
Pour un petit département, l'offre de service animation vie sociale portée par ces centres est importante.

CAB et CCTB

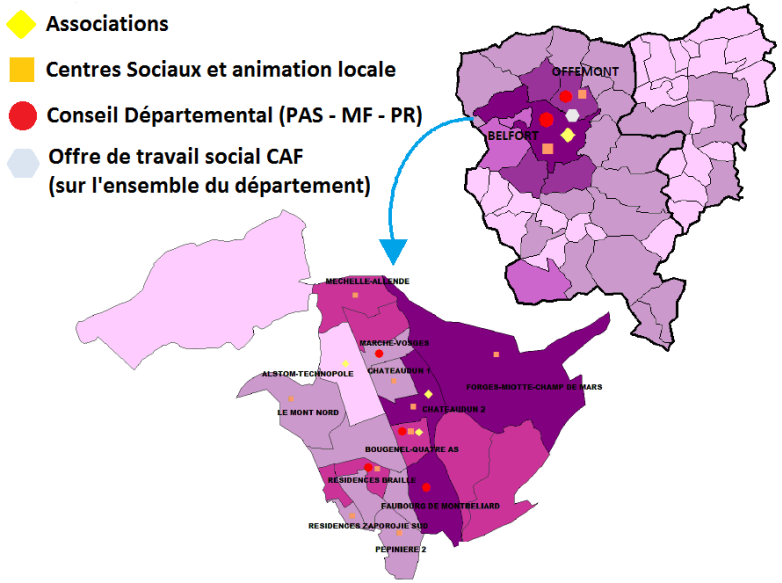

CAB

- Forte concentration des familles sur la Ville de Belfort (33,6 % des familles)
- Forte concentration des équipements et services aux familles qui contribuent au soutien à la parentalité sur la Ville de Belfort
- Les associations (hors centres socioculturels) sont concentrées majoritairement sur la Ville de Belfort.

Malgré la forte concentration de services sur la ville il reste des zones à moyenne concentration de familles non couvertes : Bavilliers, Chatenois-Les-Forges, Cravanche, Danjoutin, Essert, Valdoie

CCTB

La communauté de commune ne développe pas de service aux familles contribuant au soutien à la parentalité à ce jour.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL
COMCOM SUD Territoire (CCST)

Animation CAF : Aurélie CUENOT, Pierrette LOUIS, Karima PARISOT, Marie FEVEREIRO
Autres intervenants : Conseil Départemental, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Mutuelle sociale agricole, Education Nationale

Contact : conseil-technique.cafbelfort@caf.fr

Dates de rencontres du Territoire Sud :
Jeudi 14 janvier de 15h00 à 17h00
Jeudi 28 janvier de 15h00 à 17h00
Jeudi 11 février de 15h00 à 17h00
Au Foyer Georges Brassens
Place Roger Salengro 90500 BEAUCOURT

Sommaire : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Partie 1 : Dynamique, caractéristiques démographiques et socioéconomiques des territoires

1. Le contexte de déploiement des politiques publiques
2. La situation démographique de 2009 à 2014
- Evolution de la répartition des bénéficiaires de prestations sociales selon la structuration familiale
- Evolution de la répartition des enfants par tranche d'âge

3. La situation socio-économique des familles de 2009 à 2014
- Taux d'activité des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans
- Bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AAH)
- Quotient familial des familles allocataires

Partie 2 : Etat des lieux de la Petite Enfance

1. L'accueil collectif de 2009 à 2014
- Offre d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans en 2014
- Evolution du nombre de places d'accueil, par type d'accueil de 2009 à 2014
- Taux d'occupation réel des établissements d'accueil du jeune enfant en 2014
- Répartition des financements Familles/Gestionnaires/CAF PSU avec CEJ en 2014

Pour aller plus loin… L'accueil de loisirs
2. L'accueil individuel de 2009 à 2014
- Evolution de l'offre active des assistantes maternelles de 2009 à 2014
- Répartition de l'âge des assistantes maternelles
- Relais d'assistantes maternelles
- Maisons d'assistantes maternelles

3. Le taux de couverture Accueil Petite Enfance
Taux de couverture

Partie 3 : Etat des lieux de la Parentalité

1. Les dispositifs en faveur du lien parents-enfants
Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
Les lieux d'accueil parents-enfants
Le dispositif « Sorties week-end familiaux »

2. Des dispositifs en réponse à des situations particulières
La parentalité et les relations avec les écoles : les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
L'aide au domicile au titre de l'intervention de soutien aux familles
La parentalité et les questions liées à l'adolescence
La parentalité et les questions liées à la séparation : la médiation familiale

3. Synthèse Parentalité

Partie 1 : Dynamique, caractéristiques démographiques et socioéconomiques du territoire

7. Le contexte de déploiement des politiques publiques

Département	CCST
5 EPCI 102 communes 147 528 habitants dans le département en 2012 selon l'INSEE contre 145 987 habitants en 2009 soit une augmentation de 1%	**EPCI Sud Territoire** : 24 053 habitants Soit près de 16,3% de la population du Territoire de Belfort

8. La situation démographique de 2009 à 2014

Département

Evolution de la répartition des bénéficiaires de prestations sociales selon la structuration familiale

ISOLES			COUPLES SANS ENFANT			COUPLES AVEC ENFANT			MONOPARENTS		
2009	2014	EVOLUTION	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.
9024	9976	10,5%	1444	1409	-2,4%	10796	10418	-3,5%	3811	4046	6,2%

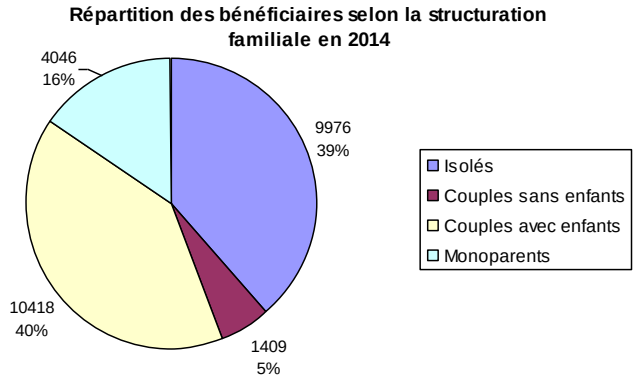

Evolution de la répartition des enfants par tranche d'âge

ENFANTS MOINS < 3 ANS			ENFANTS ENTRE 3 ET 6 ANS			ENFANTS ENTRE 6 ET 18 ANS		
2 009	2 014	EVOLUTION	2 009	2 014	EVOLUTION	2 009	2 014	EVOLUTION
5107	4708	-7,8%	4793	4775	+0,3%	12796	18820	32%

CCST

Evolution de la répartition des bénéficiaires de prestations sociales selon la structuration familiale

ISOLES			COUPLES SANS ENFANT			COUPLES AVEC ENFANT			MONOPARENTS		
2009	2014	EVOLUTION	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.	2009	2014	EVOL.
887	994	12,1%	167	172	3,0%	1830	1682	-8,1%	533	510	-4,3%

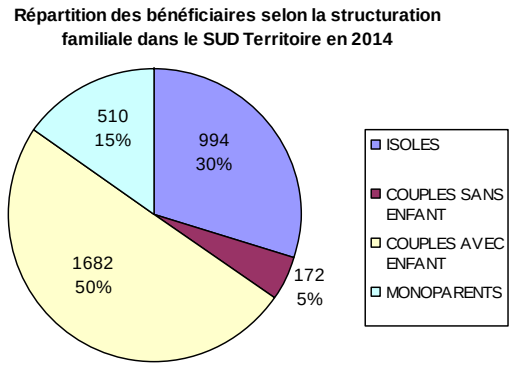

Evolution de la répartition des enfants par tranche d'âge

ENFANTS MOINS < 3 ANS			ENFANTS ENTRE 3 ET 6 ANS			ENFANTS ENTRE 6 ET 18 ANS		
2 009	2 014	EVOLUTION	2 009	2 014	EVOLUTION	2 009	2 014	EVOLUTION
800	687	-14,1%	790	736	-7%	2115	2905	+27%

9. La situation socio-économique des familles de 2009 à 2014

Département

CCST

Taux d'activité des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans en 2014

TAUX D'ACTIVITE MOYEN DEPARTEMENTAL
70,4%

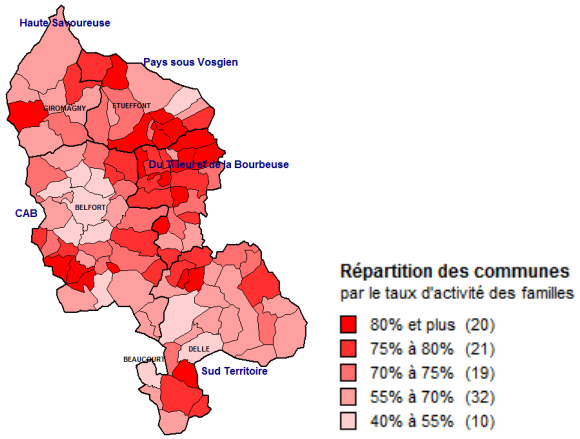

Taux d'activité des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans
68%

Beaucourt	50,7%
Delle	43,4%
Grandvillars	54,4%

Bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AAH)

2009	2014	EVOLUTION
4747	**6149**	**29,5%**

2009	2014	EVOLUTION
600	749	24,8%

Quotient familial des familles allocataires

QUOTIENT FAMILIAL MOYEN DEPARTEMENTAL
866€

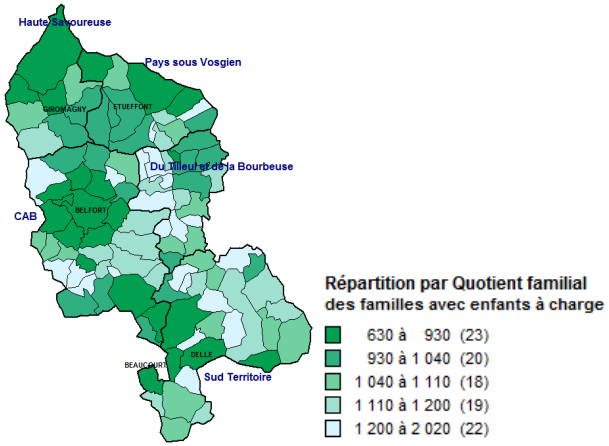

COMMUNAUTE DE COMMUNES	QUOTIENT FAMILIAL MOYEN
CCST	916€
GRANDES VILLES	
Beaucourt	834€
Delle	760€
Grandvillars	817€

Partie 2 : Etat des lieux de la Petite Enfance

1. L'accueil collectif en 2014

Département

Offre d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans en 2014

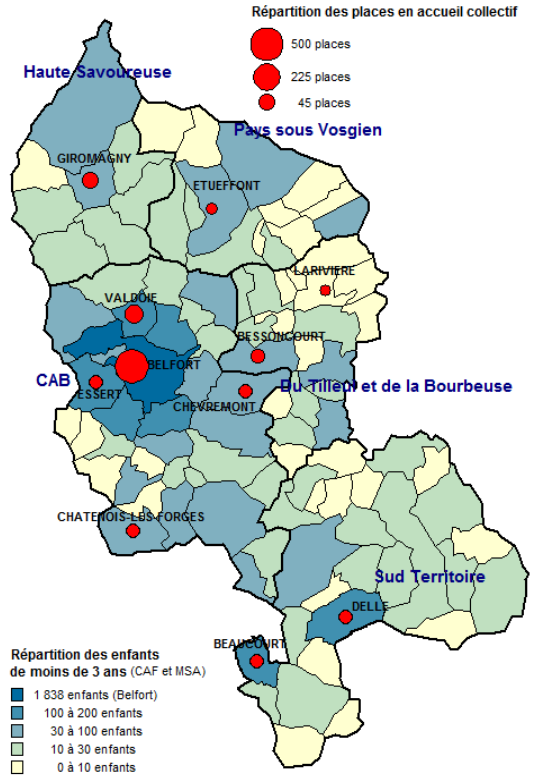

NOMBRE DE PLACES		EVOLUTION
2009	2014	
745	756	1%

CCST

Seules 2 communes sur les 28 de la CCST gèrent des structures collectives pour l'accueil du jeune enfant.

Beaucourt : **1 halte-garderie collective de 15 places** *Données 2014*

CHIFFRES CLES
- 109 enfants différents fréquentent les 2 équipements,
- 71 familles ont une tarification horaire <à 1 €
- 2 enfants handicapés inscrits
- Pas d'offre d'accueil proposée sur des horaires décalés

Delle : **1 multi accueil collectif de 19 places** *Données 2014*

CHIFFRES CLES
- 117 enfants différents fréquentent l'équipement,
- 49 familles ont une tarification horaire <à 1 €
- Pas d'accueil d'enfants handicapé s
- Pas d'offre d'accueil proposée sur des horaires décalés

NOMBRE DE PLACES		EVOLUTION
2009	2014	
43	37	-14%

Département

CCST

Evolution du nombre de places d'accueil, par type d'accueil de 2009 à 2014

Evolution de l'accueil collectif	2012	2013	2014
Nombre de places d'accueil « multi-accueil »	225	250	254
Nombre de places d'accueil « halte-garderies »	94	94	87
Nombre de places d'accueil « micro-crèches »	0	9	9
Nombre de places « crèches familiales et collectives »	449	419	406
Total nombre de places d'accueil	768	763	756
Montants versés par la Caf (PSU) en €	2 835 366	3 448 710	3 534 082

En 2014

Répartition par mode d'accueil

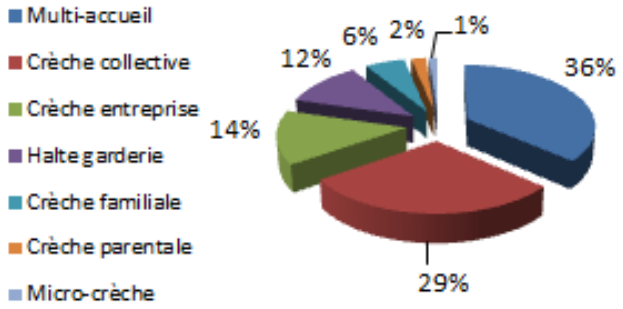

Deux structures d'accueil collectif en gestion communale sur la CCST

Beaucourt :
Pas de modification du type d'accueil (Halte-garderie)
La fermeture de la crèche familiale (12 places) en juillet 2014 a été compensée par une augmentation de 3 places supplémentaires en halte-garderie (soit 15 places à compter de 2014)

Delle :
Passage en multi-accueil collectif de la halte-garderie depuis 2007

	2009	2012	2014
Nombre places Beaucourt	24	24	18
Nombre places Delle	19	19	19

Taux d'occupation réel des établissements d'accueil du jeune enfant en 2014

Le taux d'occupation réel est le ratio entre la capacité théorique d'accueil (en heures) et le nombre d'heures effectivement réalisées.

TAUX D'OCCUPATION DEPARTEMENTAL
63,76%

Taux cible Caf > à 70%

	TAUX D'OCCUPATION 2014
Crèche familiale Beaucourt	59%
Halte-garderie Beaucourt	85%
Multi-accueil Delle	76%
MOYENNE CCST	**78%**

Département

CCST

Répartition des financements Familles/Gestionnaires/ CAF PSU avec CEJ en 2014

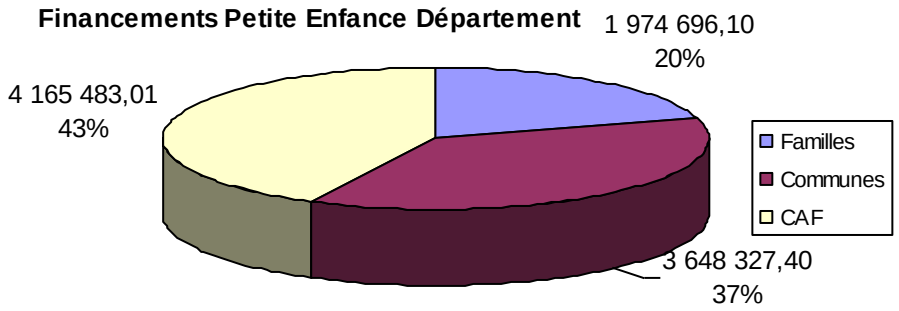

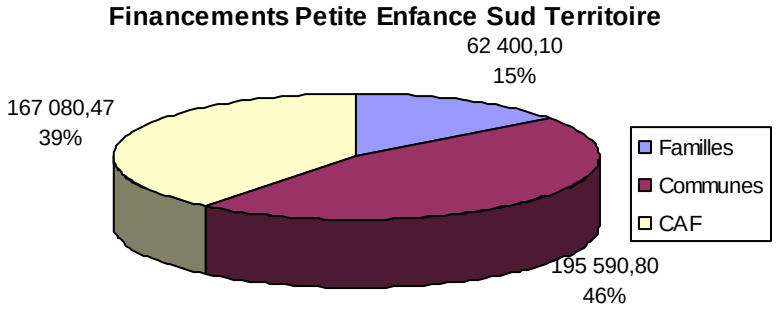

L'accueil de loisirs (ALSH)

La Petite Enfance concerne les enfants de moins de 4 ans. Au-delà et jusqu'aux 17 ans de l'enfant, la CAF accompagne les gestionnaires pour compléter l'offre d'accueil. Les Accueils de mineurs - agréés DDCSPP- (ALSH, accueils périscolaires et extrascolaires, et nouveaux rythmes éducatifs liés à la réforme) sont une des réponses aux besoins d'accueil pour les familles sur les territoires.

77 ALSH dans le département en 2014

- **Accueil périscolaire en 2013**

OCCUPATION ACCUEIL (EN HEURES)		
Capacité théorique	Heures réalisées	Taux d'occupation
1 586 457	673 359	42%

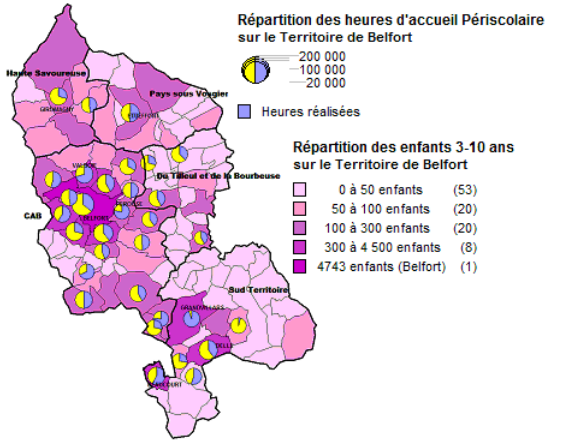

- **Accueil extrascolaire en 2013**

OCCUPATION ACCUEIL (EN HEURES)		
Capacité théorique	Heures réalisées	Taux d'occupation
1 083 652	545 639	50%

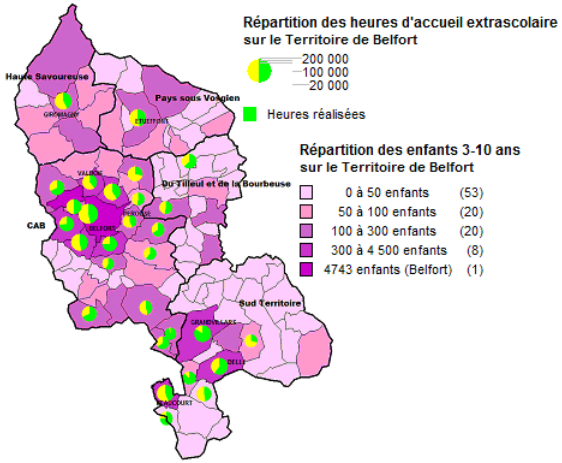

Centre Loisirs Pluriel : accueil de loisirs départemental mixte avec enfants handicapés et enfants valides. Le but est d'apporter une réponse aux familles ayant un enfant en situation de handicap dans le domaine du loisir et de favoriser l'inclusion des enfants handicapés par des temps de loisirs propices à la rencontre avec d'autres enfants de leur âge.la rencontre avec d'autres enfants de leur âge.

11 ALSH dans la CCST *Données 2013*

- **Accueil périscolaire en 2013**

	OCCUPATION ACCUEIL (EN HEURES)		
	Capacité théorique	Heures réalisées	Taux d'occupation
CCST	195 733	94 460	48%

- **Accueil extrascolaire en 2013**

	OCCUPATION ACCUEIL (EN HEURES)		
	Capacité théorique	Heures réalisées	Taux d'occupation
CCST	215 329	123 067	57%

2. L'accueil individuel de 2009 à 2014

Département

CCST

Evolution de l'offre active des assistantes maternelles de 2009 à 2014

Nombre d'assistantes maternelles agrées : 1192
Nombre d'assistantes maternelles actives : 756

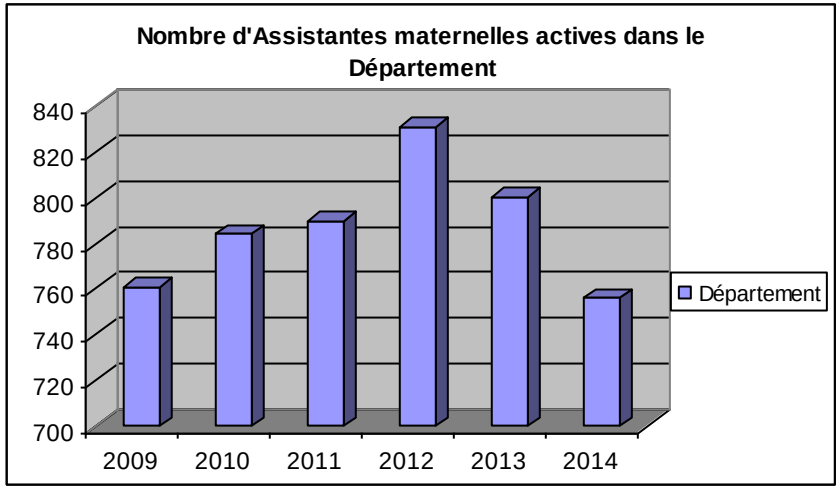

Taux d'activité des assistantes maternelles sur le département : 63,4%

Nombre d'assistantes maternelles agrées : 266
Nombre d'assistantes maternelles actives : 162

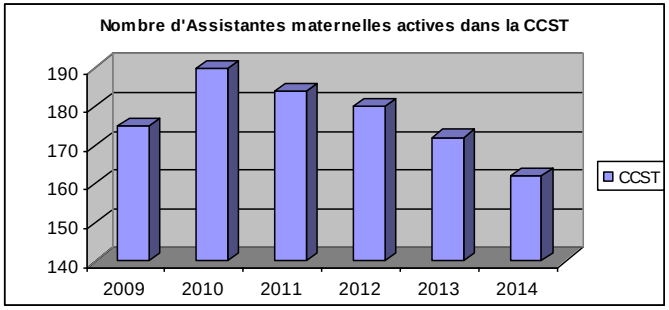

Le nombre d'AM actives en en baisse significative depuis 2010.

Taux d'activité des assistantes maternelles dans la CCST: 61%

Répartition de l'âge des assistantes maternelles

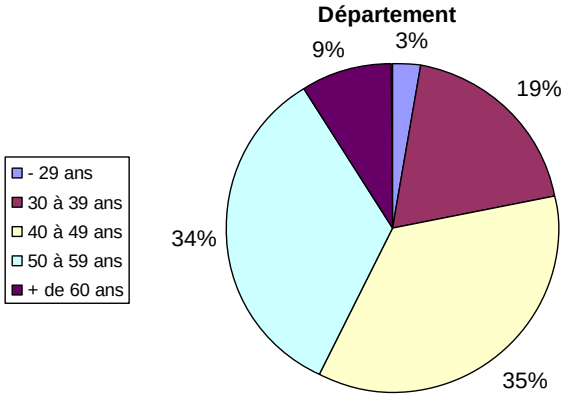

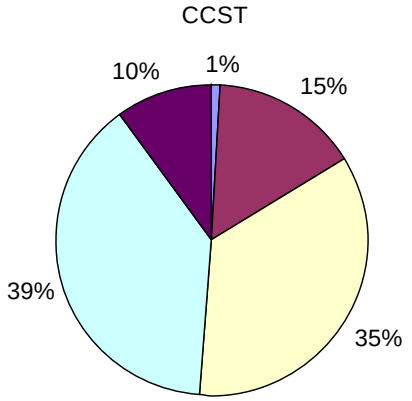

Département

CCST

Relais d'assistantes maternelles (RAM)

Les relais assistantes maternelles sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

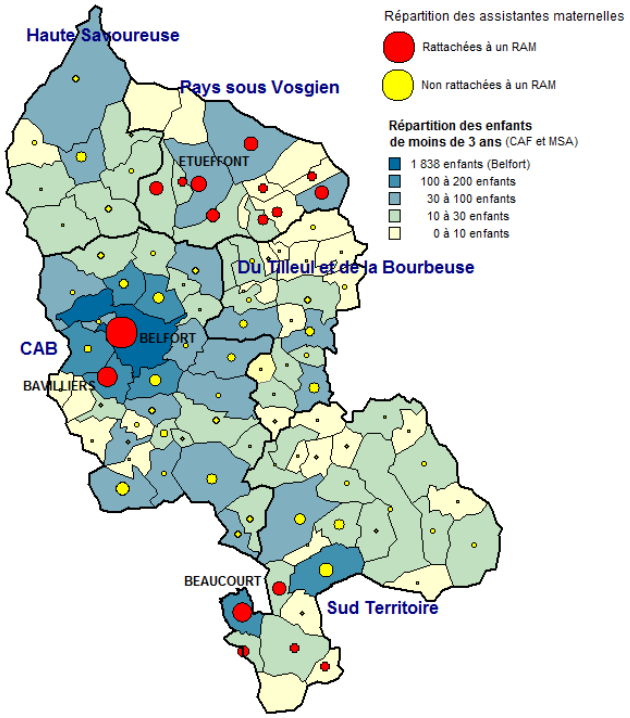

En 2015, 5 RAM couvrent 42 communes du département pour 1192 assistantes maternelles agréées en tout, alors que la CNAF préconise 1 ETP d'animation pour 70 assistantes. 65% des assistantes maternelles ne sont pas rattachées à un RAM.

1 RAM sur le Sud Territoire
83 assistantes maternelles sont rattachées à ce RAM
0,85 ETP d'animation
6 Communes sont couvertes par ce RAM

Maisons d'assistantes maternelles (MAM)

Depuis 2010, les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s ont la possibilité d'exercer leur métier en dehors de leur domicile et accueillir les enfants qui leurs sont confiés dans des MAM. L'idée est d'exercer différemment le métier ou rompre l'isolement de l'exercice à domicile. Les Mam permettent à quatre AM au plus d'accueillir chacun(e) un maximum de quatre enfants simultanément dans un local garantissant la sécurité et la santé des enfants.

2 MAM sur le département situées à Belfort et Novillars

Pas d'offre existante

3. Le taux de couverture Accueil Petite Enfance

Département

Taux de couverture

Le taux de couverture est défini comme le ratio entre le nombre d'enfants de moins de 3 ans et la capacité théorique d'accueil collectif et individuel, c'est-à-dire tous les modes d'accueil, soit aussi bien les assistantes maternelles, que les crèches, ou les scolarisations d'enfants de moins de 2 ans…

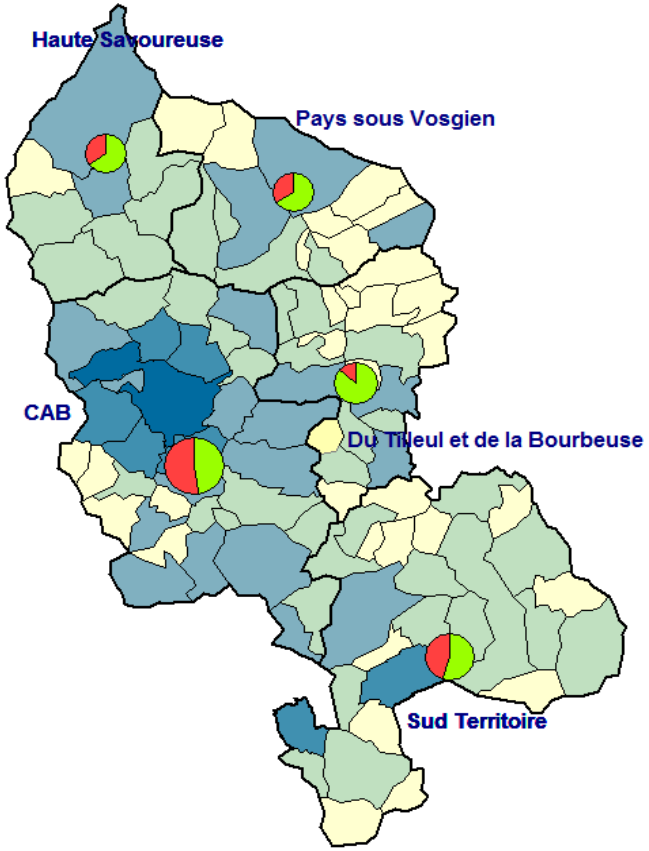

Taux de couverture	Reste à couvrir

Le taux de couverture est de **54% à l'échelon national**
Le taux de couverture départemental en 2014 : **63,4%**

CCST

TAUX DE COUVERTURE		EVOLUTION
2009	2014	
46%	54%	+ 8

- **Hausse du taux de couverture**
- Forte concentration des enfants sur les 3 communes de Delle, Beaucourt et Grandvillars
- La commune de Delle a modifié le type d'accueil pour mieux s'adapter aux besoins du secteur.

Partie 3 : Etat des lieux de la Parentalité

1. Les dispositifs en faveur du lien parents-enfants

Département

CCST

Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Le dispositif REAAP permet le financement d'actions qui s'adressent aux parents menées par des collectivités territoriales ou des associations et qui visent les accompagner dans leur rôle, à valoriser leur potentiel. Il s'agit de donner aux parents leur place de premiers éducateurs de leur(s) enfant(s), en les considérant comme des partenaires et travailler avec eux. Les RAM sont financés par la CAF.

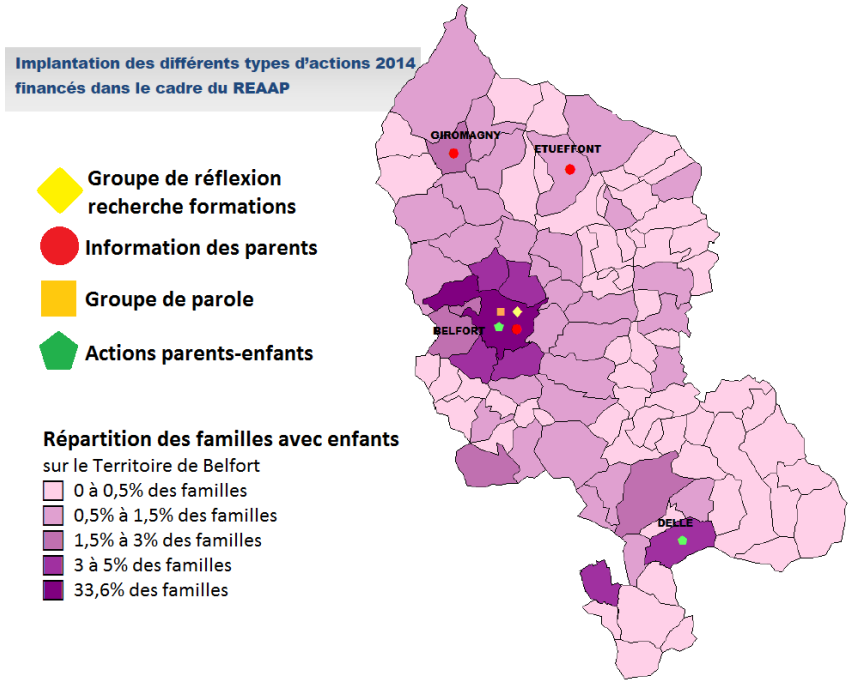

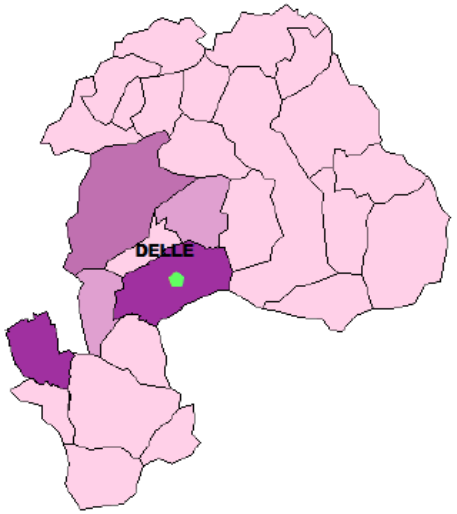

	Sud Territoire
Porteurs de projets	Association des Francas
Type d'action	Action parents enfants
Intitulé	Renforcer les liens familiaux dans le cadre de la préparation et la réalisation d'un séjour familial à Sète
Nombre de familles	8
Nombre de participants	34
Nombre d'actions	1

Données 2014

En 2014 : 23 projets déposés, 13 financés portés par 10 opérateurs différents, 299 familles concernées soit 1,15% des familles.

En 2015 : 25 projets déposés, 20 financés portés par 17 opérateurs différents, 3255 familles concernées soit 12,5% des familles.

Préconisation CNAF actuelle : toucher 1,6 familles sur 10 familles (16% des familles)
Objectif CNAF 2017 : toucher 3 familles sur 10

Département

CCST

Les lieux d'accueil parents-enfants (LAPE)

Les Lape sont des lieux ouverts afin de favoriser des temps d'échanges et de jeux entre parents et enfants. Des professionnels formés à l'écoute y sont présents. Ces lieux visent la socialisation de l'enfant et la prévention des difficultés dans la relation parents/enfants. L'enfant âgé de 0 à 6 ans vient dans cet accueil accompagné par un membre de sa famille.

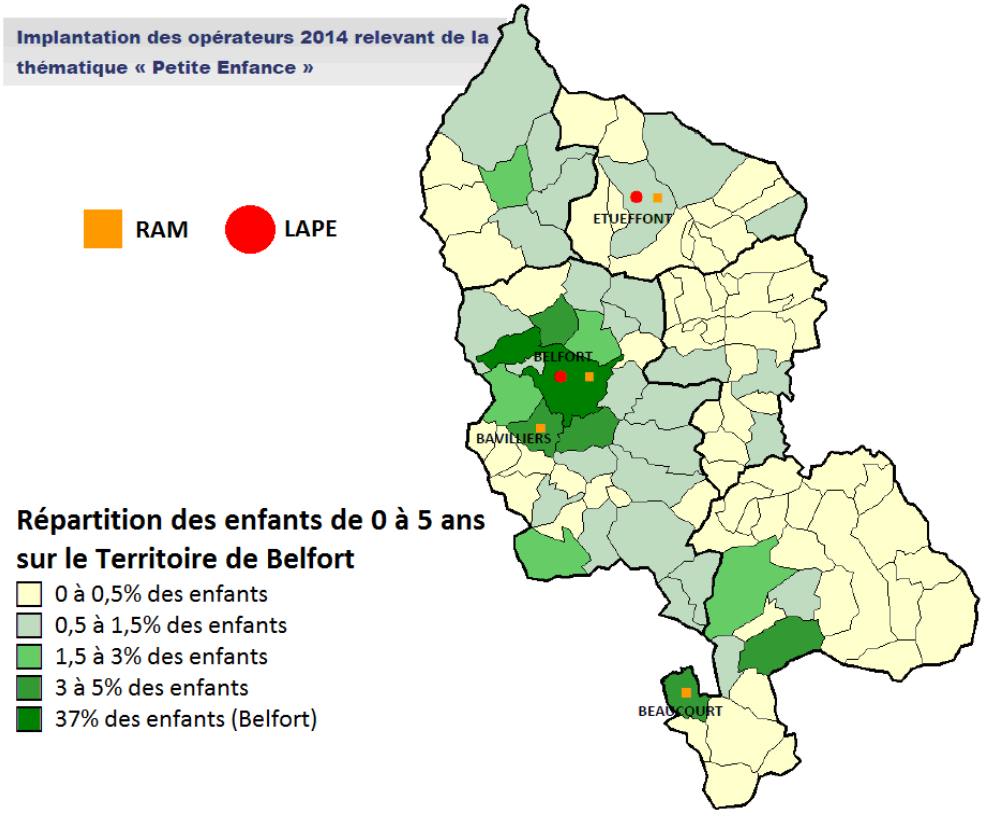

Préconisation CNAF : **1 LAPE pour 3500 familles**
Taux départemental : **1 LAPE pour 8616 familles**
En 2014 : **77 familles accueillies en 2014 pour 109 enfants accueillis**
En 2011 : **82 familles accueillies pour plus de 112 enfants.**

Un LAPE a fermé à Beaucourt.

Pas d'offre de service LAPE à ce jour.

Département

CCST

Le dispositif « Sorties week-end familiaux »

Les sorties et week-end familiaux sont des actions qui permettent aux familles de partager des moments privilégiés. Elles favorisent la mixité sociale et intergénérationnelle. Elles permettent aussi à des publics en précarité économique d'accéder à des moments de loisirs. Elles sont financées par la CAF.

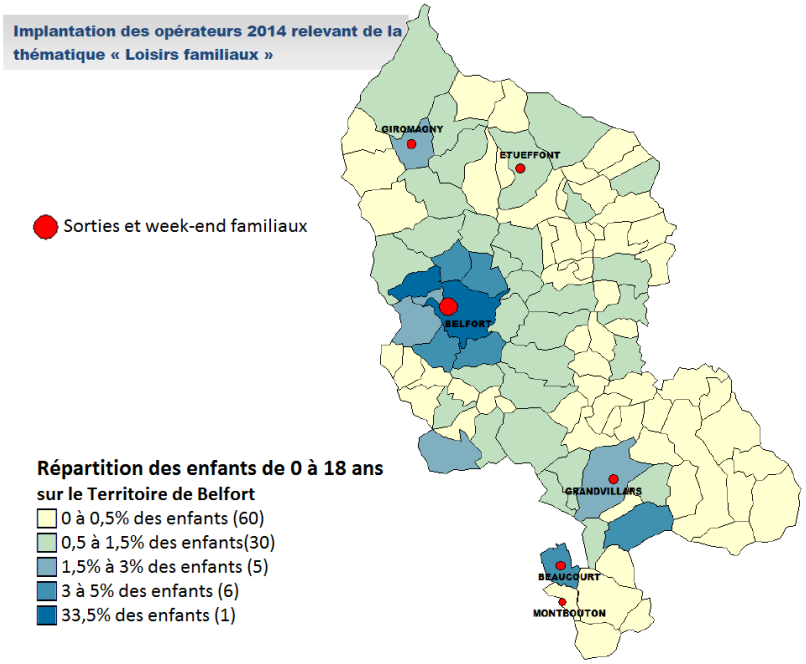

En 2014 : 26 projets déposés, 26 financés portés par 15 opérateurs différents, 428 familles concernées.
En 2015 : 22 projets déposés, 21 financés portés par 12 opérateurs différents, 551 familles concernées.

- **Autre dispositif : « VACAF »**

Il permet aux familles allocataires de partir en vacances avec leurs enfants dans des structures labellisées VACAF. Cette aide est soumise à condition de ressources et modulée en fonction du quotient familial de chaque famille.
En 2014, 256 bénéficiaires.
En 2009, 190 bénéficiaires.

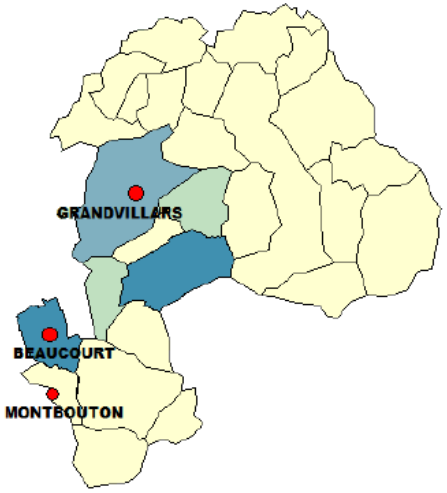

TOTAL : 5 actions - 112 familles - 397 participants

Détail des actions *Données 2014 :*

CCST			
Porteur de projets	**Intitulé**	**Nombre de familles**	**Nombre de participants**
CLSH du Plateau MONTBOUTON	Europapark	29	89
Commune de Grandvillars	Volerie des aigles et Haut-Koenigsbourg	22	81
Commune de Beaucourt Maison de l'enfant	Cigoland	6	49
Commune de Beaucourt	Europapark	38	120
Commune de Grandvillars	Marché de Noel de Ribeauvillé	17	58

2. Des dispositifs en réponse à des situations particulières

Département

CCST

La parentalité et les relations avec les écoles : les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

Le CLAS désigne l'ensemble des actions visant à offrir, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'Ecole, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire, ainsi que sur les notions de travail personnel et d'assiduité scolaire, visant à redonner confiance aux enfants et aux jeunes. Les CLAS sont financés par la CAF.

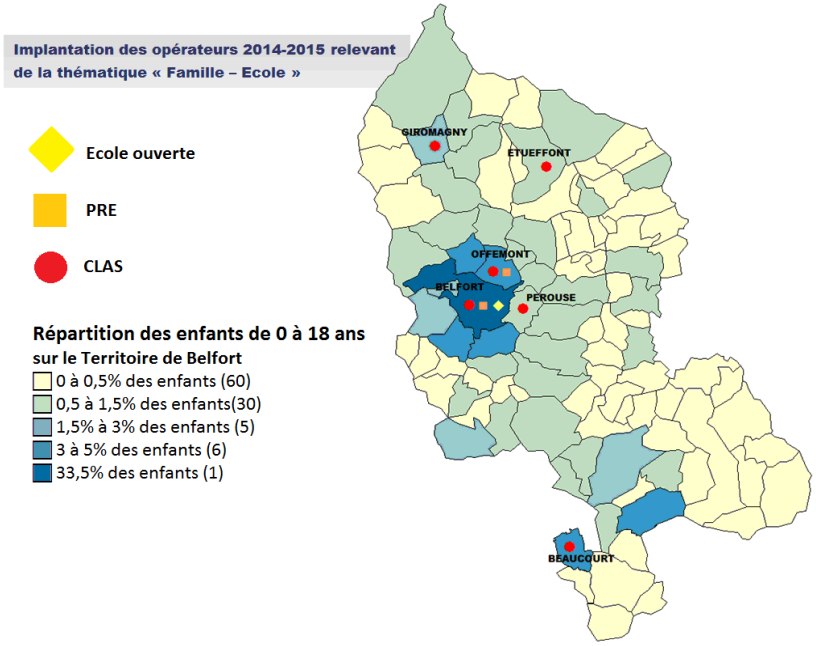

Pour l'année 2014-2015, 13 opérateurs, 21 groupes financés, 375 enfants concernés par le dispositif.
Pour l'année 2015-2016, 14 opérateurs, 30 groupes financés, 526 enfants potentiellement bénéficiaires.

Un réseau intitulé « INTERCLAS » se réunit tous les ans pour conduire des projets en commun.

Porteurs de projets	Commune de Beaucourt
Ecole(s)	Ecole élémentaire les Canetons
Nombre de bénéficiaires	19 primaires

Autres dispositifs

A discuter lors des réunions

Département

CCST

L'aide au domicile au titre de l'intervention de soutien aux familles

L'aide à domicile est un dispositif qui permet de renforcer l'autonomie des familles momentanément affectées par différents motifs (grossesse, naissance, maladie, décès, etc) venant perturber l'équilibre familial. Le maintien de l'autonomie est rendu possible par l'intervention au domicile des familles où des personnels qualifiés apportant une aide matérielle, éducative et/ou sociale.

Les 2 Associations présentes sur le département et bénéficiant d'un conventionnement avec la CAF et le Conseil Départemental sont implantées à Belfort :

- Association HERA
- Association Aide Familiale Populaire

- **Les interventions CAF :**

Nombres de prises en charge par motifs d'interventions :

- Maladie d'un parent : 213
- Naissance : 175
- Grossesse : 101
- Familles nombreuses : 45
- Maladie d'un enfant : 8
- Rupture familiale : 4
- Accompagnement d'un monoparent vers l'insertion : 2
- Décès d'un enfant : 1
- Familles recomposées : 0

En 2014 :

- 299 familles bénéficiaires
- 19 119 heures d'intervention dans les familles

- **Les interventions du Conseil Départemental** :

En 2014 : 116 familles bénéficiaires soit 198 prises en charge.

Données en cours de préparation

Département

CCST

La parentalité et les questions liées à l'adolescence

- **Une Maison de l'adolescence située à Belfort intervient sur l'aire Urbaine**

Elle est ouverte depuis le 2 avril 2013.
C'est « un lieu ressource sur un territoire donné pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence : parents, professionnels et institutions ». (*extrait du cahier des charges des Maisons D'Adolescence*).
Les actions en direction des familles peuvent être individuelles ou collectives.
La Maison de l'adolescence accueille tous les parents d'adolescents de 12 à 21 ans. Elle est amenée à apporter un soutien et un conseil personnalisé pour toutes les problématiques liées à l'adolescence : passage à l'acte, violence agie, violence subie, déscolarisation, orientation/formation, problématique intrafamiliale, santé, etc …

A discuter lors des réunions

- **Un Centre de planification familiale situé à Belfort intervient sur le département**

Lors d'un ou plusieurs entretiens, les conseillères conjugales et familiales accueillent, écoutent et accompagnent les parents et/ou les adolescents pour renouer le dialogue entre parents et adolescents ; accompagner les parents pour des difficultés éducatives ; accompagner l'adolescent en raison d'un absentéisme scolaire ; soutenir des familles suite à un événement traumatisant survenu à leur enfant ; accompagner à la parentalité lors d'une séparation.

A discuter lors des réunions

- **Des projets adolescents**

Ils sont portés par des collectivités ou des associations qui visent à responsabiliser le jeune, développer sa prise d'autonomie et son esprit d'initiative peuvent être des leviers et faire le lien entre les adolescents et leurs parents.

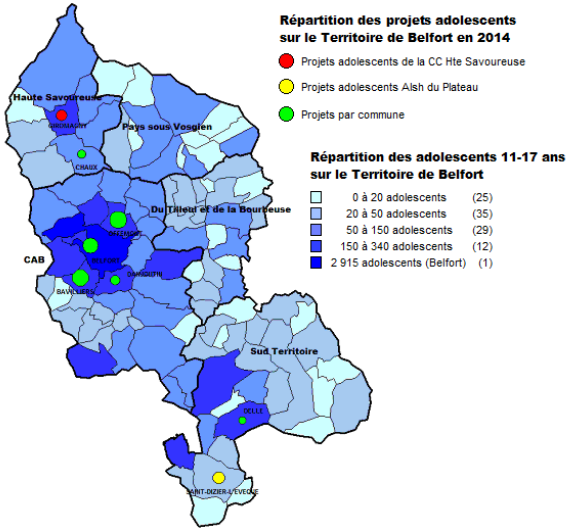

Projets Adolescents sur la CCST

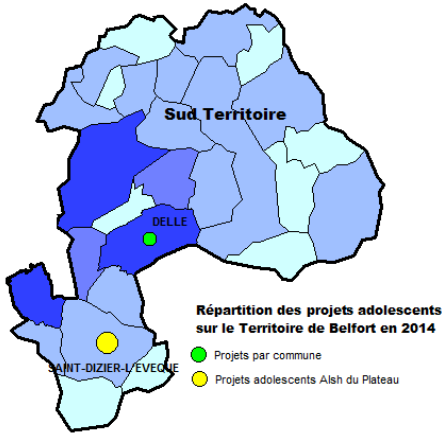

Département

CCST

La parentalité et les questions liées à la séparation : la médiation familiale

La médiation familiale permet d'intervenir auprès des parents dans ces moments particuliers de mutation personnelle, de changements familiaux, moments de vie amplifiée d'incertitude où le contentieux conjugal peut générer des difficultés autour du partage des rôles parentaux. Les principales motivations des personnes qui s'engagent sont l'apaisement des conflits récurrents et la reprise d'un dialogue entre parents.

Un service de médiation familiale porté par le Conseil Départemental, à vocation départementale et situé à Belfort :

Une mesure de médiation familiale comporte au moins un entretien d'information préalable et un nombre de séances de médiation familiale variable selon les situations.

Données en cours de préparation

Nombre de médiations réalisées en 2014 (en cours ou terminées) :

Nombre total de séances de médiation familiale réalisées entre le 01/01 et le 31/12	548
Dans le cadre de médiations familiales judiciaires	162
Dans le cadre de médiations familiales conventionnelles	386

Sur 548 séances de médiation familiale réalisées,

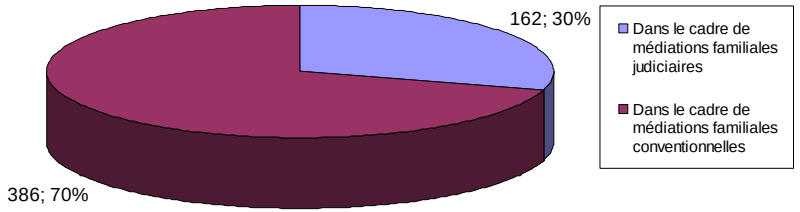

En 2014, 461 séparations sur le territoire de Belfort.

3. Synthèse Parentalité

Département

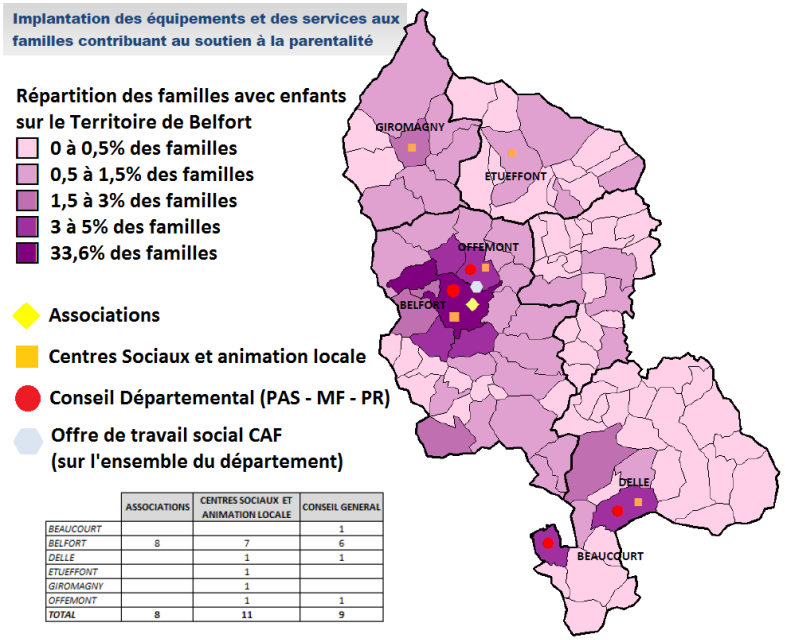

	ASSOCIATIONS	CENTRES SOCIAUX ET ANIMATION LOCALE	CONSEIL GENERAL
BEAUCOURT			1
BELFORT	8	7	6
DELLE		1	1
ETUEFFONT		1	
GIROMAGNY		1	
OFFEMONT		1	1
TOTAL	8	11	9

La mise en place d'une coordination départementale de soutien à la parentalité et les travaux conduits dans ce cadre en 2014 ont semble-t-il eu un impact sur certains dispositifs :

- Augmentation du nombre de porteurs de projets avec de nouveaux opérateurs,
- Changement notoire dans la typologie des actions REAAP conduites à savoir groupes de paroles, groupes d'échanges, actions de formation de parents notamment.

Le diagnostic départemental conduit en 2014 a pointé également :

- Un besoin nécessaire de mise en réseau des acteurs de terrain sur les territoires,
- Un besoin de développer des outils de communication opérationnels en direction des familles et des professionnels pour faire connaître l'offre de service existante.

Enfin, les centres socioculturels, qui veillent à la mixité sociale, sont porteurs d'une offre diversifiée en direction d'un public très large y compris pour les familles. Ces lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.
Pour un petit département, l'offre de service animation vie sociale portée par ces centres est importante.
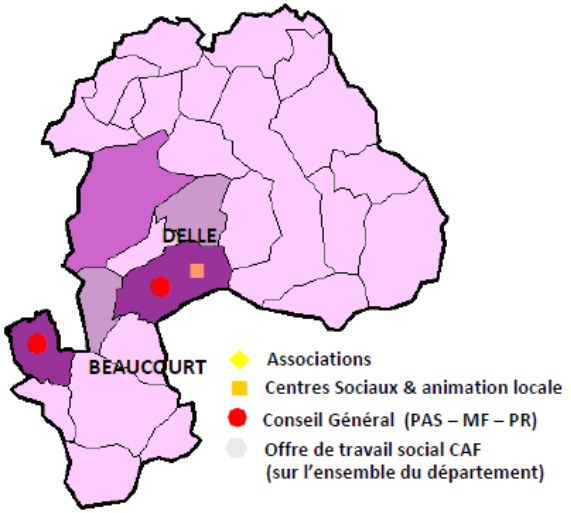
CCST